

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Proclamation de députés** (p. 2).
2. **Cessation de mandat et remplacement de députés nommés membres du Gouvernement** (p. 2).
3. **Démission d'un député** (p. 2).
4. **Politique européenne.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 3).  
M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.
5. **Rappel au règlement** (p. 6).  
MM. Robert Pandraud, le président.
6. **Politique européenne.** – Ouverture du débat sur la déclaration du Gouvernement. (p. 6).  
M. Charles Josselin.

### PRÉSIDENTE DE MME MUGUETTE JACQUAINT

MM. Charles Josselin,  
Jean-Claude Lefort,  
Jean-Pierre Chevènement, le ministre des affaires étrangères,

Gilles Carrez,  
Adrien Zeller.

- M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.
- MM. Georges Hage,  
Willy Diméglio,  
Bruno Retailleau,  
Mme Nicole Catala.
- M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.
- Clôture du débat.
7. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 37).
  8. **Observations d'une commission permanente sur une proposition de résolution** (p. 38).
  9. **Ordre du jour** (p. 38).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCLAMATION DE DÉPUTÉS

**M. le président.** J'ai reçu, en application de l'article L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 19 juin 1995, m'informant que, le 18 juin 1995, ont été élus :

- député de la troisième circonscription de la Corrèze : M. Jean-Pierre Dupont ;
- député de la cinquième circonscription d'Ille-et-Vilaine : M. Pierre Méhaignerie ;
- député de la sixième circonscription de la Loire : M. Pascal Clément ;
- député de la cinquième circonscription de Saône-et-Loire : M. Dominique Perben.

2

## CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que j'ai pris acte, au *Journal officiel*, de la cessation le 18 juin 1995, à minuit, du mandat de vingt-trois députés nommés membres du Gouvernement par décret du 18 mai 1995.

Par une communication faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a informé du remplacement de :

- M. Bernard Pons, député de la seizième circonscription de Paris, par M. Pierre Rémond ;
- M. Charles Millon, député de la troisième circonscription de l'Ain, par M. Gérard Armand ;
- M. Jean-Louis Debré, député de la première circonscription de l'Eure, par Mme Françoise Charpentier ;
- M. Jacques Barrot, député de la première circonscription de la Haute-Loire, par M. Serge Monnier ;
- Mme Elisabeth Hubert, député de la deuxième circonscription de la Loire-Atlantique, par M. Vincent Delaroux ;
- M. Eric Raoult, député de la douzième circonscription de la Seine-Saint-Denis, par M. Pierre Bernard ;

**M. Robert Pandraud.** Très bien !

**M. le président.** - Mme Colette Codaccioni, député de la première circonscription du Nord, par M. Jacques Richir ;

- M. Philippe Vasseur, député de la troisième circonscription du Pas-de-Calais, par Mme Brigitte de Pré-mont ;

- M. Pierre-André Périssol, député de la première circonscription de l'Allier, par M. Guy Canard ;

- M. Jean-Jacques de Peretti, député de la quatrième circonscription de la Dordogne, par M. Dominique Bousquet ;

- M. Guy Drut, député de la cinquième circonscription de Seine-et-Marne, par M. Jean-François Copé ;

- Mme Françoise de Panafieu, député de la dix-septième circonscription de Paris, par M. Roland Coche ;

- M. Pierre Pasquini, député de la deuxième circonscription de la Haute-Corse, par M. Jean-Claude Bonaccorsi ;

- M. Jacques Godfrain, député de la troisième circonscription de l'Aveyron, par M. Georges Privat ;

- Mme Anne-Marie Couderc, député de la neuvième circonscription de Paris, par M. Patrick Trémège ;

- M. François Baroin, député de la troisième circonscription de l'Aube, par M. Gérard Manuel ;

- M. François d'Aubert, député de la première circonscription de la Mayenne, par M. Henri Houdouin ;

- M. Jean de Boishue, député de la troisième circonscription de l'Essonne, par Mme Geneviève Colot ;

- Mme Françoise Hostalier, député de la onzième circonscription du Nord, par M. Michel Dessaint ;

- M. Raymond-Max Aubert, député de la première circonscription de la Corrèze, par M. Lucien Renaudie ;

- Mme Françoise de Veyrinas, député de la sixième circonscription de la Haute-Garonne, par M. Alain Barrès ;

- Mme Nicole Ameline, député de la quatrième circonscription du Calvados, par M. Yves Boisseau.

3

## DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Marie Bertrand, député de la cinquième circonscription du Var, une lettre m'informant qu'il se démettait de son mandat de député.

Acte est donné de cette démission qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

4

## POLITIQUE EUROPÉENNE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique européenne et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hervé de Charette,** *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mesdames et messieurs les députés, le débat que nous engageons aujourd'hui est bienvenu pour deux raisons. D'abord parce qu'il est utile que, dès la prise de fonctions du Gouvernement dirigé par Alain Juppé, nous ayons l'occasion de débattre ensemble de nos orientations européennes pour les années à venir. Ensuite parce que la présidence française, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier et s'achèvera le 30 juin, va se conclure, lundi et mardi prochains, par le sommet de Cannes. Il est également utile, dans ces conditions, que nous dressions ensemble le bilan de la présidence française et que je vous présente les questions qui seront traitées selon toute probabilité par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Cannes.

Compte tenu de l'ampleur des questions qui sont devant nous, les choix de la France en matière de politique européenne seront sans nul doute fixés progressivement et nous aurons, j'en suis certain, l'occasion d'en débattre à de nombreuses reprises. Mais je voudrais dès à présent vous soumettre trois orientations pour contribuer à votre réflexion.

D'abord, la France accepte la perspective de l'élargissement de l'Union européenne comme une donnée de base des années à venir.

Vous savez qu'un débat important s'est déroulé devant les instances européennes qualifiées, mais aussi dans les opinions publiques des pays membres, sur l'opportunité d'ouvrir l'Union européenne aux pays de l'Europe centrale et orientale, dès lors que ceux-ci avaient retrouvé la liberté et entendaient s'engager sur la voie de l'économie de marché. La question était au fond assez simple : fallait-il procéder à cet élargissement d'entrée de jeu ou fallait-il plutôt freiner le mouvement et procéder d'abord à l'approfondissement des institutions européennes ? Ce débat a été tranché en juin 1993, au sommet de Copenhague, où il a été convenu que l'Europe répondrait à l'appel des peuples d'Europe centrale et orientale. Même si l'on peut discuter ce choix, il est légitime, il faut le reconnaître, que l'Union européenne soit accueillante à ces Etats qui n'ont au fond qu'une idée en tête : partager la table des pays les plus développés de l'Europe et manifester par leur présence au sein de l'Union européenne qu'ils ont définitivement rejoint le camp de la liberté. Et ce choix ayant été arrêté, il doit être bien entendu que la France ne freine pas et ne freinera pas l'élargissement.

Naturellement, dans ses modalités, ce mouvement sera forcément complexe. Il ne s'agira pas d'une adhésion immédiate et collective. Chaque pays devra faire l'objet d'une négociation cas par cas, en fonction de sa situation, du degré de son évolution et des problèmes spécifiques

que son adhésion peut entraîner pour lui-même et pour l'ensemble des membres de l'Union européenne. Nous aurons par conséquent des discussions techniques, où nous devons avoir à l'esprit l'ensemble des aspects que je viens d'évoquer et, bien sûr, les intérêts propres de notre pays. Je pense en particulier à notre agriculture, parce que cela saute aux yeux, mais il faudra régler beaucoup d'autres problèmes.

De même, il y aura nécessairement, pour un certain nombre de ces pays, des périodes d'adaptation assez longues, afin de leur permettre d'acquérir le niveau de développement et peut-être la stabilité politique conformes à l'acte essentiel que constitue pour eux l'adhésion à l'Union européenne.

Mais la perspective est claire : au début du siècle prochain, de nombreux pays européens auront non seulement engagé la procédure d'adhésion, mais l'auront sans doute finalisée. Par conséquent, la table de l'Europe, qui rassemble aujourd'hui quinze pays, en réunira un nombre indéterminé, situé entre quinze et trente.

Cette Europe-là sera nécessairement une Europe nouvelle. Le système institutionnel imaginé quand nous étions six et adapté lorsque nous sommes passés à douze, sera-t-il encore en état de fonctionner ? Cette crainte, souvent émise, peut paraître de bon sens. Je ne suis pas certain qu'elle soit pleinement justifiée, mais il est évident que le fonctionnement de nos institutions devra être assez profondément revu, à la lumière de l'idée commune que les nombreux Etats ainsi rassemblés se feront de leur avenir commun.

Deuxième orientation : la France entend faire progresser l'identité européenne et apporter une contribution décisive à son affirmation.

Il faut être bien conscient – mais je ne doute pas que vous le soyez – que l'identité européenne ne va pas de soi. Il y a, à cette perspective, des freins et des résistances.

La Russie, par exemple, constate que l'Europe élargie arrivera pratiquement à la porte, sinon de son territoire, du moins de la Communauté des Etats indépendants, et elle se préoccupe de la nature des rapports qui pourront s'établir entre elle et l'Union européenne.

Les Etats-Unis s'estiment eux aussi concernés. Depuis le début de ce grand mouvement d'unification européenne, les liens euro-américains leur paraissent si essentiels qu'ils ont toujours considéré devoir être, d'une façon ou d'une autre, associés aux réflexions, aux travaux et parfois même aux décisions que nous sommes amenés à prendre.

Dès lors, affirmer l'identité européenne signifie en réalité deux choses. D'abord que nous devons travailler à l'affirmation d'une identité de défense et d'une politique de sécurité en Europe – c'est ce que nous nous employons à faire autour de l'Union de l'Europe occidentale. Ensuite, que nous devons nous efforcer de faire en sorte que l'Europe s'affirme comme une puissance économique à part entière, ce qui implique qu'elle résiste – aujourd'hui, elle ne le fait pas toujours autant que nous le souhaiterions – à toutes les tentatives qui viseraient à l'englober dans je ne sais quelle zone de libre-échange.

Très récemment, le secrétaire d'Etat américain a évoqué l'idée d'une zone de libre-échange transatlantique. Je peux vous indiquer que, alors que cette question a été soulevée, au sommet d'Halifax, la France a naturellement souligné le peu d'utilité de parler de ce type de sujet, qui de surcroît néglige certains intérêts fondamentaux de

notre économie, alors même que les variations monétaires rendent les perspectives d'une telle zone de libre-échange tout à fait dépourvues de signification.

Enfin, troisième orientation dans l'édification de l'Union européenne, la France donne la priorité à la vie quotidienne des citoyens.

Ayant dit cela, j'évoque la monnaie européenne, bien sûr, les grands chantiers de l'Europe, qui tardent tant à se concrétiser et dont je dirai un mot dans un instant, la politique de sécurité autour des accords de Schengen et d'Europol et, enfin, la politique culturelle et audiovisuelle de l'Europe.

Telles sont, rapidement brossées, les trois dimensions de notre conception de l'Europe. Mais certains pays au sein de l'Union européenne ne devraient-ils pas aller plus loin et plus vite dès lors qu'ils le voudraient et dès lors qu'ils le pourraient ?

Cette question, posée depuis déjà plusieurs années, n'a toujours pas reçu de réponse collective. Certains pays ont apporté une réponse : la leur, telle l'Allemagne. Beaucoup d'autres, non. La réponse de la France ne peut être que positive. Mais, au-delà de cette réponse de principe, les modalités restent à débattre s'agissant notamment des institutions. Si quelques pays vont plus loin et plus vite, comment s'organisent-ils ? La solution choisie initialement par l'Allemagne consistait à présenter une liste prédéterminée de pays, ce qui était un peu agressif à l'égard des autres et ne permettait pas de répondre pleinement à l'intention la plus utile pour travailler à l'approfondissement de ce projet.

De ce point de vue, la relation franco-allemande restera naturellement le pivot de la politique européenne de la France. Sans une entente franco-allemande sur des objectifs précis, sans une capacité, non seulement de nos deux gouvernements mais aussi de nos deux peuples, à travailler main dans la main sur un projet commun, il ne peut y avoir de progrès réel de l'Union européenne.

Pour autant, n'oublions pas que d'autres pays souhaitent établir avec nous des liens spéciaux. Je citerai à cet égard le cas de la Grande-Bretagne.

J'ai ainsi pu constater depuis les quelques semaines que j'occupe mes fonctions combien sur l'affaire de l'ex-Yougoslavie les liens entre la Grande-Bretagne et la France sont étroits et créent une dynamique qui pourrait être porteuse d'autres projets et idées communes.

Je citerai également l'Espagne qui, si elle n'est pas aujourd'hui en état de considérer comme un projet à court terme son adhésion à la monnaie unique, est visiblement très proche de nos conceptions et de nos idées sur le plan politique. Je pourrai dire de même s'agissant de l'Italie et d'autres pays encore.

C'est dans la perspective des orientations que je viens de rappeler qu'il convient de dresser un premier bilan de la présidence française. Notre premier objectif était de faire en sorte que cette présidence puisse conduire l'Europe à apporter sa contribution à la bataille pour l'emploi et à la croissance. Nous y avons veillé de plusieurs manières.

J'ai évoqué les réseaux d'infrastructures. A la suite du Conseil européen de Corfou, les ministres avaient arrêté une position commune, concernant une liste de quatorze projets hautement prioritaires dans le secteur des transports, dont certains intéressent directement notre pays. Ainsi que l'a indiqué le Président de la République, les retards constatés, les querelles sur les enveloppes ou les discussions de chiffres paraissent dérisoires. Nous souhai-

tons donc aller de l'avant en lançant rapidement les quelques projets qui sont mûrs. N'en doutez pas, telle sera l'une des questions que le sommet de Cannes devra trancher.

De même, le Conseil européen examinera un certain nombre de documents relatifs à l'emploi : le rapport sur les simplifications législatives et administratives du marché intérieur, dit rapport du groupe Molitor ; les travaux effectués par le comité de politique économique et par les directeurs généraux de l'emploi ; enfin les projets pour une application uniforme et concertée des réglementations du Marché intérieur que l'ensemble des gouvernements jugent nécessaire.

La bataille pour l'emploi, c'est aussi la croissance des échanges. A cet égard, vous le savez, nous avons joué un rôle moteur dans la mise en place à Genève de la nouvelle organisation mondiale du commerce. En dépit des difficultés et de l'absence d'unanimité, notamment sur le continent américain qui affichait un certain scepticisme à l'égard de cette nouvelle organisation, nous avons obtenu la nomination comme directeur général d'un Européen, M. Ruggiero. Nous avons également suivi de près les négociations sur les sujets qui n'avaient pas été traités dans les accords de Marrakech, notamment les services. Enfin, nous avons essayé, et avec succès jusqu'à présent, d'empêcher que l'organisation mondiale du commerce soit contournée par des projets de libre-échange, que ce soit avec l'Amérique latine ou les Etats-Unis.

Les sommets que l'Union européenne vient de tenir avec ses grands partenaires occidentaux, sommet euro-américain ou rencontres d'Halifax, ont été pour la France l'occasion de rappeler qu'elle souhaitait que les échanges commerciaux internationaux soient fondés non pas sur des accords bilatéraux mais sur une politique multilatérale, de telle sorte que tous les pays bénéficient de tous les avantages accordés par certains à d'autres.

Le deuxième grand objectif de la présidence est l'affirmation de l'Europe sur la scène internationale. De ce point de vue, la présidence française a été l'occasion d'un très grand nombre de démarches, d'accords et de décisions que je ne développerai pas de peur de vous lasser, mais que je voudrais tout de même évoquer d'un mot afin que vous mesuriez les progrès accomplis.

Je ne reviendrai pas sur l'ex-Yougoslavie qui a été en permanence au cœur de nos délibérations à quinze, mais qui a déjà fait l'objet d'un débat récent dans cet hémicycle. J'évoquerai plutôt le pacte de stabilité en Europe proposé par la France en juin 1993, et qui a abouti au succès de la conférence de Paris les 20 et 21 mars derniers.

J'évoquerai encore l'adoption par l'Union européenne, dans la ligne de ce qui avait été décidé au Conseil européen d'Essen, d'une stratégie pour la préparation à l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale.

Je tiens à vous indiquer que nous avons ainsi tenu un grand nombre de réunions avec les pays associés, que nous avons signé dans cette période les accords d'association avec les trois pays baltes – ils ont été signés en présence des Premiers ministres de ces trois pays le 12 juin dernier – et que nous avons donné à la Commission des mandats de négociations pour des accords avec la Slovénie et la Croatie, tout en n'ignorant rien des difficultés propres que ces deux questions soulèvent encore.

S'agissant de nos rapports avec la Russie, l'accord intérimaire, c'est-à-dire le déblocage de crédits prévus pour l'aide globale à la Russie par les accords précédents, est en suspens. La signature a été jusqu'à présent différée en rai-

son de l'affaire tchéchène et dans l'attente que le gouvernement russe accepte de prendre en considération les demandes présentées par l'Union européenne. On ne peut pas dire qu'aujourd'hui ces conditions soient pleinement remplies.

Je voudrais enfin évoquer deux points s'agissant de nos relations extérieures.

D'abord, nos rapports avec les pays de la Méditerranée. Vous le savez, un texte concernant l'union douanière avec la Turquie était en préparation depuis de longs mois. Il vient d'être signé et est actuellement devant le Parlement européen. J'espère que celui-ci l'avalisera et que cette union douanière entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1996 comme le prévoit le texte de cet accord.

Ensuite, nous avons passé avec la Tunisie un accord d'association important car il prévoit non seulement le renforcement de nos échanges commerciaux mais également l'engagement d'un dialogue politique entre l'Europe et la Tunisie. Par ailleurs, nous avons commencé de débloquent la situation avec le Maroc en vue d'un accord comparable avec ce pays où tout nous pousse, nous Français, à rétablir une situation de dialogue, d'entente, de travail et, évidemment, de renforcement de nos liens commerciaux et économiques en tout genre.

Enfin, ainsi que vous le savez, au mois de novembre prochain aura lieu à Barcelone une conférence réunissant, d'une part, l'Union européenne et, de l'autre, les pays du pourtour méditerranéen. Cette conférence semble prendre bonne tournure puisque, en dépit des difficultés que vous pouvez imaginer, la quasi-totalité des pays du pourtour méditerranéen seront présents. Ainsi, le Liban et Israël à la participation desquels nous portions un attachement particulier.

**M. Pierre Mazeaud.** Et Schengen ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Même Mazeaud s'impatiente !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cette conférence de Barcelone ne sera un succès que si nous nous entendons sur les enveloppes d'aides financières aux pays méditerranéens. Le montant de l'enveloppe financière que l'Europe consacrera aux pays méditerranéens pendant les cinq années à venir ainsi que celle qu'elle consacrera aux pays d'Europe centrale serait précisément discutés au sommet de Cannes. La France plaide en faveur d'un certain rééquilibrage en faveur des pays méditerranéens.

**M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Merci, monsieur le député, de votre approbation.

**M. Jean-Claude Lefort.** Il est le seul !

**M. Jacques Baumel.** Il n'y a que lui !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Ne vous plaignez pas ! Moi, je ne me plains pas !

Deuxième sujet central : les rapports de l'Union européenne avec les pays africains. Rassurez-vous, monsieur Mazeaud, je vais en venir à Schengen, mais pour l'instant je parle des accords commerciaux ou des questions financières.

Les rapports de l'Union européenne avec les pays africains constitue un sujet très important. Le huitième fonds européen de développement qui doit couvrir la période 1996-1999 fait l'objet de vives discussions entre Etats européens. D'un côté, la France pousse pour que la contribution européenne soit forte, c'est-à-dire au minimum égale à celle du septième FED actualisé du taux de

l'inflation ; de l'autre, la Grande-Bretagne, pays le plus réfractaire à cette action, a fait une offre très largement inférieure au montant de sa contribution au septième FED. Entre les deux, un grand nombre de pays sont prêts à apporter une contribution et à suivre notre démarche pour autant que tout le monde soit autour de la table, soit en pratique pour autant que la Grande-Bretagne apporte sa contribution à un niveau approprié.

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Or, je dois vous le dire, aujourd'hui rien ne nous garantit que nous soyons en état de parvenir à un accord au sommet de Cannes. De graves difficultés se posent à ce sujet. Je dois aussi vous confirmer que nous n'avons pas l'intention d'aller au-delà des concessions que nous avons déjà faites.

**M. Eric Duboc.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous estimons en effet que l'Europe, qui fait partie des grands ensembles développés du monde, porte une responsabilité à l'égard des pays les plus pauvres. Nous considérons qu'en particulier à l'égard des pays de la convention de Lomé, lesquels sont dans son champ de responsabilité, et connaissent des difficultés plus élevées aujourd'hui qu'hier, l'Europe ne peut pas réduire sa contribution. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Pierre Mazeaud.** C'est grâce à Hoguet, cela !

**M. Franck Borotra.** Et à la délégation présidée par M. Pandraud !

**M. le ministre des affaires étrangères.** L'identité européenne doit aussi s'exprimer sur des sujets qui intéressent la vie quotidienne des citoyens. Je parlais tout à l'heure des problèmes de sécurité, et j'en arrive maintenant à la convention de Schengen, monsieur Mazeaud.

Cette convention constitue-t-elle un progrès pour le contrôle que nous souhaitons voir s'exercer dans des conditions de fermeté appropriées à nos frontières ? La réponse est...

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Oui !

**Mme Janine Jambu.** Non !

**M. Charles Ehrmann.** Pas avec les Pays-Bas, pas avec l'Italie !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... oui. Je vous remercie, monsieur Pandraud.

Le système fonctionne-t-il bien dans ses modalités d'application ? La réponse est non.

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, si le système fonctionne mal...

**M. le ministre des affaires étrangères.** Attendez, monsieur Mazeaud ! Laissez-moi poursuivre mon raisonnement !

**M. le président.** Laissez parler M. le ministre !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En regardant les choses de près, on constate premièrement que nous avons eu raison de signer Schengen,...

**Mme Janine Jambu et M. Jean-Claude Lefort.** Non !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... deuxièmement, qu'il nous appartient à nous-mêmes, Français, de prendre les dispositions pratiques, concrètes qui permettent de veiller à sa bonne application.

**M. Adrien Zeller.** C'est souvent ainsi !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne prendrai qu'un exemple très simple, monsieur Mazeaud. La convention de Schengen fait disparaître les contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, mais elle nous autorise dans la zone des vingt kilomètres à faire tous les contrôles qu'on veut. Les accords de Schengen ne sont donc pas à incriminer lorsque nos services ne font pas les contrôles appropriés sur les autoroutes qui traversent la frontière. Autrement dit, il nous appartient peut-être aussi de commencer par balayer devant notre porte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme Janine Jambu.** Il faut être plus ferme avec nos partenaires !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est une très bonne observation !

Enfin, monsieur Mazeaud, je vous rappelle que cette convention comporte une clause de sauvegarde qui sera utilisable en permanence.

Je suis certes d'accord pour que nous restions vigilants, mais je voudrais aussi que nous ne donnions pas à nos partenaires le sentiment que nous sommes malheureux dans l'espace Schengen alors que celui-ci nous rend des services réels.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Telle est la position que je défends, monsieur Mazeaud, mais je suis sûr que vous ne manquerez pas de vous exprimer sur ce sujet.

**M. Pierre Mazeaud.** Je l'ai déjà fait !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Vous aurez d'autres occasions de le faire.

Pour ce qui est de la préparation de la conférence intergouvernementale, vous savez qu'a été créé un groupe de travail, présidé par un Espagnol, M. Carlos Westendorp, dont l'objet sera de se pencher, au cours des six prochains mois, sur la réforme des institutions prévue pour l'année 1996. Mon collègue Michel Barnier, très actif sur le dossier européen, aura la charge d'y représenter la France. Nul doute qu'il aura l'occasion, au cours de ce débat, d'apporter les réponses que vous souhaitez. Je me borne donc à vous présenter la position de la France.

Alors que certains de nos partenaires aimeraient que cette conférence intergouvernementale soit l'occasion de traiter aussi bien des politiques communes que des institutions, c'est-à-dire de reprendre pratiquement à zéro le débat européen,...

**M. Pierre Mazeaud.** Ce ne serait pas mal !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... nous avons défini des sujets qui devront être examinés en priorité par le groupe de travail et faire l'objet des discussions au sein de la conférence intergouvernementale : renforcement de l'efficacité de la politique de sécurité afin de progresser vers une défense européenne ; réforme institutionnelle permettant à l'Union européenne d'adapter son fonctionnement à l'élargissement futur ; meilleure garantie de la sécurité des citoyens dans les domaines couverts par le troisième pilier de Maastricht ; enfin – sujet, à mon avis, essentiel – mise en œuvre effective du principe de subsidiarité dont j'observe que si l'on en parle beaucoup, on en fait, dans la pratique, qu'un usage très modéré.

Telle est notre idée du débat qui devra suivre le sommet de Cannes au cours duquel les chefs d'Etat et de Gouvernement définiront la mission du groupe de travail de Carlos Westendorp. Nous en avons certes élaboré les grandes lignes puisque nous assumons la présidence de la Communauté, mais ne doutez pas que la question sera débattue en profondeur par les chefs d'Etat et de gouvernement qui ne manqueront pas d'exprimer des différences d'appréciation, avant, comme d'habitude, de tomber d'accord !

Mesdames, messieurs les députés, le Président de la République a pris la décision d'inviter à Cannes, après la fin du sommet, l'ensemble des pays associés d'Europe centrale et orientale, afin de marquer, par ce premier geste, que notre communauté de destin commence à s'enraciner dans les faits, avant même que, progressivement, ces pays ne rejoignent l'Union. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

5

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. Robert Pandraud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud, pour un rappel au règlement.

**M. Robert Pandraud.** Monsieur le président, quand la climatisation sera-t-elle installée dans cet hémicycle ? En effet la chaleur qui y règne risque de devenir un facteur important d'absentéisme ! (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Monsieur Pandraud, l'Assemblée est installée en ces lieux depuis 1798.

**M. Robert Pandraud et M. Jean-Claude Lefort.** La climatisation n'existait pas !

**M. le président.** Au cours de ces 197 années, nos prédécesseurs ont enduré la chaleur en silence. Il a suffi qu'un président et des questeurs décident du principe de la climatisation...

**M. Jean-Jacques Hyest.** Pour qu'on ait chaud !

**M. le président.** ... pour qu'ils soient l'objet de l'impatience de leurs collègues. Il s'agit d'une injustice qui ne vous aura pas échappé ! (*Sourires.*)

**M. Robert Pandraud.** On ne prête qu'aux riches !

**M. le président.** Cela dit, sous la réserve que les essais prévus pour la prochaine fin de semaine soient satisfaisants, la climatisation de l'hémicycle de l'Assemblée nationale devrait normalement fonctionner le 1<sup>er</sup> juillet 1995. (*Applaudissements.*)

6

## POLITIQUE EUROPÉENNE (suite)

### Ouverture du débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Dans le débat, la parole est à M. Charles Josselin, premier orateur inscrit.

**M. Charles Josselin.** Monsieur le président, messieurs

les ministres, mes chers collègues, c'est donc le moins européen des candidats à l'élection présidentielle qui se trouve aujourd'hui en charge de définir les orientations françaises en matière européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il aura même, dans quelques jours, à présider un conseil européen dont l'importance a été soulignée par M. le ministre des affaires étrangères.

Ajoutons que c'est la première fois que ce conseil se tient à quinze, qu'il est le premier conseil depuis le changement de président de la Commission et que l'actualité nous presse. S'il est vrai que le Président de la République a rallié le traité de Maastricht...

**M. Pierre Mazeaud.** Hélas !

**M. Charles Josselin.** ... nous savons que ce fut dans la douleur et, surtout, dans le déchirement de la majorité (*Protestations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

**M. Jérôme Bignon.** Pas du tout !

**M. Charles Josselin.** ... qui, aujourd'hui, soutient le Gouvernement qu'il a mis en place.

**M. Charles Ehrmann.** Cela commence bien !

**M. Jérôme Bignon.** Il ne s'est pas rallié au traité de Maastricht !

**M. Charles Josselin.** Au demeurant, les questions européennes sont plutôt restées sous l'éteignoir pendant la campagne de l'élection présidentielle. C'est dire si ce premier débat sur l'Europe à l'Assemblée nationale revêt, lui aussi, un intérêt singulier ; c'est dire l'impatience avec laquelle nous attendions que vous éclairiez mieux le chemin difficile de l'Europe. En l'occurrence, mais je ne voudrais pas donner à mon propos un ton polémique, il m'a semblé que votre projecteur manquait un peu d'intensité lumineuse.

**M. Charles Ehrmann.** C'est la « clim » qui manque !

**M. Charles Josselin.** Quoi qu'il en soit et même si l'assistance est, comme souvent quand on parle d'Europe, par trop clairesemée...

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* On a vu pire !

**M. Jérôme Bignon.** Surtout à gauche ! Il n'y a pas un socialiste !

**M. Charles Ehrmann.** Il y a M. Chevènement !

**M. Charles Josselin.** Certes, on a vu pire, monsieur Pandraud !

Quoi qu'il en soit, donc, j'apprécie l'occasion qui nous est donnée, monsieur le ministre, d'essayer de connaître mieux la ligne, les priorités, les moyens surtout, que vous entendez mettre en œuvre pour sortir l'Europe de l'ornière économique dans laquelle elle se trouve, de l'impuissance diplomatique qui continue de la caractériser, de l'absence d'adhésion populaire à laquelle vous avez fait allusion et sans laquelle il n'est point d'efficacité, sans parler de légitimité.

L'ornière économique trouve son expression la plus forte dans ces millions de chômeurs que comptent les quinze pays membres de l'Union européenne.

L'initiative de croissance décidée à Corfou, il y a un an maintenant, complétée à Essen, en décembre, avec ces « quatorze travaux d'Hercule », comme on a pu les appeler...

**M. Charles Ehrmann.** Il n'y en avait que douze !

**M. Charles Josselin.** ... première concrétisation du Livre blanc sur la croissance de Jacques Delors, n'ont pas encore connu le début du prémice d'un commencement ! Aucun coup de pioche n'a été donné. Les raisons avancées seraient d'ordre financier ce que je peux comprendre car ces travaux seront nécessairement coûteux. Or la situation des finances publiques n'est pas des plus florissantes. Néanmoins, la question reste posée.

Compte tenu de la carence dûment constatée de l'investissement privé, alors qu'il avait été prévu que, pour l'essentiel, ces travaux seraient financés par le privé, envisage-t-on qu'un financement public, au moins pour certains d'entre eux, permette de commencer enfin ces travaux dont la contribution à la croissance et à la création d'emplois, ce qui n'est pas le moindre, est indiscutée ?

La perspective de la monnaie unique, présentée comme synonyme d'un positionnement mieux assuré sur le marché des capitaux, de taux d'intérêts moins élevés, de transactions commerciales sécurisées, vient de s'éloigner brutalement. Ce ne sera pas pour 1997 ; on s'en doutait déjà ! Peut-on savoir aujourd'hui – j'allais dire à dix ans près – à quel moment l'Europe adoptera une monnaie unique ? C'est une question que les Européens se posent avec intérêt.

**M. Pierre Mazeaud.** Les autres aussi !

(*Mme Muguette Jacquaint remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENTICE DE Mme MUGUETTE JACQUAINT, vice-président

**M. Charles Josselin.** J'entends bien que cette monnaie unique ne pourra pas tout régler. J'admets même qu'elle porte en elle, si l'on n'y fait pas attention, quelques bons alibis pour remettre en question certains avantages sociaux ; j'apprécie d'ailleurs d'autant plus la proposition récemment formulée par Henri Emmanuelli demandant que l'on réfléchisse, en même temps, à l'instauration en Europe d'un salaire minimum social, pour éviter que la monnaie ne soit un alibi trop facile.

En attendant cette échéance, qui s'éloigne, quels moyens envisagez-vous pour éviter l'effondrement de nos marchés agricoles – et je n'oublie pas la pêche, le textile et l'aéronautique, et d'autres – par rapport à l'Espagne, à l'Italie, à la Grande-Bretagne ? Je sais que M. Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation s'en préoccupe en ce moment même à Bruxelles. Je comprends la technicité des mesures proposées, mais j'apprécierai que M. Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, nous donne quelques indications à cet égard à la fin du débat.

Les manifestations considérables de producteurs de bovins qui ont eu lieu dans l'Ouest et, un peu plus tôt, celles des producteurs de fruits et légumes qui se sont déroulées dans le Sud-Ouest – et j'en passe ! – montrent que vous disposez de peu de temps pour répondre aux inquiétudes de ces catégories socioprofessionnelles que l'on classe pourtant, majoritairement, parmi votre électeurat, d'autant que l'effet attendu de la baisse au 1<sup>er</sup> juillet des restitutions pour nos exportations sur les marchés extra-communautaires portera, plus durement encore, atteinte à certains marchés. Je pense à ceux de la viande porcine et de l'aviculture, dont le poids est singulièrement lourd dans les régions de l'Ouest.

Par ailleurs, les rumeurs de plus en plus précises qui circulent sur une extension des accords de libre-échange entre l'Amérique du Nord et l'Europe ajoutent aux inquiétudes. Vous y avez répondu partiellement mais nous attendons encore que la France prenne plus nettement position sinon contre une telle extension, du moins sur les conditions qui devraient accompagner certaines modifications au régime de libre-échange entre les pays de l'Amérique du Nord et l'Europe. Il a également été question du MERCOSUR et de certains projets méditerranéens. Vous comprendrez que cela provoque certaines inquiétudes dans des secteurs professionnels qui connaissent déjà de grandes difficultés.

L'affirmation de la préférence communautaire ne saurait suffire. Il faut la concrétiser, notamment en matière monétaire d'autant que, dans le même temps, les entorses à la règle communautaire se multiplient dans le domaine de la construction aéronautique et du transport aérien. Je songe aux accords intervenus récemment entre des compagnies américaines et certaines compagnies européennes qui risquent d'anéantir les efforts que nous accomplissons pour promouvoir notre transport aérien, améliorer la coordination de l'aviation européenne et la renforcer.

Le débat sur le service public est une autre grave préoccupation. Il interpelle et concerne plusieurs centaines de milliers d'employés et de travailleurs dans ce pays. On comprend donc l'extraordinaire attention avec laquelle ils suivent les discussions en cours. Quelle sera l'attitude du Gouvernement pour défendre les droits légitimement acquis par ces travailleurs ? En effet, au-delà de la défense des avantages sociaux dont ils sont fondés à réclamer le maintien, nous, les élus, savons bien que l'existence de services publics permet d'assurer un meilleur aménagement du territoire.

Pour ce qui est de l'impuissance diplomatique de l'Europe, je veux bien convenir que l'expression est peut-être un peu excessive. Toutefois chacun admettra que cette faiblesse diplomatique s'est traduite dans les tâtonnements, qui ne datent pas d'aujourd'hui, constatés lorsque l'Europe est intervenue sur la scène yougoslave.

Plus récemment, l'initiative de la création de la force de réaction rapide a été unanimement reconnue comme étant de nature à consolider nos positions. Il n'empêche que le débat au sein de l'ONU a mis en évidence un échec de l'Europe lorsqu'il s'est agi de faire participer les Etats-Unis au financement de cette force de réaction rapide. Connaissant le poids des Etats-Unis, tant au sein du Conseil de sécurité que de l'ONU en général, on peut affirmer, sans trop interpréter la situation, que les contribuables français et britanniques – pour ne parler que d'eux – vont contribuer à accroître la marge de manœuvre des Américains sans que ces derniers n'aient apporté un seul dollar dans l'opération.

Cette insuffisante coordination diplomatique se vérifie également lorsqu'il s'agit de prendre en compte les difficultés considérables de l'Afrique noire. Les débats autour de Lomé IV, auxquels vous venez de faire allusion, monsieur le ministre, montrent que, dans ce domaine non plus, il n'existe ni préoccupation, ni démarche, ni volonté identiques quant à l'action à mener envers ces nombreux pays dont le développement est pourtant nécessaire au nôtre.

Certes, des progrès sont perceptibles dans la mise en place d'une ambitieuse politique méditerranéenne, et nous considérons que cela est tout à fait essentiel, pour la France en particulier. Nos vœux accompagnent donc les efforts déployés. Cependant peut-on parier sur un assai-

nissement véritable de la situation tant que l'Algérie connaîtra les mêmes problèmes ? Par ailleurs la France peut-elle espérer être le fer de lance de cette mobilisation de l'Europe en faveur du développement des pays méditerranéens, tellement importants pour la France, si nous donnons l'impression de faire cavalier seul sur quelques dossiers ? Je pense en particulier à la Turquie.

Sans doute avez-vous déjeuné avec Mme Tansu Ciller à la table de M. Juppé – à moins que ce ne soit à la vôtre, car les moyens de réception de votre ministère sont plus grands que ceux de Matignon. Or vous connaissez l'émotion que certains propos de tel ou tel de ses ministres ont provoquée récemment. Nous savons que la situation des droits de l'homme est loin d'avoir été améliorée dans ce pays, du moins récemment. Nous devrions prendre en considération le risque que constituerait l'ouverture du marché de l'emploi français à un réservoir considérable de travailleurs qui gagnent aujourd'hui 400 francs par mois, avant de nous faire le seul avocat de la Turquie lorsqu'il s'agit de l'Union douanière ou de l'entrée de ce pays dans l'Union européenne.

**M. Willy Dimeglio.** Qu'a fait M. Mitterrand avec l'Algérie pendant vingt ans ?

**M. Charles Josselin.** Croyez-vous enfin que la France puisse jouer le rôle majeur que vous prétendez, et que nous voulons, sur la scène internationale, en prenant le risque insensé de s'isoler presque complètement du reste du monde sur le dossier de la reprise des essais nucléaires ? Nous en avons débattu la semaine dernière, mais j'observe que la liste des pays qui protestent s'allonge. Le seul qui approuve c'est précisément la Turquie qui, nous le savons, vous est considérablement redevable.

Le message de paix que la France a vocation à exprimer dans le monde est de plus en plus inaudible, alors même que les incertitudes se développent sur les pour-tours communautaires.

Oui, le besoin d'une politique étrangère et de sécurité commune n'a jamais été aussi grand. Je ne vous ai cependant pas entendu développer les moyens que vous proposez pour faire progresser cette politique. Avez-vous, par exemple, le même point de vue que votre collègue allemand à propos de l'intégration de l'UEO à l'Union européenne ? Je crois que c'est une démarche intéressante. Nous apprécierons la réponse que pourra nous faire à ce sujet M. le ministre Barnier.

S'agissant des partenariats de sécurité par rapport à la Russie, par rapport aux Etats-Unis, des questions considérables se posent aujourd'hui sur lesquelles la représentation nationale aimerait avoir des réponses.

Et puis il y a cette absence d'adhésion populaire. On pourrait résumer la démarche de l'opinion à propos de l'Europe en disant qu'on est allé de l'approche romantique à la perception bureaucratique. Il arrive qu'on en rajoute au sujet de cette bureaucratie européenne...

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous parlez d'or !

**M. Charles Josselin.** ... parce qu'elle peut aussi servir.

**M. Adrien Zeller.** Exact !

**M. Charles Josselin.** Mais, sur le dossier de la subsidiarité, nous attendons de connaître les progrès qui ont été réalisés, même si je sais bien que la contradiction réside dans l'incapacité ou l'absence de volonté des différents Etats membres d'appliquer de la même manière la norme communautaire. Ainsi, s'agissant des douanes ou du dossier vétérinaire, on ressent un besoin de meilleure coordi-

nation, voire d'exécution de certaines décisions par une autorité qui transcende les volontés ou les pouvoirs nationaux. Je ne crois pas que nous ayons à redouter un nivellement par le bas sous prétexte que nos politiques seraient en avance sur d'autres. Nous devons nous battre pour un nivellement par le haut de ces politiques qui sont la condition essentielle à un bon fonctionnement du marché unique.

**M. Robert Pandraud**, *président de la délégation pour l'Union européenne*. Par le haut, ce n'est plus un nivellement !

**M. Jean-Claude Lefort**. C'est toujours par le bas qu'on nivelle !

**M. Charles Josselin**. Justice et police sont aussi des thèmes qui se répercutent fortement sur l'homme de la rue. Vous avez évoqué Schengen ; on pourra toujours considérer que le système est insuffisant : la question est de savoir si c'est moins bien avec que sans. J'aimerais que nous ne donnions pas, là encore, l'impression à nos partenaires que nous avons par trop le pied sur le frein, sous prétexte que l'opinion publique exprimerait parfois de manière brutale – par exemple, lors d'élections municipales – certaines peurs ou certaines appréhensions. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud**. Il ne s'agit pas de cela !

**M. Charles Josselin**. La CIG. Il est clair que le débat sur les institutions sera loin d'être conclu à Cannes. Quand le sera-t-il ? Il est difficile de l'apprécier. Mais nous savons que la CIG prévue en 1996 s'en saisira sur la base du rapport que proposera le groupe de réflexion que vous avez installé avec vos collègues à Messine, monsieur le ministre.

On a souvent présenté l'axe franco-allemand comme le socle de l'Union européenne. Il le fut au début ; l'est-il encore aujourd'hui ? Vous avez dit oui. Je voudrais en être convaincu quand j'entends M. Major annoncer qu'il y a, entre M. Chirac et lui, la plus parfaite des identités de vue. Je ne veux pas, bien entendu, écarter la Grande-Bretagne de la réflexion commune, mais je connais les résistances qu'elle oppose aujourd'hui et je ne voudrais pas que nous regrettions après coup de n'avoir pas pris en compte les avertissements que M. Bretherton lançait à Messine : « Je quitte Messine content car, même si vous continuez votre réunion, vous ne vous mettez pas d'accord. Même si vous vous mettez d'accord, il n'en résultera rien. Et même s'il en résulte quelque chose, ce sera un désastre. » Je veux bien croire que l'opinion britannique a changé depuis le temps, mais a-t-elle changé suffisamment pour considérer qu'il faudrait accepter comme incontournables les obstacles que le gouvernement de M. Major met à la construction européenne ? Certainement pas.

Bref, cette révision, le traité la prévoit, l'élargissement l'oblige – vous l'avez dit vous-même –, un élargissement qui, chacun le voit bien, s'il était mal préparé ou mal maîtrisé, pourrait conduire à l'explosion de l'Europe. La question qui se pose est de savoir quelles sont vos ambitions au moment où cette révision va entrer dans sa phase principale.

Monsieur le ministre, nous pensons que le rendez-vous avec l'opinion, qui fut un peu manqué à l'occasion de Maastricht...

**M. Jean-Pierre Chevènement**. C'est un euphémisme !

**M. Charles Josselin**. ... pourrait être cette fois réussi à l'occasion d'une simple révision à laquelle le traité nous invite à la condition que nous ayons envie d'aller plus loin.

La question peut en effet se poser d'aller, non pas à une constitution – le mot serait excessif et, au demeurant, ne rend pas compte du caractère encore évolutif de l'Europe, qui se manifestera jusqu'à ce que celle-ci ait réconcilié son histoire avec sa géographie et ce n'est pas pour aujourd'hui –, mais de conduire un processus de constitutionnalisation (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) sous forme d'un traité fondamental. Je ne doute pas, monsieur Mazeaud, que vous soyez attentif à cette préoccupation qui pourrait, par une meilleure lisibilité et par une meilleure transparence, permettre aux citoyens de l'Europe, la comprenant enfin, d'adhérer à une démarche à la fois ambitieuse dans la définition des objectifs de l'Europe mais plus claire dans le fonctionnement de ses institutions.

Nous sommes à une étape du processus qui crée une union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe, et cet effort de constitutionnalisation peut renforcer la cohésion, mais aussi la cohérence et, enfin – c'est l'essentiel –, l'identité de l'union sur la scène internationale.

L'entreprise de révision est liée – je l'ai dit – à l'élargissement déjà réalisé et aux élargissements ultérieurs. Il est vrai que le principe de solidarité propre à une union économique et sociale est essentiel, mais les modifications des règles de fonctionnement qu'implique l'élargissement risquent d'apparaître comme une sorte d'accélération du processus communautaire. Il n'est pas évident – c'est vrai – que notre assemblée y soit totalement préparée ; j'en reparlerai.

La justification de cette idée de traité fondamental, son champ d'application pourraient être recherchés, par exemple, dans les dossiers qui imposent l'avis conforme du Parlement européen, dans la jurisprudence de la Cour de justice européenne, chargée d'apprécier la constitutionnalité de telle ou telle disposition communautaire. Ainsi on pourrait, de manière plus définitive, afficher d'abord les objectifs : la cohésion politique des citoyens ; je pense aux droits fondamentaux des citoyens, y compris dans un espace sans frontières. C'est tout à fait considérable en matière judiciaire. On pourrait aussi constitutionnaliser les droits sociaux fondamentaux de la charte sociale. On pourrait encore harmoniser les modes de scrutin de l'élection au Parlement européen, dans le respect de principes uniformes, mais aussi du droit des citoyens européens.

**M. Adrien Zeller**. Très bien !

**M. Charles Josselin**. C'est une question à laquelle cette assemblée est attentive.

La cohésion économique et sociale serait évidemment inscrite comme un principe constitutionnel avec une participation constitutionnelle des Etats membres et selon les principes constitutionnels d'ordre économique, social, environnemental autour, en particulier, du fond de cohésion.

La participation constitutionnelle des régions pourrait y être inscrite. Nous savons l'importance que certains pays y accordent mais, nous aussi, nous sommes engagés sur la voie de régions plus adultes.

La cohérence des actions est évidemment un autre grand objectif.

D'abord cohérence entre politiques commerciales et marché commun, mais nous sommes loin du compte ; la conférence intergouvernementale devra au moins réaffir-

mer la préférence communautaire grâce à une régulation du commerce mondial, dans le respect des normes sociales fondamentales, par les pays partenaires commerciaux de l'Union.

Ensuite, cohérence entre les politiques, par exemple, de l'environnement, de la santé, qui sont, nous semble-t-il, fondamentales pour une approche plus cohérente.

Cohérence entre la convergence des politiques économiques et le développement parallèle d'une politique de plein emploi. L'emploi devrait être d'ailleurs une exigence des autres politiques de l'Union.

Cohérence enfin des institutions. Chacun voit bien que la participation des peuples à l'exercice du pouvoir, par l'intermédiaire d'une assemblée représentative est un principe fondamental, et là se pose évidemment le rôle du Parlement européen, qu'il s'agisse du pouvoir d'information, du pouvoir de codécision, en matière budgétaire notamment. Au risque de déclencher une polémique avec ceux qui, comme moi, suivent de près les travaux de la délégation de l'Union européenne,...

**M. Jacques Myard.** Présidée par M. Pandraud !

**M. Charles Josselin.** ... je crois que le malaise profond qu'éprouve cette assemblée, lorsqu'on parle d'Europe, trouve sa source dans une Constitution qui a complexé durablement le Parlement français.

**M. Jacques Myard.** Oh !

**M. Charles Josselin.** Le fait, pour le Parlement français, d'avoir un champ de compétences plus réduit, un rapport de forces avec l'exécutif plus déséquilibré que les autres parlements nationaux, rend extraordinairement compliqué le dialogue avec eux et le fait tomber dans la paranoïa chaque fois qu'il s'agit de relations avec le Parlement européen. Vous ne comprenez pas, nous ne comprenons pas que le Parlement européen puisse revendiquer les pouvoirs que notre Constitution nous refuse.

C'est dire, monsieur le président de l'Assemblée nationale,...

**M. Jacques Myard.** Madame le président !

**M. Charles Josselin.** Pardonnez-moi, madame, je n'avais pas vu, ayant le dos tourné, le changement de président de séance.

Madame le président, vous pourrez dire à vos collègues que tout renforcement des pouvoirs du Parlement français, et singulièrement de l'Assemblée nationale, est la manière de soigner cette paranoïa et de guérir ce complexe.

**M. Adrien Zeller.** C'est exact !

**M. Charles Josselin.** S'agissant du Conseil, je n'ai guère le temps d'en décliner les modalités de fonctionnement.

Je rappellerai simplement que la règle de l'unanimité paralyse la Communauté : elle soumet les Etats à la dictature d'un seul ; c'est une situation que nous ne pouvons pas accepter. Faudra-t-il que la majorité soit seulement qualifiée ou super-qualifiée ? Les experts en débattront. La présidence du Conseil devra, s'agissant de formations ministérielles, être assumée à tour de rôle, mais le président du Conseil européen devra être élu pour une durée que nous avons proposé de fixer à deux ans et demi ; ce point peut être débattu, mais le principe mériterait d'être retenu.

Quant à la Commission, elle devra être composée de commissaires indépendants, choisis en fonction de l'importance des Etats, regroupés par grandes régions. Cette idée avance et il est bon qu'il en soit ainsi.

La Commission doit avoir un pouvoir d'initiative, sous la seule réserve de carence de sa part, qui évidemment donnerait le droit d'initiative à d'autres : Parlement ou Conseil.

Elle est responsable devant le Parlement et le Conseil européen.

Voilà, trop brièvement résumée, la manière dont nous voyons l'équilibre entre les institutions. Cette conception doit s'accompagner d'une hiérarchisation des normes et le droit dérivé doit tenir compte de ce besoin de hiérarchisation entre directives et règlements en établissant une différence entre ceux qui sont adoptés par codécision et les autres.

Ce traité fondamental permettrait enfin d'affirmer mieux l'identité internationale de l'Europe, en rappelant les obligations des Etats membres et en prévoyant qu'un Etat qui déroge gravement aux principes fondamentaux de l'Union ou refuse d'en appliquer les décisions de façon caractérisée peut être exclu par le Conseil, après avis conforme du Parlement européen.

Bien que j'aie épuisé mon temps de parole, madame le président, je terminerai mon intervention par un mot sur la PESC.

Le partenariat avec les pays de l'Est, sur la base d'un pacte de sécurité, me paraît tout à fait essentiel. La participation constitutionnelle des Etats membres à des actions communes décidées à la majorité qualifiée, sans obligation pour les Etats minoritaires d'y participer mais sous réserve de ne pas faire obstacle à l'action décidée, devra être inscrite dans cette révision. De même, la participation des Etats à un système commun de défense devra être précisée.

Voilà les réflexions qu'inspire au groupe socialiste ce moment important de l'histoire de l'Europe. Vous aurez observé que je n'ai pas fait référence à l'idéologie politique qui sous-tend nécessairement tout engagement politique.

L'Europe est pour nous une condition d'efficacité de la régulation publique ; c'est l'Europe qui peut assurer la primauté du politique sur les intérêts économiques désormais transnationaux.

J'observe que le libéralisme se porte bien en Europe. J'observe que notre société va mal et l'Europe aussi.

**M. Jacques Myard.** Nous sommes malades de l'Europe !

**M. Charles Josselin.** Faut-il établir un lien de causalité entre cette situation politique et la situation économique et sociale, en particulier, des peuples européens ? Je le crois, sans prétendre que tel ou tel système politique garantirait inévitablement le mieux-être. Je crois en tout cas que, si nous voulons que l'Europe soit en mesure de réorienter à la hausse le bien-être de nos concitoyens, il est urgent de lui en donner véritablement les moyens.

Messieurs les ministres, l'opinion française, l'opinion européenne attendent le sommet de Cannes pour savoir enfin quelle Europe, quel avenir vous souhaitez à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort.** Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, une fois de plus notre assemblée est appelée à parler de l'Europe. A « parler » ? Le mot est exact car, une fois de plus, bien que le Gou-

vernement et le Président aient changé, notre discussion débouchera sur quoi ? Sur quelles décisions ? Sur quel vote ? Rien de tout cela, qui pourtant est essentiel, n'est envisagé ! Bref, tout change et rien ne change !

C'est dire, ou plutôt redire, le peu de cas qui est réservé aux parlements nationaux par le funeste traité de Maastricht. D'ailleurs, alors que l'Europe se trouve aujourd'hui placée à un carrefour de son histoire avec la perspective de la prochaine conférence intergouvernementale prévue en 1996, si un « groupe de réflexion » préparatoire a été mis en place depuis le 2 juin, il comporte deux représentants du Parlement européen mais aucun représentant d'un parlement national !

Ce type de discussion auquel nous sommes conviés aujourd'hui, comme d'ailleurs tous les six mois, souligne ce fait essentiel : l'Europe se fait sans les peuples. Et cela ne peut que se retourner contre l'idée européenne elle-même, quelle que soit, par ailleurs, la conception que nous en avons les uns et les autres.

Disant cela, je veux montrer plus directement que la construction européenne actuelle et le traité de Maastricht, en foulant aux pieds la souveraineté nationale de chaque pays, sont foncièrement pervers. Il n'y a pas d'autre mot pour qualifier cette machine à mettre en cause la liberté majeure de chaque peuple, celle de décider librement de son destin.

Et comment dire autrement les choses alors qu'en s'attaquant à ce point à la souveraineté nationale – et d'aucuns veulent aller encore plus loin, si j'en crois ce que je viens d'entendre – on alimente la pire des choses qui soit : je veux parler du nationalisme ou du chauvinisme. C'est en tout cas, et à coup sûr, l'une des causes de ces phénomènes.

On peut toujours, lors de soirées électorales télévisées, jurer « ses grands dieux » qu'on veut tout mettre en œuvre pour conjurer ce fléau, encore faudrait-il, pour être crédible et se montrer à la hauteur du péril qui nous menace, mettre dès le lendemain ses actes en accord avec ses paroles. Chacun est donc placé devant ses responsabilités et l'opinion publique jugera. Mais une chose est certaine : à jouer avec le feu, le pire est à craindre. Qui ne voit que le mouvement qui ronge la société est déjà à l'œuvre non seulement en France mais à travers toute l'Europe !

Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, la question majeure qui est posée objectivement à chacun d'entre nous aujourd'hui, alors que se profile la conférence intergouvernementale de 1996, est d'abord et avant tout une question de sens, une question sociétale fondamentale que l'on peut résumer de la sorte : quel but cherchons-nous à atteindre avec l'Europe ?

Face à pareille question, aucune attitude, aucun jugement rigoureux ne devrait être considéré comme excessif mais, au contraire, comme absolument nécessaire et même bienvenu ! Il faut savoir écouter – écouter vraiment – y compris ce qui dérange.

C'est dans cet esprit que je souhaiterais que soit compris – sinon partagé – ce que j'ai déjà dit et ce que je vais ajouter maintenant.

A partir de cette question essentielle du sens que l'on fixe et que l'on souhaite fixer demain à l'Europe, on peut décliner plusieurs remarques essentielles.

D'abord il convient de procéder à cet examen, qui est décisif : y a-t-il, oui ou non, adéquation entre les objectifs proclamés de l'Union européenne et la situation concrète, sociale et économique, vécue par chaque peuple de l'Union ?

Je rappelle que les principes affichés consistent à « promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la communauté, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement... »

**M. Michel Barnier**, *ministre délégué aux affaires européennes*. C'est très bien !

**M. Jean-Claude Lefort**. « ... un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres ». Je ne l'invente pas ; c'est bien ce qui est inscrit dans le traité de Maastricht.

Est-ce vraiment être excessif que d'affirmer, comme nous le faisons, qu'entre ces objectifs et la réalité, il y a un véritable gouffre qu'aucune parole ne peut combler ? Dois-je vraiment étayer cette affirmation qui n'est, en vérité, qu'un constat ?

Puisque nous sortons d'une présidence française de l'Union européenne, je ne prendrai que trois exemples mais qui ne peuvent pas ne pas vous remettre en cause, monsieur le ministre.

La France, pendant sa présidence, s'était fixé trois priorités : l'emploi, la défense des intérêts de l'Europe sur la scène internationale et la promotion de la sécurité en Europe.

L'emploi ? Mais combien ont été créés en Europe, alors que le coût social du chômage représente plusieurs fois le budget de la France ?

La défense des intérêts de l'Europe ? Mais avec les récents accords du GATT négociés par la Commission de Bruxelles et entérinés par notre pays, la préférence communautaire qui est loin déjà d'être une réalité, a *de facto* été abandonnée ! Les choses en sont à ce point que, maintenant, c'est une autre idée qui prédomine, et pas simplement du côté des Etats-Unis, mais en Europe même, celle de l'établissement d'une zone de libre-échange transatlantique.

Quant à la promotion de la sécurité en Europe, malgré la position, dont je me félicite, du gouvernement français pour un règlement politique de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, j'observe, non sans serrer les poings, que si les USA soutiennent ostensiblement les Bosniaques et l'Allemagne les Croates, ceux qui font les frais des premiers errements de notre diplomatie dans le carcan maastrichien, c'est notre pays, ce sont nos casques bleus et ceux d'autres pays européens ! Telle est la terrible réalité. On n'ose imaginer ce qu'il en serait demain, dans ce cadre, avec une politique de sécurité et de défense communes. Et pourtant n'est-ce pas cela qui est visé jusqu'à subordonner notre propre défense à des intérêts extérieurs tout en supportant le principal de la charge ?

Et comment, à cet égard, ne pas protester une nouvelle fois contre la décision de reprendre les essais nucléaires et dire combien non seulement nous sommes solidaires de tous les pacifistes qui, ce soir, manifesteront à Paris contre cette décision, et réclamer une fois de plus l'inscription de cette question à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Par ailleurs, on voudrait, aujourd'hui, passant outre à un vrai bilan sur l'Union européenne, pousser les feux vers une Europe fédérale ! Faut-il que des intérêts supé-

rieurs à l'intérêt des peuples et des nations dominant l'Europe actuelle pour que l'on accepte pareil illogisme pratique et intellectuel. Car ce vrai bilan reste à faire. Le « galimatias » produit par la Commission de Bruxelles – mélange de contre-vérités, d'autosatisfaction et de technocratie qui réclame encore plus de pouvoirs pour elle-même – ne saurait, en effet, constituer une base sérieuse de réflexion.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que s'engager plus avant vers cette Europe fédérale qui se met en place sous nos yeux serait catastrophique.

On en parle moins aujourd'hui, mais au cours de la campagne pour l'élection présidentielle, d'aucuns, qui occupent aujourd'hui les plus hautes fonctions de l'Etat, ont affirmé qu'il y avait une contradiction entre les objectifs sociaux et économiques qu'ils se proposaient d'atteindre pour un vrai changement et le respect des critères de convergences fixés par Maastricht. Cette vérité énoncée hier serait-elle devenue un mensonge ?

Là encore, les faits sont les faits : la hausse annoncée de la TVA, la réduction des dépenses sociales et publiques, la mise en cause des services publics, la pression sur les salaires en même temps que la libre circulation des capitaux, la déréglementation sont certes conformes aux critères de convergences mais absolument contraires aux intérêts sociaux et économiques de notre peuple et contraires à l'intérêt général. Il faut donc choisir entre les deux !

Il en va de même pour la monnaie unique – encore que, d'après les informations que j'ai entendues ce matin, le Gouvernement semble reculer sur ce point, ce qui est un signe encourageant. Avec la monnaie unique, non seulement nous nous mettrions à la remorque de l'Allemagne en dépossédant notre pays d'un des attributs essentiels de sa souveraineté, mais nous irions tout droit vers une Europe, non plus élargie mais réduite à cinq. Cela ne peut que consacrer non seulement l'idée d'une Europe à plusieurs vitesses mais aussi l'éclatement de l'Union européenne elle-même. En outre, dans les pays de ce « noyau dur » les secousses touchant la cohésion sociale seraient accrues, la fracture sociale aggravée. D'autant que ce qui est « dur » dans ce noyau, c'est moins la France que l'Allemagne, vous l'admettez.

En vérité, il y a une contradiction évidente et insoluble entre approfondissement et élargissement. J'insiste : loin de renforcer l'Europe, le traité de Maastricht se retourne contre elle.

Monsieur le ministre délégué, les inquiétudes – pour ne pas dire le rejet – que provoque l'actuelle construction européenne sont tellement fortes que la conférence intergouvernementale de 1996 prévue, à l'origine, pour aménager le traité de Maastricht, s'oriente de plus en plus vers une véritable rénovation de ce traité. En effet, nous ne sommes plus simplement confrontés aux problèmes institutionnels que posent l'adhésion de trois nouveaux pays et la perspective de l'Union avec les pays d'Europe centrale et orientale. Non, c'est bien le sens de la construction européenne d'aujourd'hui et de demain qui est l'enjeu central de cette conférence.

L'actuelle construction européenne enferme chaque pays dans une politique de désinflation compétitive, dans l'obsession de la diminution du coût du travail et dans la fuite dans une croissance financière sans retombée positive pour les peuples avec, au bout du compte, l'exacerbation de la guerre économique.

Il faut rompre avec cette spirale infernale en privilégiant cette donnée essentielle majeure : l'Europe ne doit être ni une jungle ni un zoo ; l'intérêt général doit dominer les intérêts particuliers surtout s'ils sont puissants, comme c'est le cas aujourd'hui. Sinon, les richesses seront toujours concentrées entre quelques mains tandis que les dégâts seront supportés par la société et l'être humain et, avec lui, les valeurs de justice, de solidarité et de progrès de la civilisation seront écrasés.

La première priorité serait donc de combattre la pression qu'exercent les marchés financiers sur l'emploi et les conditions de vie des Européens. La relance de l'emploi exige notamment des mesures de taxation des capitaux financiers spéculatifs ainsi que – sur un autre plan – l'adoption de mesures de réduction importantes du temps de travail.

Il faut, dans cette perspective, retrouver notre souveraineté monétaire afin que la Banque de France soit bien un outil pour reconquérir la maîtrise de notre politique.

Il faudrait ensuite remettre en cause les critères de convergence qui apparaissent de plus en plus comme des dogmes qui divisent les Etats membres et les étouffent progressivement les uns après les autres.

Pour transformer positivement l'Union européenne, il faut sortir du carcan de Maastricht et, ainsi, sauvegarder l'idée européenne.

Organisation de la domination des uns par les autres ou organisation de la coopération entre les uns et les autres, tel est le choix fondamental à opérer pour répondre à la question du sens de la construction européenne actuelle et à venir, question – cela a été évoqué trop brièvement par M. le ministre des affaires étrangères – qui concerne aussi le Sud. Comment, en effet, s'accommoder du fait que 80 p. 100 de la population mondiale ne concentre que 20 p. 100 des richesses produites ? Cette dérive sociale des continents est aujourd'hui la principale source d'insécurité sur la planète. Et elle ne se réglera pas par le renforcement de notre potentiel nucléaire !

Monsieur le ministre délégué, selon un sondage, 81 p. 100 des Européens ignorent l'existence et donc l'importance de la conférence intergouvernementale de 1996. Pourtant « rien de grand ne se fera en Europe sans le concours des peuples qui sont l'expression même de la démocratie », a déclaré le Président Chirac. La phrase sonne bien mais, concrètement, qu'envisage le Gouvernement à cet égard ? Pour l'heure, c'est le « silence radio ».

Afin que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause, pourquoi, dans la logique de ce qu'ont annoncé M. Chirac et M. Juppé, ne pas demander avant chaque décision européenne importante si elle est bonne pour l'emploi et pourquoi ne pas exiger une étude préalable sur les conséquences économiques et sociales de l'application, pour chaque pays, des critères de convergence ? Voilà une suggestion !

Pourquoi ne pas annoncer clairement dès maintenant – M. le ministre des affaires étrangères s'est tu sur ce point tandis que devant la délégation vous avez, monsieur le ministre délégué, évoqué ce sujet – quand les Français seront consultés par voie de référendum avant toute nouvelle étape de l'Union européenne, ainsi que le Président de la République s'y était engagé devant le pays ? N'est-ce pas le meilleur moyen de faire en sorte que, sans plus attendre, nos concitoyens soient concernés par des questions qui détermineront l'avenir de notre pays et celui de l'Europe ?

Or pas plus M. le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, que M. le ministre des affaires étrangères il y a quelques instants...

**M. le ministre des affaires étrangères.** Me voilà !

**M. Jean-Claude Lefort.** ... n'ont repris cet engagement du candidat devenu Président. Des engagements clairs de la part du Gouvernement s'imposent.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Puis-je vous interrompre, monsieur Lefort ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Non, monsieur le ministre, car j'ai eu, comme il convient bien entendu, la politesse de vous écouter. Mais vous avez été absent un bon moment – ce sera noté dans le procès-verbal ! – et à peine revenu, vous demandez la parole !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Si vous ne voulez pas être interrompu, restez courtois !

**M. Jean-Claude Lefort.** Reprenons !

Par ailleurs, le président de la République a avancé l'idée que le *veto* ne faisait pas obstacle au principe de loyauté entre Etats de l'Union qui doit dissuader celle-ci d'imposer à l'un de ses membres une décision contraire à ses intérêts vitaux. Il a déclaré aussi que de nouvelles procédures d'association des Parlements nationaux à l'élaboration du droit communautaire devraient être étudiées.

Ces deux propositions auraient plus de poids dans les futures négociations si elles étaient largement discutées et soutenues par la représentation nationale, de même que le rejet de la volonté de systématiser le vote à la majorité et de jeter aux oubliettes le vote à l'unanimité, afin d'imposer les décisions. Malheureusement, nous n'avons rien entendu de tel dans les propos du ministre aujourd'hui, et je le regrette.

Nous sommes contre le traité de Maastricht – ce n'est une découverte pour personne –, car nous sommes réalistes : c'est un fiasco pour les peuples et pour nos pays. Seuls les capitaux y trouvent bénéfice. C'est cela le cœur du traité de Maastricht. C'est donc cela qu'il faut mettre en cause. C'est pourquoi nous sommes également pour une autre Europe : une Europe des coopérations, de la démocratie, où chaque Etat dispose des mêmes droits et où les citoyens sont partie prenante, une Europe respectueuse des identités nationales.

Plus d'Europe – une Europe de progrès – ne suppose pas plus de supranationalité mais, tout au contraire, plus de respect des souverainetés nationales. Et pour être vraie et pacifique pour l'ensemble du continent, l'Europe doit être la grande Europe. C'est la seule voie possible pour que l'idée européenne perdure et ait un sens positif. Cela ne procède pas d'une affirmation préétablie. Cela, encore une fois, résulte des réalités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention n'engage évidemment pas le groupe République et Liberté. Je m'exprime en mon nom personnel et au nom des députés du Mouvement des citoyens.

**M. Jean-Claude Lefort.** Des députés-maires !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** M. le Premier ministre avait présenté, alors qu'il était ministre des affaires étrangères, quatre grandes priorités devant l'Assemblée natio-

nale, le 7 décembre dernier : l'emploi et la croissance ; la sécurité de l'Europe et l'affirmation de l'Union européenne sur la scène internationale ; le maintien de l'exception culturelle, notamment à travers les quotas audiovisuels ; enfin, la préparation de la conférence intergouvernementale.

Que sont ces priorités devenues ?

La reprise économique n'a pas jusqu'à présent de conséquences sensibles sur la situation de l'emploi. L'Europe est toujours incapable de mettre en œuvre une action concertée et efficace parce que les dogmes monétaristes et libre-échangistes associés aux dissensions entre partenaires européens paralysent toute action volontariste.

Aucun des grands projets d'infrastructure, qualifiés par M. le Président de la République de monstres du Loch Ness dont on parle beaucoup mais que l'on ne voit jamais, n'a encore démarré.

Alors que la monnaie unique est, paraît-il, encore à l'ordre du jour, bien que l'échéance vienne d'être reportée par un accord unanime des Quinze, les Espagnols et les Portugais ont dévalué en mars, tout en respectant théoriquement les règles du système monétaire européen, dont les bandes de fluctuation ont été tellement élargies que son fonctionnement apparaît de plus en plus surréaliste. Si l'on ajoute les escapades précédentes des mêmes monnaies et surtout les dévaluations compétitives de la lire italienne et de la livre anglaise, on mesure le marasme monétaire dans lequel se trouve aujourd'hui l'Europe.

Ce marasme a de terribles conséquences dans notre pays, car les dévaluations compétitives à l'intérieur du marché unique se paient au prix fort pour nos entreprises. Il y a peu de séances consacrées aux questions d'actualité, monsieur le ministre, où plusieurs parlementaires de votre propre majorité ne vous citent le cas concret, qui des producteurs de fraises, qui des fabricants de chaussures, victimes de la politique du franc dit fort accroché au Mark, la monnaie la plus surévaluée du monde.

Pendant ce temps, imperturbable, la Banque de France indépendante maintient des taux d'intérêt réels assassins qui encouragent la rente, contribuent à accroître le coût de la dette et pénalisent l'investissement productif. Le dogme de la monnaie unique est devenu l'alibi de la pensée unique. Ce dogme est absurde, car chacun sait que, si un jour devait exister une monnaie unique, elle laisserait de côté la livre britannique, la lire italienne, la peseta espagnole et bien d'autres monnaies de moindre importance.

Les fluctuations monétaires et la surévaluation du franc, pénalisantes pour nos entreprises dans la concurrence intracommunautaire, le sont au moins autant sur le plan mondial. L'accord du GATT, considéré comme une grande victoire par M. Balladur – ce que les électeurs n'ont d'ailleurs pas semblé percevoir – a reporté à plus tard tous les problèmes et laissé de côté le dumping social et monétaire aussi bien que l'absence d'une vraie politique de préférence communautaire face à la législation américaine et au protectionnisme japonais, plus culturel d'ailleurs que politique.

La Commission continue de décider de l'essentiel en matière commerciale. L'ancien gouvernement a accepté un accord, négocié par elle à l'OCDE, sur les chantiers navals, et cela contre l'avis de notre assemblée qui, à l'unanimité des groupes moins un et avec le concours remarqué de l'un de vos actuels collègues, Mme Elisabeth Hubert, alors député de la Loire-Atlantique, avait demandé au Gouvernement de ne pas signer.

Les accords du GATT ont laissé de côté bien des dossiers de première importance : l'agriculture, l'aéronautique où les Américains développent une guerre féroce contre Airbus, grâce à notre franc fort et à leur dollar faible.

La mise en place de l'Organisation mondiale du commerce s'est effectuée sur fond de guerre américano-japonaise. Les Etats-Unis continuent de menacer leurs rivaux de représailles, en totale contradiction avec les textes de l'OMC, mais en totale concordance avec la législation adoptée par le Congrès américain. M. Giscard d'Estaing se souvient peut-être que, lors de la séance de ratification de l'accord de l'OMC, j'avais défendu l'irrecevabilité de ce projet de loi...

**M. Pierre Mazaud.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... la législation américaine ne respectant pas le principe de réciprocité inscrit dans notre Constitution pour la ratification des traités.

**M. Pierre Mazaud.** Tout à fait ! Article 55 !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** M. Juppé et M. Giscard d'Estaing m'avaient alors vigoureusement démenti. Les faits sont là, bien réels, même si le conflit actuel ne nous touche pas provisoirement directement.

L'absence de l'Europe sur la scène de l'OMC pose également question. Où en est, monsieur le ministre, la négociation interne au niveau des quinze sur la double compétence de la Commission et des Etats dans la discussion à l'OMC ? La Commission sera-t-elle, cette fois-ci, encadrée par un mandat clair ? Quelle sera la marge de manœuvre des Etats ? Dans quels domaines ?

Par ailleurs, comment appréciez-vous les déclarations de M. Brittan en faveur de la proposition américaine d'une zone de libre-échange euro-atlantique ? On voit bien à quoi elle correspond : un bloc des riches avec, naturellement, notre alignement sur une législation du travail tout à fait déficiente, alors que même M. Clinton est incapable d'imposer son projet de loi sur la sécurité sociale et est obligé de procéder à des coupes sombres dans les budgets sociaux.

Deuxième priorité annoncée de la présidence française par M. Juppé : la sécurité de l'Europe.

Il ne serait pas juste de considérer que vous n'avez rien tenté au niveau européen pour que l'Europe, après les nombreuses erreurs, renoncements et fautes commises au début de la crise yougoslave, apparaisse en mesure de rétablir la paix. Le pacte de stabilité que vous avez évoqué est une bonne chose. Mais la réalité est là : le conflit en ex-Yougoslavie est arrivé à un stade où, une fois de plus, ce sont les Américains, que, à travers l'OTAN, le gouvernement français a imprudemment appelés à la rescousse, et les Russes qui détiennent les clés pour que cesse le massacre. La France, faute d'avoir mené une politique indépendante quand il en était encore temps, ne peut aujourd'hui à elle seule, ou même avec la Grande-Bretagne, imposer par les armes et au sol une paix dont personne ne semble vouloir. Vous êtes parvenus à faire libérer nos otages, c'est un point qui doit être porté à votre crédit.

La mise en place de la Force de réaction rapide peut être la meilleure ou la pire des choses, la meilleure si elle demeure une force de dissuasion et si, dans le même temps, une action diplomatique amène les Américains et les Russes à obtenir de leurs alliés respectifs, musulmans bosniaques et Serbes de Pale, qu'ils se décident à négocier sérieusement.

Cette négociation ne peut se concevoir qu'à travers une reconnaissance mutuelle et l'établissement, qu'on le veuille ou non, d'une ligne de démarcation permettant d'abord le retour à la paix. La nature des choses fait que l'on ne pourra pas s'opposer à l'existence de liens spéciaux entre les différentes composantes de la Bosnie, d'une part, la Croatie et la Serbie de l'autre. Le bon sens consisterait à l'admettre aujourd'hui pour permettre un accord, puis la cicatrisation des plaies, et, un jour, nous l'espérons, la recréation d'un espace yougoslave.

Si, faute d'un accord politique, la guerre continue, la participation au conflit de la Force de réaction rapide serait une folie dont toutes les conséquences ne peuvent par avance être même envisagées. Le seul rôle de celle-ci doit consister, dans une telle hypothèse, à couvrir le regroupement et le dégagement de la FORPRONU. Ne vous laissez pas happer par l'engrenage !

Parmi vos priorités sur le plan international figurait également le rééquilibrage de la politique de coopération européenne entre l'Est et le Sud proche – pays du Maghreb et de la Méditerranée orientale – ou plus lointain : Afrique, Caraïbes, Pacifique. Après de dures négociations avec nos partenaires, très réticents, vous êtes parvenus à un accord peu satisfaisant. Certes, l'aide aux pays méditerranéens augmentera de 27 p. 100 en 1996, contre 7 p. 100 pour les pays de l'Est, ce qui témoigne d'un certain rééquilibrage auquel s'ajoute l'accord d'association avec la Tunisie, mais aucun engagement n'a été pris au-delà de 1996.

Pour les pays de la zone ACP, la situation est catastrophique, vous l'avez d'ailleurs reconnu, puisque aucun accord n'a pu être signé concernant le huitième fonds européen de développement, nos partenaires refusant toujours de dégager des crédits permettant de faire au moins aussi bien à quinze qu'à douze, soit 13,3 milliards d'écus pour le septième fonds. Dans ces conditions, la convention de Lomé, déjà attaquée au GATT par les Américains, est maintenant affaiblie de l'intérieur par nos partenaires.

Où en est enfin l'aide promise aux Palestiniens pour consolider le fragile processus de paix ? Alors que la stabilisation du Sud proche et de l'Est européen et le sauvetage de l'Afrique sont des défis urgents et décisifs du point de vue de la justice et de la morale, mais aussi pour la sécurité de l'Europe, l'Union européenne est incapable de répondre à ces défis. Bien plus, la Commission, cédant une fois de plus au tropisme nordique et à l'inféodation américaine de deux de ses principaux membres, nous concocte un projet de zone de libre-échange transatlantique.

Troisième priorité affirmée par M. Juppé, l'exception culturelle et la nécessité de maintenir des quotas audiovisuels dans le cadre de la négociation autour du renouvellement de la directive « Télévision sans frontières ». La France est isolée parce que nos partenaires européens n'ont quasiment plus de studios de production et s'accrochent, semble-t-il, des séries B américaines.

**M. Pierre Mazeaud.** Hélas !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** M. Kantor a par ailleurs promis de reprendre le combat sur l'exception culturelle dans les meilleurs délais.

La quatrième priorité de la présidence française consistait à préparer au mieux la prochaine conférence intergouvernementale qui, je cite toujours M. Juppé, « doit déboucher sur une réforme d'une grande portée ». Certes, la sortie de différents rapports d'étape sur la mise en

œuvre du traité de Maastricht réalisés par le Conseil et la Commission s'est effectuée dans les temps. Le Parlement européen a publié un rapport contestable et contesté, y compris par les députés européens proches du Président de la République, sur sa vision de l'Europe de demain, et le groupe de réflexion sur la conférence intergouvernementale a été constitué, mais, sur le fond des problèmes, tout reste à faire.

**M. Robert Pandraud**, *président de la délégation*. Eh oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Il est d'ailleurs intéressant de lire les rapports d'étape.

On apprend ainsi dans le rapport de la Commission qu'il n'est pas certain que le traité ait réellement fait progresser l'Union vers une plus grande proximité des citoyens, ou encore qu'il y a faiblesse, voire absence de contrôle démocratique au niveau de l'Union, et que la ventilation des différentes procédures décisionnelles ne répond à aucune logique apparente. Que disions-nous d'autre il y a trois ans ?

Dans le rapport du Conseil, on peut lire que la commission prend souvent, en matière de politique commerciale, des libertés avec la lettre et l'esprit du traité, engageant voire achevant des négociations internationales sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Conseil.

Enfin, ceux qui sont sensibles à la contradiction entre la signature à douze du traité de Maastricht en 1991 et la nécessité de l'élargissement consécutif à la chute simultanée de l'URSS n'ont pas manqué de sursauter en lisant l'interview donnée par M. Carlos Westendorp, le 3 juin dernier, au journal *Libération*. Que déclarait M. Westendorp ? « L'élargissement à vingt-sept est une révolution. » Vous n'avez pas eu l'air de considérer qu'il en était ainsi en déclarant qu'il n'était pas certain que les institutions conçues pour fonctionner à six ne pourraient pas le faire à vingt-sept.

**M. Pierre Mazeaud**. A vingt-sept, c'est une révolution !

**M. Robert Pandraud**, *président de la délégation*. M. Westendorp a raison !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Et M. Westendorp ajoute : « Il faut faire un nouveau traité plus attrayant que le texte actuel, et plus politique ».

Les différents rapports du Conseil, de la Commission et du Parlement européen masquent, derrière de nombreuses considérations et remarques liées aux procédures et aux processus de décision communautaire, les lacunes d'un traité irréformable, obsolète et sans avenir qu'est depuis sa conception le traité de Maastricht.

Je salue le travail qui a été réalisé au sein de la délégation pour l'Union européenne mais je m'étais abstenu sur le rapport pourtant excellemment présenté par Mme Ameline et Mme Catala sur les réformes du traité de Maastricht.

**M. Pierre Mazeaud**. Une abstention très...

**M. Robert Pandraud**, *président de la délégation*. ... raisonnée !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. En effet ! L'effort de Mme Ameline et de Mme Catala pour se frayer un chemin dans l'inextricable forêt vierge des institutions maastrichtiennes était méritoire...

**M. Robert Pandraud**, *président de la délégation*. Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. ... mais sans espoir. Pour tracer les pistes d'une nouvelle construction européenne, il faut totalement s'extraire de ce traité purement procédural et en refaire un autre, plus politique.

**M. Alain Griotteray**. Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Je ne parlerai donc pas, maintenant que l'état des lieux a été fait, de majorité plus ou moins pondérée, de codécisions ou d'avis conformes. Tout cela ne peut qu'enliser l'Europe dans les arrières-pensées. Elles sont innombrables. Ce qui manque, c'est une large vision politique pour faire repartir l'Europe sur des bases nouvelles.

Je ferai donc de la politique pour tenter de dégager les grandes lignes de ce que devrait être l'action de la France en Europe dans les prochaines années.

Cette action pourrait s'ordonner autour de trois axes : l'emploi et la cohésion sociale ; la prise en compte de la chute du communisme et de la fracture méditerranéenne ; enfin, c'est bien le moins, la réintroduction de la démocratie dans la construction de l'Europe.

Tout d'abord, l'emploi et la cohésion sociale.

Le combat que M. le président de la République et le Gouvernement ont décidé d'engager contre la pensée unique est-il strictement hexagonal ? Allez-vous vous arrêter à Strasbourg ou comptez-vous poursuivre jusqu'à Bruxelles, qui est en réalité la capitale de la pensée unique, où des dizaines d'Alain Minc, moins médiatiques mais plus efficaces, travaillent à l'abri du regard et du suffrage populaire ? Le renversement des priorités entre la monnaie et l'emploi va-t-il, sous l'impulsion de la France, s'opérer au niveau des quinze ? C'est la grande question.

Allez-vous vous ménager des marges de manœuvre pour réduire la fracture sociale et le nombre des chômeurs autrement qu'à doses homéopathiques et à coup de recettes déjà expérimentées sans succès ? M. Giscard d'Estaing l'a dit excellemment durant la campagne : il y a contradiction entre la course à la monnaie unique, même à l'horizon de 1999, et une politique volontariste au service de l'emploi.

La politique désastreuse du franc fort a hissé la France à la place peu flatteuse du pays industriel possédant le plus fort taux de chômage, induit notamment par des taux d'intérêt réels les plus élevés du monde, et champion des réductions d'effectifs dans l'industrie depuis quinze ans. Une baisse rapide et drastique des taux d'intérêt est une nécessité. Aucun statut de banque centrale, française ou allemande, ni aucune considération juridique ne pourront empêcher un représentant élu du peuple français de le réaffirmer.

Cette baisse drastique des taux d'intérêt ne peut être obtenue que par une action politique forte, en France même, mais aussi au niveau européen, à Cannes par exemple. A la suite de la conférence intergouvernementale, les mécanismes de l'Union économique et monétaire doivent être revus en fonction de la priorité accordée à l'emploi.

Certes, Mme Guigou a déclaré devant le groupe socialiste du Parlement européen que la remise en cause des critères de l'UEM serait trop dangereuse, mais j'ai constaté avec plaisir qu'une majorité de parlementaires socialistes s'étaient prononcés pour une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans l'Union économique et monétaire.

**M. Robert Pandraud**, *président de la délégation*. Et contre le rapport de Mme Guigou !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Exactement !

Les modifications institutionnelles en matière monétaire sont d'ailleurs expressément prévues par l'article N du traité de Maastricht.

Outre les taux d'intérêt, qui posent en réalité le problème de la dépendance de notre politique monétaire par rapport à la politique de la Bundesbank, une révision de l'Union économique et monétaire devrait porter sur un assouplissement des critères de convergence et le rétablissement d'une réglementation des mouvements de capitaux pour permettre aux autorités monétaires de faire face à la spéculation. Je sais bien que cela implique une volonté qui dépasse l'Europe. Mais au moins l'Europe pourrait-elle s'exprimer sur ce sujet.

Un desserrement des contraintes de l'Union économique et monétaire pourrait permettre une remise en ordre concertée des monnaies européennes. Tout immobilisme, tout entêtement dans la voie actuellement tracée par les critères de convergence – que peu de pays sont à même de respecter – conduira inévitablement à l'éclatement de l'Europe, à la montée du chômage et à l'aggravation des inégalités sociales.

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La monnaie unique, loin d'unifier, va diviser. Les mécanismes économiques qu'elle comporte, loin d'intégrer, excluent. Ils excluent et excluront certains pays, et, dans chaque pays, via les plans de rigueur, ils excluent et excluront une fraction croissante de la population. Il est faux de faire miroiter au peuple français une monnaie unique à quinze en l'an 1999 ou 2002 !

**M. Adrien Zeller.** Personne ne le fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Déjà, les Quinze ont renoncé à l'échéance de 1997, que la France et l'Allemagne s'étaient mises d'accord, voici quelques semaines, pour réaffirmer solennellement. Le temps passe vite !

Combien de nos concitoyens, monsieur le ministre, sont réellement informés du fait que cette monnaie unique ne concernera au mieux que cinq ou six pays, et donc que les distorsions monétaires dont sont victimes les producteurs de fraises vis-à-vis de l'Espagne ou les fabricants de chaussures vis-à-vis de l'Italie, que j'évoquais tout à l'heure, perdureront, même lorsque le franc aura disparu dans la zone mark, si tant est que, d'ici là, il existe encore des producteurs de fraises ou des fabricants de chaussures dans notre pays ?

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Combien de nos concitoyens font-ils le lien entre le chômage et les disciplines monétaristes imposées par Maastricht ? Combien savent que, loin d'être, comme on le leur dit souvent, un mauvais moment à passer pour accéder au port accueillant de la monnaie unique, les contraintes des critères de convergence demeureront en vigueur au-delà de l'adoption de la monnaie unique, comme l'écrit en toutes lettres la Commission dans son Livre vert ? Monsieur le ministre, vous savez bien que je dis vrai : la monnaie unique est l'alibi de la pensée unique.

**M. Alain Griotteray.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Sans changement de cap dans ce domaine, monsieur le ministre, vous ne parviendrez pas à faire significativement reculer le chômage. Vous ferez du Edouard Balladur sans Edouard Balladur. *(M. le ministre des affaires étrangères fait un signe de dénégation.)*

Ce faisant, vous contribuerez, comme tous vos prédécesseurs qui appliquent depuis 1983 la « seule politique possible », que je connais bien, à renforcer le sentiment

d'un nombre grandissant de nos concitoyens que la politique ne peut plus rien pour eux. Et vous renforcerez par la même occasion les thèses extrémistes de M. Le Pen, contraires à toutes les valeurs de la nation française et de la République. La politique du franc fort, monsieur le ministre, c'est la politique du « front fort ».

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Si, au lieu de mettre la charrue avant les bœufs et la monnaie unique avant la réforme du système monétaire international, l'Europe commençait par procéder à une réorientation de sa politique économique et monétaire, elle pourrait alors engager une action efficace pour traiter des problèmes monétaires et financiers au niveau pertinent, c'est-à-dire mondial, en pesant notamment pour une réforme des institutions de Bretton Woods.

N'avons-nous pas pour cela un levier ? Bien sûr que si : à travers une parité plus juste des monnaies européennes aujourd'hui excessivement surévaluées.

La France doit, par ailleurs, peser pour que soit revue la politique commerciale de l'Union européenne, en réformant l'article 113 du traité de Rome de manière à mieux contrôler la Commission lorsqu'elle négocie à Genève.

**M. François Guillaume.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il est nécessaire d'instaurer une véritable préférence communautaire et de mettre sur pied un système de défense commerciale aussi performant que celui dont disposent les Américains.

Pour agir contre le chômage, il est urgent de débloquer les projets de grands travaux décidés à Corfou, de jeter les bases de politiques communes publiques financées par un emprunt européen, de développer des programmes concertés en matière industrielle et de recherche, d'exporter la conception française du service public.

La France devrait proposer à ses partenaires d'abroger l'article 90 du traité de Maastricht,...

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... qui soumet en grande partie le service public à la logique de la concurrence. Un nouvel article pourrait disposer que l'utilité publique justifie un aménagement des règles de la concurrence dans un certain nombre de domaines essentiels : télécommunications, transports, télévision publique, énergie, protection sanitaire et sociale.

**M. Pierre Mazeaud.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Les Français ont refusé, quand ils ont été consultés, de substituer l'équité à l'égalité. Jacques Chirac a fait campagne sur le thème de « la France pour tous », car il a senti que le peuple français restait viscéralement attaché aux valeurs républicaines.

**M. Pierre Mazeaud.** Oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il vous reste à tenir vos engagements. Et, pour y parvenir, il vous faudrait de la détermination pour résister aux tenants intérieurs et extérieurs de la pensée unique. Mais avez-vous cette détermination ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Bonne question !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Là est effectivement la question, monsieur le ministre.

Vous n'avez pas cette détermination. Et pourtant, par charité, je ne vous demanderai pas de me le dire aussi crûment que vous venez de le faire à voix basse, mais de manière audible – en tout cas, pour l'orateur.

**Mme le président.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, souhaitez-vous interrompre M. Chevènement ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Si M. Chevènement le permet.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Volontiers, monsieur le ministre !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je vous remercie, monsieur Chevènement, de vous montrer plus courtois que M. Lefort, qui a tout à l'heure refusé que je réponde d'un mot à une attaque qu'il m'adressait.

Vous me demandez si j'ai la détermination nécessaire pour la construction de l'Europe. N'avez aucun doute !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Contre la pensée unique ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** La vérité est que nous n'avons peut-être pas tout à fait la même idée de l'Europe, vous et moi – le débat continuera probablement dans les années qui viennent.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ni la même idée de la pensée unique ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Sur la pensée unique, j'ai une idée assez claire. Mais, quand vous me préciserez votre conception, je la comparerai à la mienne, et je vous dirai si c'est la même.

En matière européenne, il nous faudra, croyez-moi, beaucoup de détermination, beaucoup de volonté et, je dirai, beaucoup d'imagination pour ouvrir les voies nouvelles de l'Europe de demain.

Cela étant, serons-nous dans ce combat, vous et moi, sur la même ligne ? L'avenir le dira, mais j'en doute un peu. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Poursuivez, monsieur Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre, je ne vous demande pas de partager publiquement mes analyses. L'opinion publique vous jugera sur vos actes et sur votre détermination.

L'Europe s'est débarrassée à l'Est, et c'est heureux, du parti unique, mais elle a récolté à l'Ouest la pensée unique, dont je disais que la monnaie unique était l'alibi.

C'est un drame. Saurez-vous contourner l'obstacle ? Je ne le parierais pas.

La deuxième priorité consiste, selon moi, à inventer une nouvelle architecture européenne à partir des deux défis majeurs que sont pour l'Europe la chute du bloc communiste et la fracture méditerranéenne.

J'ai cité tout à l'heure la déclaration de Carlos Westendorp souhaitant la signature d'un nouveau traité.

On le voit bien : partout s'impose la puissance du fait national, parfois malheureusement dans le fracas, les larmes et le sang, parfois plus pacifiquement. De l'ex-URSS à l'ex-Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie au Québec, des revendications nationales s'expriment par la force ou par les urnes.

**M. Alain Griotteray.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En Europe même, les apôtres du « postnational » ont reculé. Naturellement, les désordres économiques et politiques, l'injustice et les inégalités favorisent une conception de la nation crispée et intolérante à partir de critères ethniques ou religieux. Telle n'est pas notre conception.

Seule une Europe construite sur des bases plus justes prenant en compte les aspirations des peuples peut permettre de faire triompher la conception citoyenne de la nation. Et le choix n'est pas entre l'Europe de M. Minc et la nation de M. Le Pen. Il est à terme entre une Europe technocratique où une banque centrale indépendante régènerait l'économie et le social et où une cour de justice européenne dirait le droit et régulerait les conflits entre des régions autonomes en dehors de tout réel contrôle populaire et, par ailleurs, une construction européenne assise sur la légitimité populaire, une union de nations libres, dont la souveraineté s'inscrirait dans le respect des valeurs universelles et permettrait de fécondes coopérations et mises en commun. C'est dans la deuxième voie, celle d'une Europe des peuples, celle d'une Europe républicaine, qu'il faut s'engager.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La France y trouvera toute sa place,...

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... car il lui revient de jouer non seulement un rôle d'équilibre, mais de faire progresser les valeurs dont elle est dépositaire : les valeurs républicaines.

Bien entendu, le couple franco-allemand doit demeurer le moteur de cette dynamique nouvelle, mais à partir de relations plus équilibrées, en fonction d'un projet prenant davantage en compte les aspirations des citoyens.

Si la France a intégré les légitimes contraintes nées de la réunification allemande, l'Allemagne doit comprendre que la France souhaite mener à bien sa réunification sociale, ce qui passe par une révision de l'Union économique et monétaire.

Si la France doit accompagner l'Allemagne dans sa politique à l'Est, l'Allemagne doit aussi accompagner la France dans son souci de refonder le dialogue avec les pays du Sud.

Nous ne devons pas tenir éternellement la Russie à l'écart du grand marché européen. Nous devons l'aider à se stabiliser et à rejoindre un jour l'Europe démocratique et développée. Nous devons aussi renforcer la sécurité des pays de l'Europe centrale et orientale. Mais point n'est besoin de faire adhérer ceux-ci à l'OTAN, car ce serait ressenti par la Russie comme une mise à l'écart. Mieux vaudrait réfléchir à l'intégration de ces pays dans l'Union de l'Europe occidentale.

Si la France le veut vraiment, l'Allemagne comprendra notre souci d'arrimer la rive sud de la Méditerranée à l'Europe, seule vraie réponse à la montée de l'intégrisme.

C'est l'intérêt de la France. C'est le moyen de rééquilibrer la construction européenne vers le Sud, ce qui implique une politique de codéveloppement. J'espère que la conférence de Barcelone permettra d'avancer sur ce chemin.

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** De même, une initiative française au Conseil de sécurité pour faire lever un embargo dénué de toute réelle justification contre le peuple irakien favoriserait la reprise d'un dialogue plus confiant entre les deux rives de la Méditerranée.

La France et l'Allemagne ont aussi à travailler beaucoup pour rapprocher leurs conceptions de la nationalité.

Nous devons être fermes sur la réaffirmation du droit républicain qu'est le droit du sol, ce qui implique la révision des lois Pasqua. De même, nous devons demeurer fermes sur quelques principes, au premier rang desquels figurent la laïcité, le refus de voir l'école prise en otage par quelque prosélytisme que ce soit, par une opposition déterminée au communautarisme, y compris lorsqu'il prend les traits d'une convention du Conseil de l'Europe protégeant, paraît-il, les minorités. Je vous demande, à ce propos, monsieur le ministre, de me confirmer ce que m'avait déjà indiqué le chef du précédent gouvernement, à savoir que la France ne signerait pas ce texte, qui est contraire à toute la tradition républicaine.

Couple franco-allemand, main tendue à la Russie, politique euro-méditerranéenne : tels sont les axes d'une action qui permettrait à la France de faire progresser de manière équilibrée la construction européenne.

Je ne saurais oublier les Britanniques : nous n'avons pas intérêt à les laisser sur le bord du chemin, ni à les laisser s'enfermer exclusivement dans le mythe de leurs relations spéciales et privilégiées avec les Etats-Unis, même si l'on peut déplorer que le thatchérisme ait abouti en Grande-Bretagne à une grave crise sociale et à faire de ce pays une sorte de cheval de Troie pour l'accès au marché européen des puissances commerciales asiatiques.

Pour autant, l'arrivée inéluctable, semble-t-il, des travaillistes au pouvoir devrait conduire, comme l'a indiqué Tony Blair, à l'abandon par la Grande-Bretagne de l'exception sociale, mais aussi au maintien de ses exigences en matière d'unanimité sur les dossiers d'intérêt vital, le leader travailliste se prononçant par ailleurs pour l'organisation de consultations populaires à chaque nouvelle étape de la construction européenne, toutes positions qui vont dans le bon sens.

Je terminerai, monsieur le ministre, par la troisième priorité : la réintroduction de la démocratie dans la construction européenne.

Le débat européen a été occulté pendant la campagne présidentielle.

**M. Alain Griotteray.** Complètement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce n'est pas une chose saine, car, quand les candidats oublient l'Europe pendant la campagne et qu'ils s'en servent pour en quelque sorte revoir à la baisse les ambitions sociales qu'ils avaient affirmées devant les électeurs, la démocratie souffre. Les citoyens n'acceptent pas que l'Europe soit devenue non pas une grande ambition, mais l'alibi de tous les renoncements.

Pour réintroduire la démocratie, il faut d'abord que le débat ait lieu. Avant la conférence intergouvernementale, par exemple, des débats télévisés devraient être organisés, auxquels seraient associées toutes les forces politiques, grandes et petites.

Le Parlement doit donner un mandat clair, reposant sur plusieurs orientations au Gouvernement.

Première orientation : revoir l'Union économique et monétaire. Je n'y reviens pas.

Deuxième orientation : ne pas confondre l'Europe virtuelle et l'Europe réelle. Par exemple, la PESC est un objectif souhaitable, mais peu accessible. Elle ne doit pas faire obstacle à des actions concertées entre Etats, sous responsabilité nationale, comme en ex-Yougoslavie, entre la France et la Grande-Bretagne. De même faut-il encourager les coopérations industrielles à géométrie variable de type Ariane, Airbus et Eurocopter et ne pas les décourager comme la Commission a cherché à le faire s'agissant de l'accord entre Bundestelekom et France Télécom, au nom d'un droit de la concurrence qui fait fi des données de la compétition mondiale.

Troisième orientation : rester pragmatique, s'appuyer sur la légitimité démocratique des Etats-nations, cesser le travail de sape et de déconstruction républicaine à leur égard au profit de régions hétérogènes, ne poursuivant que leur intérêt égoïste, de comités monétaires irresponsables, d'instances juridictionnelles avides de substituer le gouvernement des juges au contrôle populaire, mettre un terme à la frénésie juridique de constitutionnalistes en chambre qui, raisonnant par piliers et frontons, élaborent une architecture institutionnelle illusoire sans avoir pris soin de vérifier auparavant la solidité des fondations.

Enfin – et c'est un engagement que le Président de la République a pris – le nouveau traité devra être soumis à référendum. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous confirmiez cet engagement.

**M. Pierre Mazeaud.** Il le faut !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** On ne peut concevoir de franchir de nouvelles étapes de la construction européennes en s'arc-boutant sur le résultat serré du référendum de 1992. Ce que le peuple a fait, le peuple doit pouvoir le défaire.

**M. Pierre Mazeaud.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Et quelques dispositions institutionnelles seraient bienvenues : placer la Commission sous l'autorité du Conseil et rendre publics les délibérations et les votes de celui-ci, redéfinir les « actes » de la Communauté, qui pourrait émettre des directives plutôt que des règlements, et restreindre leur champ d'application pour éviter tous les excès d'interventions communautaires, élaguer et codifier l'actuelle réglementation communautaire, simplifier la définition des compétences du Conseil européen et préciser les conditions dans lesquelles les délibérations de ce Conseil doivent être prises – il faudrait notamment préciser dans le traité que le Conseil ne devrait normalement procéder à sa première lecture des propositions législatives qu'après avoir laissé le temps aux parlements nationaux d'en discuter avec leur gouvernement,...

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ...ce qui, M. Pandraud le sait mieux que personne, est une tâche rude, renforcer le contrôle des parlements nationaux sur les actes de la Communauté...

**M. Pierre Mazeaud.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... en instituant un système de réserve parlementaire qui inclue un droit de regard sur la mise en œuvre du principe de subsidiarité, maintenir le principe du droit de veto en ne renonçant pas pour les grands choix à la règle de l'unanimité, affirmer clairement que le Parlement européen, en l'absence de peuple européen, ne peut être qu'un forum utile.

L'ensemble de ce dispositif permettrait de stopper la dérive oligarchique et technocratique dont aucun peuple ne veut. La nation demeure le cadre de la démocratie

pour longtemps encore. La construction européenne ne peut avancer qu'assise sur la légitimité populaire. Les idéologues du « post-national » doivent cesser de diaboliser ceux qui défendent une Europe qui se ferait avec les nations.

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** D'ailleurs, je n'en vois plus !

**M. Alain Griotteray.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** « Qui veut faire l'ange fait la bête », dit le proverbe. On ne fait pas de bonne politique au service des hommes et des peuples en dehors des réalités.

En conclusion, monsieur le ministre, nous ne sommes pas arrivés par hasard là où nous en sommes : chômage de masse, guerre en ex-Yougoslavie, scepticisme général des peuples vis-à-vis de l'avenir de la construction européenne. Tout est à reprendre. Le monétarisme et le libre-échangeisme détruisent nos emplois.

La volonté d'indépendance a-t-elle meilleur terrain pour se manifester que de faire passer la contrainte démocratique, celle qui résulte des engagements pris par le Président de la République pendant la campagne électorale – faire passer l'emploi avant toute chose pour résorber la fracture sociale – avant les fameuses « contraintes extérieures » dont on nous rebat les oreilles depuis plus d'une douzaine d'années et dont je ne citerai pas à cette tribune les vigilants gardiens, toujours présents aux postes de commande que cette majorité leur a confiés ?

Vous avez peu de temps pour changer de cap. Le sommet de Cannes doit être l'occasion de tenir à nos partenaires un langage clair.

Adressez-vous à l'opinion publique dans chaque pays ! Faites œuvre de pédagogie ! Faites prendre conscience aux Européens que l'Europe à vingt-sept doit être refondée sur des bases nouvelles en donnant la priorité à l'emploi, à la paix et à la démocratie ! Ne nous dites pas que l'Europe conçue à six peut fonctionner de la même manière à vingt-sept. Vous savez très bien que ce n'est pas vrai.

Tout cela implique certes, monsieur le ministre, de l'imagination. Et ce n'est pas une affaire de procédure.

**M. Pierre Mazeaud.** Bien sûr que non !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est aussi une question de volonté politique.

**M. Pierre Mazeaud et M. Alain Griotteray.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi de centrer mon propos sur la question difficile du passage à la monnaie unique européenne.

Hier, les ministres des finances de la Communauté ont décidé de repousser de 1997 à 1999 la troisième phase du processus de convergence monétaire, c'est-à-dire celle du passage à la monnaie unique. C'est une décision sage, demandée par les autorités françaises et qui sera entérinée au prochain sommet de Cannes. Mais c'est aussi une décision qui confirme l'objectif ultime de la monnaie unique, dont l'importance politique n'échappe à personne. Je poserai, à cette occasion, plusieurs questions.

Auparavant, il faut rappeler que l'Europe du marché unique a besoin, à terme, d'une monnaie unique, ou tout au moins commune. L'Europe économique est fondée sur

la libre circulation interne des produits, des services et des hommes, qui n'est guère compatible avec d'incessantes variations de changes – je pense aux dévaluations sauvages de la lire, de la peseta ou de l'escudo.

En outre, une monnaie européenne unique assise sur le premier espace économique mondial qu'est l'Europe peut fortement peser sur les autres monnaies internationales comme le dollar ou le yen.

Cela fait plusieurs décennies que nous dénonçons les avantages excessifs du dollar, monnaie de réserve internationale qui autorise des déficits budgétaires considérables et une politique monétaire unilatérale.

De surcroît, la liquidité internationale n'a fait que s'accroître au cours des dernières années. C'est par centaines de milliards de dollars qu'à tout moment, et instantanément, la spéculation internationale peut s'alimenter. Le système monétaire international a été mis à bas. Aussi, la constitution d'un pôle de stabilité puissant en Europe ne peut que créer un facteur de régulation favorable, d'abord à l'Europe mais aussi au reste du monde.

Mais si l'objectif à terme de la monnaie unique apparaît souhaitable, les modalités de sa mise en œuvre posent pour notre pays et dans l'immédiat des questions redoutables, à commencer par celles de la relance de l'économie et de la bataille pour l'emploi.

Ma première interrogation porte donc sur la compatibilité de la politique budgétaire avec, d'une part, les critères de convergences de Maastricht...

**M. Maxime Gremetz.** Et voilà !

**M. Gilles Carrez.** ... et, d'autre part, le financement des indispensables mesures de relance attendues par les Français, comme l'ont montré les élections présidentielles.

Comme vous le savez, si la France est en état de satisfaire aux critères de stabilité monétaire, de taux d'intérêt, de taux de change, et encore aujourd'hui d'endettement public, en revanche, le niveau de nos déficits publics niveau qui est supérieur à 5 p. 100 du produit intérieur brut alors qu'ils devrait être inférieur à 3 p. 100, pose problème.

Mais, en même temps, une politique budgétaire active est plus que jamais indispensable. Le déficit budgétaire de 275 milliards de francs prévu en 1995 est certes élevé, mais n'oublions pas qu'il s'inscrit dans un contexte économique de taux de chômage plus fort que la moyenne européenne et de taux d'inflation plus faible.

Peut-on raisonner exclusivement en termes de pourcentage du produit intérieur brut sans prêter attention aux conditions économiques environnantes ? Un déficit budgétaire peut fort bien s'inscrire dans un contexte déflationniste marqué par une contraction des recettes fiscales. La situation exige davantage de dépenses publiques pour dégripper la machine économique. Je ne suis pas loin de penser que la France est aujourd'hui dans une telle situation.

Le collectif budgétaire, qui va probablement – convergence oblige – supprimer du budget courant 47 milliards de francs de recettes de privatisation,...

**M. Maxime Gremetz.** Quel aveu !

**M. Gilles Carrez.** ... maintiendra-t-il le déficit prévu initialement ou sacrifiera-t-il à une nouvelle recommandation de la Commission européenne,...

**M. Maxime Gremetz.** Soumission !

**M. Gilles Carrez.** ... dans des conditions que nos collègues de la délégation de l'Assemblée pour l'Union européenne avaient à juste titre dénoncées à l'automne dernier ?

Pour prendre un exemple précis, auquel notre ministre des affaires étrangères ne peut qu'être particulièrement sensible, ce collectif comportera-t-il des crédits nouveaux pour le logement social locatif ou en accession à la propriété, alors que, en Ile-de-France, des centaines d'opérations sont bloquées faute de financement,...

**M. Maxime Gremetz.** C'est à cause du traité de Maastricht !

**M. Gilles Carrez.** ... dans un domaine qui pourtant associe à la fois la relance du bâtiment et de l'emploi à la lutte contre l'exclusion ?

**M. Maxime Gremetz.** C'est à cause du traité de Maastricht !

**M. Gilles Carrez.** En résumé, la priorité immédiate n'est-elle pas celle de la relance, avec les conséquences budgétaires qu'elle exige, tout en réaffirmant la trajectoire vertueuse vers l'objectif de la monnaie unique, légitimée ou facilitée par le report de 1997 à 1999 ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Impossible !

**M. Gilles Carrez.** Ne faut-il pas accepter aujourd'hui les dépenses budgétaires nouvelles de la relance, tout en affirmant quelques principes vertueux, par exemple dans le domaine des comptes sociaux, à l'instar de ce qui a été fait il y a deux ans avec la loi quinquennale sur les finances publiques ?

Si j'insiste sur la politique budgétaire, c'est que, en matière monétaire et d'évolution des taux d'intérêt, nos marges de manœuvre propres paraissent assez faibles, comme l'ont montré les évolutions de ces dernières années. On ne décrète pas les taux d'intérêt, et c'est avant tout le retour de la confiance qui déclencherà tant chez les emprunteurs que chez les prêteurs une relance de l'activité.

Une deuxième interrogation porte sur le processus de passage à la monnaie unique, tel que le décrit le Livre vert de la Commission.

L'expérience de ces vingt dernières années, du serpent monétaire jusqu'à l'élargissement des marges de fluctuation de l'été 1993, démontre que des modalités rigides ou trop rapides conduisent souvent à des échecs : soit certains pays sont conduits purement et simplement à quitter le système monétaire,...

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Gilles Carrez.** ... soit il faut « donner du mou » aux procédures et en venir, comme aujourd'hui – reconnaissons-le –, à un régime de changes quasi flexible.

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Gilles Carrez.** Je ferai deux réflexions à ce propos.

Le processus de convergence tel qu'il est préparé par l'Institut monétaire européen, la nature même des cinq critères et la mise en place du système européen des banques centrales sont indispensables. Mais le degré de précision dans les objectifs et les modalités n'est-il pas excessif et ne risque-t-il pas d'instaurer un carcan qui nuira à l'objectif final lui-même ?

Rappelons aussi que notre principal partenaire dans ce processus, l'Allemagne, refusera probablement des procédures et des délais trop stricts. La Cour constitutionnelle

de Karlsruhe n'a-t-elle pas, dans un arrêt récent, considéré que la date d'entrée en vigueur de la monnaie unique devrait être envisagée « davantage comme un objectif que comme un terme juridiquement contraignant » ?

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait ! Donc, on peut attendre !

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais qu'est-ce qu'on en a à faire ?

**M. Gilles Carrez.** Il convient aussi de mettre l'accent sur une information très en amont, sur une sensibilisation préalable des acteurs économiques. Je pense surtout aux petites et moyennes entreprises. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Le pragmatisme – et non pas les positions doctrinaires, messieurs – doit inspirer les différentes étapes. Par exemple, lorsque auront été établis des taux fixes irrévocables entre les monnaies des pays concernés, lorsqu'aura été introduit pour les grosses opérations financières l'usage de la nouvelle monnaie européenne, il faudra donner du temps – certainement plusieurs années – à la phase de coexistence de cette monnaie européenne avec nos monnaies nationales qui sont ancrées dans nos histoires et dans nos cultures.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Tout à fait ! Très bien !

**M. Pierre Mazeaud.** Donc, c'est la monnaie commune pendant un certain nombre d'années, et ça c'est une bonne chose !

**M. Gilles Carrez.** Je ne suis pas encore allé jusque-là !

**M. Jean-Claude Lefort.** Faites un effort !

**M. Gilles Carrez.** Il ne faut pas oublier le rôle majeur qu'ont joué les monnaies dans la constitution des États nations,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Ah bon !

**M. Gilles Carrez.** ... par exemple le dollar dans celle des États-Unis au siècle dernier.

**M. Pierre Mazeaud.** Et sous les Capétiens, chez nous...

**M. Gilles Carrez.** Le franc est profondément ancré dans notre histoire, cher collègue !

Même si 1999 peut apparaître lointain, un autre problème mérite dès à présent une réflexion : il est clair que certains pays de l'actuelle Communauté – je dis bien de l'actuelle Communauté – ne seront pas en mesure d'adhérer à la mise en place de la monnaie unique !

**M. Jean-Claude Lefort.** Et voilà !

**M. Gilles Carrez.** Quelles relations monétaires et quel système de change devront alors être mis en œuvre pour éviter des perturbations telles que celles que nous connaissons aujourd'hui en raison de la sous-évaluation de la lire ou de la peseta ?

Par ailleurs, l'élargissement de la Communauté européenne et le resserrement des relations avec les pays de l'Est européen exigeront aussi une meilleure articulation monétaire.

Enfin, dans une Europe qui risque d'associer, autour d'une sorte de noyau dur monétaire formé par quelques États membres,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas « une sorte » !

**M. Gilles Carrez.** ... un grand nombre d'autres pays, les règles de la concurrence et du commerce devront être réexaminées et organisées au sein d'une espèce d'acte européen de commerce prévoyant notamment des procédures communes de réaction à des pratiques déloyales, que celles-ci soient internes – cela peut arriver – ou externes.

**M. Maxime Gremetz.** C'est le chien qui se mord la queue !

**M. Gilles Carrez.** En conclusion de ce propos sur la monnaie unique, je présenterai trois réflexions plus générales.

Premièrement, la préoccupation monétaire ne doit pas prévaloir à l'échelon européen sur celle de la croissance et de l'emploi.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Il a raison !

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Gilles Carrez.** Peut-on avancer dans le domaine de la monnaie et, parallèlement, ne pas progresser vers les objectifs fixés par le sommet d'Edimbourg de 1992 ?

**M. Pierre Mazeaud.** Bien sûr !

**M. Gilles Carrez.** Qu'en est-il de l'initiative européenne de croissance ? Où en est la relance des grands travaux d'infrastructures transeuropéennes ? Les financements de la Banque et du Fonds européen d'investissement vont-ils être enfin mis en place ?

**M. Maxime Gremetz.** Non, il n'y a pas de sous !

**M. Gilles Carrez.** Ma deuxième réflexion porte sur l'Europe sociale. Le Livre vert de la Commission rappelle à juste titre que la convergence des pays européens sur le droit à la protection sociale, sur le droit du travail, sur l'éducation et sur la formation doit tenir une place aussi éminente que la convergence économique et monétaire.

Ma troisième réflexion est de nature politique et touche aux institutions européennes qu'évoquera tout à l'heure notre collègue Nicole Catala. La conférence intergouvernementale de 1996 va constituer une étape essentielle dans la construction européenne. Ce sera une étape politique, sous la responsabilité totale des chefs d'Etat et de gouvernement et avec l'implication directe des parlements nationaux. Ce sera, n'en doutons pas, une étape difficile.

**M. Jean-Claude Lefort.** Oui !

**M. Gilles Carrez.** Aussi, la mise en place de la monnaie unique, malgré sa difficulté et sa technicité, peut apparaître comme un facteur de solidification, de resserrement des institutions européennes, alors même que – il ne faut pas le nier ou le sous-estimer – des forces centrifuges sont à l'œuvre aujourd'hui. La monnaie unique est un défi. Ce peut être aussi une chance pour l'Europe qu'il ne faudrait surtout pas gâcher soit par excès de précipitation, soit par manque de pragmatisme, soit – pire encore – par défaut de responsabilité des pouvoirs politiques nationaux.

Tel me paraît être le triple souci du Gouvernement, que le groupe du RPR partage entièrement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Pierre Mazeaud.** En avant, l'Europe !

**M. Adrien Zeller.** Madame le président, mes chers collègues, permettez-moi d'abord de saluer la présence de M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères...

**M. Pierre Mazeaud.** Il n'est pas là ?

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Il n'est plus là !

**M. Adrien Zeller.** ... momentanément absent, et de M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, aux côtés du Premier ministre pour traiter des affaires européennes de la France. J'interprète ces présences...

**M. Pierre Mazeaud.** Cette présence !

**M. Adrien Zeller.** ... comme le double gage de la volonté de réaliser les objectifs annoncés par Jacques Chirac, qui visent notamment à réconcilier les Français avec l'Europe, et de la volonté de renforcer l'Union européenne. D'ailleurs, l'une ne va pas sans l'autre. Les Français, tant en ce qui concerne le conflit bosniaque qu'en ce qui concerne la réduction du chômage, attendent plus de l'Europe.

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui !

**M. Adrien Zeller.** Et pour que celle-ci puisse donner plus, l'Union européenne doit impérativement être renforcée, aussi bien dans ses institutions que dans sa capacité à s'affirmer sur la scène internationale.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est un cheminement intellectuel absurde !

Dans la mesure où on ne réussit pas, doit-on en faire plus ?

**M. Adrien Zeller.** Mais commençons par les points de l'ordre du jour du sommet de Cannes qui appellent une réponse immédiate.

L'un des problèmes qui sera posé à Cannes est celui du financement de l'aide au développement, à la fois des pays du tiers monde, à travers le financement du Fonds européen de développement, et celui des Pays de l'Europe centrale et orientale, dits « PECO ». La France, située au carrefour entre l'Est et l'Ouest, mais aussi entre le Nord et le Sud, ne peut sacrifier ni les uns ni les autres. Permettez-moi toutefois de partager l'avis de ceux qui souhaitent que l'aide aux pays associés d'Afrique et d'Asie ne souffre pas de nos propres crises, ni des événements heureux qui se sont produits sur notre continent en 1989. Cette aide doit être réformée pour être pleinement utile, mais non amputée. Que le Président de la République sache qu'il a le soutien de l'UDF pour maintenir une vraie politique de solidarité et de justice à l'égard du Sud, fondée en particulier sur le développement local et rural et sur des réalisations profitant d'abord aux plus modestes des Africains. Il y va de l'honneur de notre pays.

L'emploi, préoccupation essentielle des Français et des Européens, sera un sujet important des discussions du sommet. Nous n'attendons pas de l'Europe qu'elle résolve les problèmes à notre place, mais il est clair que la coopération européenne devrait contribuer davantage à consolider la croissance.

L'affirmation claire par cinq ou six pays, dont la France, d'être prêts pour le rendez-vous de 1999 et la mise en place des disciplines budgétaires nécessaires pour y parvenir constituent à l'évidence, même si certains ne veulent pas le comprendre, un point de passage obligé pour une baisse des taux d'intérêts, baisse dont nous continuons à avoir grand besoin pour asseoir la croissance. Ainsi, loin de s'opposer, la marche vers l'union monétaire européenne et le retour à une croissance durable génératrice d'emplois durables sont les deux faces d'une seule et d'une même stratégie.

**M. Pierre Méhaignerie.** Très juste !

**M. Adrien Zeller.** Le lancement effectif d'actions, telles que la mise en place des grands réseaux européens, serait un autre signal fort et concret de la contribution de l'Europe à la création d'activités et d'emplois. Je forme le vœu, comme partisan personnel du TGV-Est – ce que chacun comprendra – mais aussi au nom de toute l'UDF, que la présidence française puisse faire débloquent ces dossiers et leur financement.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation.* Il y a peut-être d'autres priorités !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est du corporatisme électoraliste !

**M. Adrien Zeller.** Par ailleurs, et dans un même souci de cohérence, l'UDF demande que le problème des monnaies flottantes au sein du système monétaire européen, telles que la peseta ou la lire soit, lui aussi, traité, car il s'agit là d'un facteur d'instabilité dont les effets et les conséquences ont été évoqués par tous les orateurs qui se sont exprimés à cette tribune, sans exception.

La France devrait faire preuve de fermeté et être offensive à l'égard de ce problème. C'est d'ailleurs une question de réciprocité. Les aides importantes et croissantes que reçoivent les pays du Sud au titre du développement régional à partir des fonds structurels européens, aides qui sont justifiées et qui font d'eux des bénéficiaires nets du budget européen, exigent une contrepartie, notamment que ces pays ne laissent pas dériver leur monnaie et abandonnent la pratique des dévaluations compétitives comme moyen de redressement de leur économie. Les aides structurelles européennes doivent être la contrepartie de disciplines monétaires que ces pays n'appliquent pas jusqu'à présent. Voilà un argument qui devrait être utilisé au cours des cinq ou dix prochaines années, monsieur le ministre.

**M. Pierre Méhaignerie.** Très bien !

**M. Adrien Zeller.** Permettez-moi maintenant d'aborder plus longuement les enjeux de la conférence intergouvernementale de 1996. Nous entrons en effet dans la phase préparatoire de cette conférence. Cette phase est cruciale et il convient d'ouvrir le débat sans délai, notamment en France, en dehors des cercles des seuls spécialistes et en dépassant les travaux souvent remarquables de nos commissions et des délégations spécialisées.

Je voudrais d'abord dire, au nom de l'UDF, ce que la CIG ne devrait pas être, avant de préciser ses objectifs et d'évoquer l'état d'esprit dans lequel il convient de l'aborder.

Pour l'UDF, l'objet de cette conférence n'est pas et ne peut pas être un simple toilettage du traité de l'Union européenne et encore moins une renégociation de ce traité à peine entré en vigueur. Bien au contraire, la CIG doit conduire à une clarification des rôles respectifs des institutions en vue d'un renforcement global du système. En effet, chacun sait qu'une Europe forte, tellement nécessaire, notamment en matière de politique étrangère et de sécurité communes, ne verra pas le jour si ses institutions restent trop faibles, c'est-à-dire impuissantes.

Je rappelle que la CIG a pour objectifs de renforcer l'efficacité du fonctionnement de ses institutions, de démocratiser celles-ci et les processus de décision, de réconcilier l'Union avec nos concitoyens et de préparer l'élargissement de l'Union européenne.

Pour commencer, je dirai un mot de l'état d'esprit dans lequel il faut aborder cette étape décisive pour l'Union. Il convient, à cet effet, de placer la CIG dans sa réelle perspective, laquelle est historique et non conjoncturelle.

Depuis le traité de Rome, en 1957, il n'y a en effet eu que trois réformes de cette importance : l'Acte unique de 1985, le traité de l'Union européenne, dit traité de Maastricht, et la CIG, qui commencera à partir de janvier prochain. Cette dernière adaptation doit tenir compte à la fois des leçons du passé et des exigences de l'avenir. L'avenir, nous l'entrapercevons, c'est un monde constitué de très grands ensembles – l'ALENA, le Sud-Est asiatique, la Russie aux destinées incertaines.

**M. Maxime Gremetz.** On croirait entendre Lellouche !

**M. Adrien Zeller.** ... une Europe centrale troublée, un bassin méditerranéen dont l'explosion démographique et la crise économique ne peuvent nous laisser inertes. Face à une telle situation, nous ne pouvons agir en ordre dispersé.

Nous devons sortir d'une logique qui tend à faire des institutions européennes le bouc émissaire de nos problèmes. L'évolution récente de la politique agricole commune montre bien que le pire n'est pas toujours sûr et que le seul reproche véritable à l'encontre de la réforme de cette politique est que celle-ci est intervenue un peu trop tard et dans le désordre, alors que son principe même était justifié.

**M. Maxime Gremetz.** Et la préférence communautaire ?

**M. Adrien Zeller.** Le deuxième aspect fondamental de ce débat concerne notre conception de nos relations avec l'Allemagne. Je ferai à cet égard deux observations.

Nous avons pu constater ces dernières semaines une amélioration de nos relations avec la Grande-Bretagne, née de l'engagement fort de ce pays à nos côtés en Bosnie ; nous devons nous en féliciter et en féliciter surtout le Président de la République, principal artisan de cette alliance renouvelée. Mais nous devons nous souvenir aussi de cette maxime : avec la Grande-Bretagne on agit, mais c'est avec l'Allemagne qu'on construit. Le général de Gaulle lui-même ne disait-il pas que le seul contre-poids à l'Allemagne dans la construction européenne ne pouvait être que la France ?

A ceux qui ont peur de la prééminence allemande, disons que la domination allemande apparaîtra plus sûrement si nous ne nous engageons pas résolument vers l'UEM, vers la politique économique et de sûreté commune, vers une union politique toujours plus étroite.

Par ailleurs, entre la France et l'Allemagne, les conceptions institutionnelles sont plus complémentaires qu'opposées. D'un côté, il y a la culture parlementaire et fédérale, qui voudrait un rôle plus grand pour le Parlement européen et pour la Commission. De l'autre – je parle de la France –, on est plus attaché au rôle de l'Etat, donc du Conseil européen, du Conseil des ministres et des Parlements nationaux. Une rencontre doit avoir lieu entre ces deux approches. Les premiers travaux de notre ami Jean-Louis Bourlanges, de même que les dernières positions de la CDU, rendues publiques il y a deux semaines, montrent qu'une voie originale de synthèse est possible entre nos deux pays, qui sont depuis toujours les moteurs de l'Europe.

Troisième idée force : nous devons nous départir d'un excès de méfiance à l'égard du système communautaire. Il n'est pas possible de traiter la PESC et la sécurité inté-

rieure en faisant totalement abstraction des institutions communautaires existantes, notamment de la Commission et du Parlement européen.

Il serait en effet suicidaire de bâtir un système institutionnel différent et séparé pour chaque pilier de l'Union. Au contraire, c'est de la convergence que naîtront progressivement la force et la cohésion de la future Union dans les domaines où elle a déjà compétence.

Il faut non pas se jeter tête baissée dans l'Union européenne, mais donner à notre pays une « nouvelle culture européenne », mariant le respect de nos intérêts fondamentaux et de nos spécificités avec l'idée d'un enrichissement réciproque au travers d'actions et d'institutions démocratiques communes, évoluant progressivement vers plus de convergence et de solidarité.

J'en viens maintenant aux trois objectifs à mes yeux essentiels de la CIG : la démocratisation, l'efficacité et la préparation de l'élargissement.

Tout d'abord, la démocratisation des institutions. Elle suppose une meilleure participation des citoyens et de leurs représentants, notamment des parlementaires, et une plus grande prise en compte des réalités qu'ils vivent sur le terrain. Cela doit être le fil conducteur d'un ensemble d'adaptations dont je citerai seulement les principales.

Disons-le d'emblée, il n'y a pas contradiction entre la volonté d'assurer un meilleur contrôle, une plus grande participation des Parlements nationaux sur les politiques européennes, et le renforcement approprié – j'insiste sur ce mot – des pouvoirs et du rôle du Parlement européen.

Une meilleure participation du Parlement français est en marche. Elle sera encore favorisée par la session unique de notre assemblée, à laquelle nous souscrivons.

Permettez-moi de suggérer – je parle ici devant un ancien Président de la République et, peut-être, devant un messenger du président Séguin – que cette réforme soit accompagnée d'un accroissement du nombre des commissions permanentes de l'Assemblée. Les matières dont nous avons à traiter se sont complexifiées et, à ma connaissance, le Parlement français est le seul à fonctionner avec seulement six commissions permanentes. Le passage à dix commissions permanentes permettrait un meilleur travail. Ainsi, la commission des affaires sociales, qui s'occupe des affaires culturelles, des problèmes de l'audiovisuel, de l'enseignement supérieur, pourrait débattre d'un enjeu aussi essentiel que l'Europe sociale. Or, eu égard à la composition actuelle de nos commissions permanentes – je ne parle pas de la délégation –, il me paraît très difficile que celles-ci examinent de manière approfondie les thèmes européens de demain.

Par contre, l'idée, dite française, d'un Sénat européen des Parlements nationaux me paraît – j'ose le dire sans ambages – des plus contestables. Elle n'est d'ailleurs évoquée qu'en France, et n'est soutenue nulle part ailleurs. Mais l'idée que le Parlement national soit l'un des gardiens du principe de subsidiarité, avec la possibilité, par exemple, de saisir la Cour européenne de justice, me paraît naturelle et bonne, de même que l'idée de permettre à des représentants des Parlements nationaux de siéger au sein des délégations nationales qui négocient et légifèrent au sein des Conseils des ministres européens.

A nos yeux, ce n'est pas avant longtemps que le Parlement européen et les Parlements nationaux joueront le même rôle. D'abord parce qu'il n'existe pas encore de véritable opinion publique européenne et de débat politique transnational. En revanche, une extension judicieuse et raisonnable des pouvoirs de contrôle du Parlement européen me paraît nécessaire et même incontournable.

Il faudrait notamment admettre un avis conforme pour la ratification d'accords internationaux par l'Union, ou du moins la possibilité pour le Parlement européen de s'opposer à une telle ratification, à condition qu'une majorité significative, élevée, exprime clairement une volonté.

La procédure dite de codécision devrait – tout le monde est d'accord sur ce point – être à la fois élargie et simplifiée. A nos yeux, le Parlement européen ne doit pas forcément avoir un pouvoir législatif très précis et d'une grande technicité – ce qu'il revendique parfois de manière trop vive –, mais il doit avoir le pouvoir de participer aux orientations générales de l'Union et de refuser, en dernier ressort et à une majorité significative, les textes qui contreviendraient aux objectifs européens comme à la sensibilité, aux préoccupations et aux intérêts des peuples de l'Union.

Permettez à l'UDF de formuler une demande : que la France ne soit pas, une fois de plus, à la traîne en ce qui concerne le rôle du Parlement européen, sous réserve, bien entendu, de dispositifs assurant la responsabilité de son expression politique.

Relèvent aussi de la démocratisation des institutions l'idée d'assumer la transparence et la publicité des réunions du Conseil des ministres, lorsque celui-ci siège en formation législative, et l'idée que le fameux COREPER, bien connu des spécialistes, soit composé d'un membre de chaque gouvernement résidant en permanence à Bruxelles, au lieu d'être composé de fonctionnaires ou de diplomates accrédités.

De même, l'instauration d'un système de double majorité – une majorité d'Etats représentant une majorité de citoyens – pour des décisions du Conseil relevant aujourd'hui soit de l'unanimité, soit de majorités simples, serait une garantie de démocratie, de respect des intérêts des grands pays et d'efficacité.

La démocratisation et la participation des citoyens se fera aussi par la modification, en France même, du mode d'élection des députés au Parlement européen, modification réclamée par beaucoup d'entre nous depuis longtemps, mais restée sans suite jusqu'à présent. J'ose espérer que ce problème sera à nouveau d'actualité à l'occasion de la CIG et que nous le traiterons à temps, c'est-à-dire deux ans, et non pas six mois, avant les prochaines échéances, afin d'éviter toute interférence avec les préoccupations des partis politiques.

Quant à l'objectif de l'efficacité, il devient de plus en plus important à mesure que l'on s'achemine vers un élargissement du nombre des membres de l'Union européenne. Vous ne l'avez pas caché, monsieur le ministre, d'ici dix à douze ans, la dynamique actuelle portera l'Union européenne à vingt-cinq membres, et chacun peut imaginer les adaptations auxquelles il faudra procéder pour faire face à cette situation.

L'idée de choisir un président de l'Union pour une durée supérieure aux six mois actuels deviendra sûrement incontournable. Nous connaissons les conséquences de la brièveté, peut-être excessive, de la durée de cette présidence. De même seront incontournables la déconnexion par rapport à leur nationalité d'origine du choix des commissaires européens et l'extension du champ des décisions prises à la majorité.

Ces propositions, que nous soutenons, manifestent notre volonté de faire avancer l'Europe au bénéfice de nos citoyens. Refuser une Europe qui serait une simple zone de libre-échange, comme le demandent les Français, signifie en contrepartie vouloir des politiques communes,

qu'il s'agisse de défense, d'audiovisuel – Jean-Pierre Chevènement a évoqué ce domaine –, de politique régionale, de politique industrielle ou scientifique, de politique sociale, et suppose l'adoption de règles à la majorité qualifiée, ou même surqualifiée selon les cas. A défaut, il serait illusoire et impossible de mettre en place ces politiques et ces règles nécessaires du jeu, et de les faire fonctionner.

En d'autres termes, je lance un appel à la cohérence. On ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Je le répète : il n'y a pas d'Europe forte avec des institutions faibles et des situations bancales. A cet égard, deux incohérences majeures doivent être levées : la première concerne l'application effective du droit communautaire, la seconde la cohésion sociale.

Un mémorandum français, bienvenu, a abordé le sujet. Beaucoup de nos agents économiques se plaignent des fraudes, des distorsions, de l'inégale application des règles à travers le territoire de l'Union. Il s'agit de la protection des consommateurs, mais aussi de bien d'autres situations difficilement vécues par nos agents économiques.

Dans ces domaines, ce n'est pas moins d'Europe qu'il faut, mais plus d'Europe, et notamment une unification des contrôles, des sanctions et des moyens européens pour en vérifier l'application. Il n'y a pas de plus sûr moyen d'amoindrir l'Europe dans l'esprit de nos concitoyens que de bâtir une Europe laxiste, où chaque pays ferait ce qu'il voudrait et dont les règles seraient contournées et bafouées. L'UDF demande au Gouvernement de veiller tout spécialement à éviter cet écueil.

De la même manière, le bon fonctionnement du marché unique suppose l'absence de dumping social et la participation de tous les pays à la mise en œuvre de la charte sociale européenne. Celle-ci doit fixer des règles de base dans la législation du travail et dans la protection sociale, pour assurer que la concurrence ne soit pas faussée.

Il est impossible, ou suicidaire à terme, qu'un pays puisse durablement être exonéré de ses obligations sociales tout en profitant des avantages économiques du marché unique. Il n'est pas nécessaire de donner dans certains travers de nos Etats-providence respectifs pour imposer ces quelques règles communes essentielles, qu'il s'agisse de licenciement économique, de durée du travail, de travail de nuit, de travail des jeunes, de dialogue social ou de protection sociale.

Ce même souci de cohérence doit nous conduire à inscrire à l'intérieur du système institutionnel l'ensemble des politiques européennes, et notamment la PESC, qui sera à l'ordre du jour à Cannes.

Cela n'exclut d'ailleurs pas que des dispositions particulières soient prises à l'intérieur du dispositif communautaire pour des décisions concernant l'engagement militaire des troupes, la sécurité intérieure ou la police, ou touchant aux prérogatives de souveraineté traditionnelle de nos Etats.

Je ne terminerai pas sans évoquer brièvement le conflit bosniaque. Les événements de Bosnie peuvent être considérés sous de multiples aspects : l'impuissance de l'ONU, les limites de l'engagement américain, l'ambiguïté de la politique russe et la résurgence de clivages séculaires entre orthodoxes et chrétiens d'Occident, entre musulmans et chrétiens.

Il faut, à la veille du sommet de Cannes, considérer ces événements sous l'angle de la responsabilité et des ambitions de l'Union européenne sur notre continent.

Ne l'oublions pas : l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne ont réussi à éviter un embrasement généralisé des Balkans. Mais ils n'ont pas réussi à faire observer les principes élémentaires du respect de la vie et des droits de l'homme, ni à éviter le retour à leurs portes de principes ségrégationnistes d'un autre âge.

Si l'Europe avait eu la volonté politique d'intervenir plus fort, elle n'aurait sans doute pas eu les moyens militaires appropriés. Si elle en avait eu les moyens, elle n'aurait pas eu les outils institutionnels pour les mettre en œuvre.

Si le drame de la Bosnie pouvait servir à franchir une étape décisive dans le renforcement de la PESC et des moyens de défense européens, nous pourrions au moins espérer que ce serait le dernier drame de ce genre sur notre continent et à nos portes.

En conclusion, je reprendrai trois idées simples.

Premièrement, les exigences de l'Union économique et monétaire ne sont pas, contrairement à ce qu'on a pu entendre ici, un corset imposé à la France. Elles sont, notamment la réduction des déficits publics, la condition même pour un retour à une croissance saine et durable dans notre pays.

**M. Maxime Gremetz.** Et voilà !

**M. Adrien Zeller.** Deuxièmement, l'Europe forte et efficace que l'opinion publique attend suppose des réformes institutionnelles multiples. La France ne doit pas rester à la traîne pour le renforcement de la capacité de décision de l'Union, qu'il s'agisse des votes à la majorité qualifiée,...

**M. Maxime Gremetz.** Et le droit de veto ?

**M. Adrien Zeller.** ... de la démocratisation des institutions, du rôle du Parlement européen ou du nécessaire accroissement du rôle des Parlements nationaux.

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. Adrien Zeller.** C'est avec l'Allemagne qu'il faut s'entendre sur ce sujet, quelles que soient nos différences de traditions.

Troisièmement, la France n'a rien à gagner à faire de l'Europe et de ses institutions, souvent créées par elle, le bouc émissaire de nos propres difficultés et insuffisances. Le groupe UDF refusera toujours cette tentation, même si elle devait être électoralement payante.

L'enjeu principal du sommet de Cannes, c'est, dans le contexte des interrogations et des doutes quant à l'Europe, d'être le prélude à un nouveau réveil de la conscience européenne. Si cette dernière pouvait être au rendez-vous, il ne fait guère de doute que l'imagination des participants à la conférence ferait le reste, pour trouver les voies et moyens juridiques et institutionnels permettant de consolider et de faire progresser l'Union. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

**M. Robert Pandraud,** président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Madame le président, mesdames, messieurs, les propos du président de la délégation pour l'Union européenne se doivent de traduire, en quelque sorte, les problèmes du soutier et de l'éboueur de l'Europe.

Depuis deux ans et demi que j'ai la responsabilité que vous m'avez confiée, mes chers collègues, plus de 400 propositions d'actes communautaires nous ont été soumises au titre de l'article 88-4 de la Constitution. Je n'ai pas pu comptabiliser les textes divers qui nous parviennent, mais j'ai pu constater qu'en deux ans nous avons mis à la disposition des membres de l'Assemblée plus d'une centaine de rapports d'information sur les sujets les plus variés.

Cette expérience de la législation et du fonctionnement concret des mécanismes de l'Union européenne – je pense que le concret à l'heure actuelle est ce qu'il y a de plus important dans ce fonctionnement – me conduit à vous présenter quelques réflexions sur le marché unique européen.

La réalisation du marché unique a nécessité l'adoption par la Communauté de plus de 280 textes législatifs entre 1985 et 1992. Il a fallu ouvrir les marchés nationaux dans des domaines tels que la banque, l'assurance ou les transports. Il a également fallu faciliter la libre circulation des marchandises, en supprimant les barrières techniques et administratives.

Il était impossible d'éviter l'harmonisation législative, indispensable dans deux cas : lorsqu'il s'agissait de protéger des intérêts essentiels, tels que la santé publique, l'hygiène et la sécurité des travailleurs ; lorsque des dispositions harmonisées et de produits normalisés étaient nécessaires pour permettre à l'industrie de réaliser des économies d'échelles sur un marché homogénéisé, cette normalisation pouvant d'ailleurs être à la base d'une démarche offensive sur les marchés extérieurs à la Communauté.

Il résulte de cet ensemble, qui à la fois libéralise et réglemente, une impression de grande complexité et de grande confusion. Cette explosion du droit communautaire, consécutive à la mise en place du marché unique, s'ajoute à l'inflation législative interne dénoncée en particulier par notre commission des lois et par le Conseil d'Etat.

Sur le plan national, un mouvement est lancé : le Président de la République et le Gouvernement ont tracé à cet égard des orientations claires, et notre collègue Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, a déjà pris des initiatives. Elles seront les bienvenues.

Il est temps également de réagir à cette dérive au niveau européen et de mettre en place un programme de stabilité législative et d'allègement de la réglementation. Il faut se féliciter qu'un groupe d'experts ait été désigné, présidé par M. Bernhard Molitor, sur le thème de la simplification législative et administrative. Je souhaite que cette instance n'ait pas été créée pour enterrer le problème, que son rapport nous parvienne rapidement et que, à Cannes, il soit évoqué afin qu'une suite concrète puisse lui être donnée.

Bien entendu, je ne veux pas un arrêt des textes car il est sûr que certains problèmes en exigent de nouveaux. Je ne prendrai qu'un exemple, celui des paiements transfrontaliers, qui sont trop longs, trop onéreux, avec de grandes disparités de coût d'une banque à l'autre et un manque de transparence. Malgré les initiatives de la Commission, aucune amélioration n'a été réalisée depuis 1987, les PME-PMI étant, une fois de plus, les principales victimes de la situation.

Les banques européennes sont opposées à la proposition de directive présentée par la Commission, mais la situation actuelle, qui permet aux banques de fixer sans limite les frais de gestion relatifs à un paiement transfrontalier sans leur créer d'obligation lorsque le bénéfi-

ciaire ne reçoit pas les fonds, est inacceptable. Il serait souhaitable, monsieur le ministre, que vous fassiez en sorte que ce dossier progresse.

En revanche, dans de nombreux autres secteurs, il faut que vous alliez dans le sens de l'allègement, de la simplification et du renforcement de l'autonomie des partenaires économiques.

Toujours dans un souci de transparence et de clarification, il faut accélérer le travail de codification de la législation dans les différents domaines du droit communautaire. Un effort de clarté et de lisibilité des textes, ainsi qu'un effort de concertation préalable favoriseraient évidemment leur bonne application. Mais il faut aller plus loin.

Il faut cesser cette fuite en avant qui aboutit à des textes de plus en plus nombreux et mieux veiller à l'application du droit communautaire existant. En effet, les processus de décision communautaires privilégient de façon croissante les modes de décision non politiques, c'est-à-dire à ceux qui ne font pas appel à des organes investis par le suffrage universel. Les interventions de la Cour de justice des Communautés européennes constituent le meilleur exemple d'une telle évolution ou plutôt, dirai-je, d'une telle dérive. Pour regrettable qu'elle soit, cette évolution doit être prise en compte.

Il est essentiel que le Gouvernement français saisisse, à chaque fois que cela sera nécessaire, les juridictions communautaires compétentes.

Le rapport public du Conseil d'Etat pour 1992 soulignait déjà l'inadaptation de notre appareil administratif à cette exigence. La Haute Assemblée relevait notamment « le dénuement » de la direction des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères et concluait qu'il « devient impossible, faute de personnel, de prendre l'initiative des procédures contentieuses directes, et difficile de donner à nos tribunaux les éléments d'informations nécessaires pour qu'ils puissent poser au juge communautaire les questions préjudicielles utiles à la défense de nos intérêts ».

J'attends de vous, monsieur le ministre, que vous nous disiez que la situation a beaucoup évolué depuis ce constat, mais je ne suis pas persuadé que vous pourrez me le dire. N'oubliez pas que la logistique administrative est une condition préalable à l'exercice d'une politique européenne qui devient de plus en plus contentieuse.

Il faut aussi, à cet égard, une volonté politique et j'ai le sentiment que nous répugnons, car ce n'est peut-être pas dans nos habitudes et dans nos traditions, à saisir aussi souvent que ce serait souhaitable la Cour de justice.

J'en ai terminé avec ces quelques observations sur l'Europe au quotidien et le marché intérieur. Je ne voudrais cependant pas que cet éloge et ce plaidoyer pour un marché intérieur plus efficace puissent être considérés comme un éloge funèbre ou un vœu pieux. En effet, les désordres monétaires que nous connaissons perturbent gravement le fonctionnement du marché intérieur et nombre des orateurs qui m'ont précédé ont évoqué ce problème.

Je vais citer un exemple, monsieur le ministre, que vous devez connaître : le prix d'une Clio bas de gamme – 1,2 litre, 3 portes, 5 vitesses – chez un concessionnaire français est de 64 920 francs ; il est de 46 290 francs si vous allez l'acheter en Italie, soit une économie de 27 p. 100 pour un véhicule bas de gamme ! Je signale donc à tous les Français qui ont envie d'acheter une voi-

ture française neuve qu'ils ont intérêt à aller en Italie : la différence de prix leur paiera non seulement le voyage mais leurs vacances. Cette situation est inadmissible !

Quelle formule trouver ? Je ne suis pas sûr, même si certains industriels le demandent, que des montants compensatoires industriels soient la solution. Souvenons-nous des montants compensatoires agricoles que nous avons eu tant de mal à supprimer ! Cela dit, monsieur le ministre, vous aurez quasiment le même problème à traiter à Cannes, et il s'agit d'un des plus sérieux car il se pose encore plus gravement dans de nombreux secteurs agricoles.

Ne répondons pas, comme on le fait trop souvent, en invoquant la monnaie unique. Vous le savez bien, les pays qui nous posent problème sont ceux qui ne mettront pas en œuvre la monnaie unique en 1999. Le problème continuera donc à se poser. Il aurait sans doute été souhaitable que la monnaie unique soit un préalable au marché unique plutôt que sa conséquence.

Je terminerai en parlant du contrôle des flux de marchandises aux frontières extérieures. Vous n'ignorez pas qu'il n'est pas assuré d'une manière satisfaisante. Malgré l'unicité du code des douanes communautaires, les différentes administrations nationales appliquent le droit communautaire de façons souvent divergentes, facilitent des fraudes régulièrement dénoncées mais toujours renouvelées.

C'est ainsi que le système du transit international est actuellement en train de voler en éclats, au dire même de la Commission européenne. Des marchandises qui ne devraient que traverser le territoire de l'Union y restent en fait, au mépris de la législation communautaire et sans que soient acquittés les droits correspondants.

Les transporteurs routiers, responsables du système de transit – le système TIR – ont même été contraints, devant l'inefficacité flagrante des services publics des nations membres de l'Union, de conclure avec une société privée un gigantesque contrat de plusieurs dizaines de millions de dollars pour « doubler » le travail des douaniers nationaux.

Nous en sommes donc arrivés à nous poser le problème de l'opportunité de la création d'un corps de douaniers communautaire qui, seul, paraît de nature à permettre un contrôle fiable et harmonisé des flux de marchandises. La question est difficile pour des raisons politiques, psychologiques et administratives, mais elle mérite, je crois, d'être posée.

Nous ne reprochons rien à nos services de douanes nationales ! J'ai connu il y a bien longtemps, avant le développement de l'informatique, certaines préfectures, plus nombreuses qu'on a bien voulu le dire, qui classaient soigneusement toutes les contraventions en provenance d'un département voisin pour ne pas pénaliser ses administrés. Vous aurez toujours dans l'Union des Etats qui feront en sorte que les contrôles douaniers qui peuvent les désavantager ne soient pas faits.

En conclusion de cette intervention, que j'ai voulue à la fois concrète et technique, à l'image des travaux quotidiens de la délégation, je voudrais souligner que le suivi parlementaire des activités de l'Union repose sur une étroite coopération entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale.

Depuis 1993, des progrès importants ont été accomplis à cet égard grâce, pour une grande part, à l'action de votre prédécesseur, M. Alain Lamassoure, auquel je tiens ici à rendre l'hommage public qu'il mérite.

Monsieur le ministre, nous savons que nous pouvons vous faire confiance, et vous nous l'avez déjà prouvé au cours des dernières semaines, pour consolider l'acquis et progresser encore.

En particulier, la délégation et moi-même souhaitons que le Gouvernement puisse réserver un accueil favorable aux propositions que nous ferons pour apporter à l'article 88-4 de la Constitution les adaptations qu'appelle l'évolution de la construction européenne.

Notre vigilance – mais vous en êtes persuadé, monsieur le ministre – ne se relâchera jamais. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, partout en Europe, la montée des idées libérales s'accompagne d'une remise en cause historique des services publics.

Des intérêts privés jettent ainsi leur dévolu sur de vastes marchés, marchés d'autant plus actifs et rentables qu'ils répondent à des besoins essentiels et permanents de la vie économique et sociale et que les investissements les plus lourds y ont été réalisés.

Pour ne citer qu'un seul exemple, je ne parlerai que du nucléaire, aux performances incontestées, qui a bénéficié d'investissements publics considérables, et dont l'avenir est à la fois exponentiellement ouvert et rentable.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de répondre à ces convoitises financières. S'ils nationalisaient Usinor-Sacilor dans les années 80, c'était sans doute pour mieux préparer son retour dans le giron d'intérêts privés, au terme d'une décennie pendant laquelle, grâce aux fonds publics, cette entreprise est devenue le troisième sidérurgiste mondial.

Nombreux sont les pays où l'introduction de la concurrence dans des secteurs sous monopoles règne désormais, non sans dommages et gâchis. On voit ainsi de plus en plus d'entreprises, qui assuraient des missions dans des secteurs jusqu'ici protégés, atteintes par la logique de privatisation – je pense, entre autres, aux transports aériens, aux télécommunications, aux transports ferroviaires.

Le service public répond à une nécessité économique et sociale en mettant à la disposition de la population, aux meilleures conditions, des biens et services de première nécessité ou socialement indispensables.

Dans sa conception française, le service public marchand – poste, téléphone, électricité – remplit des fonctions essentielles de solidarité et d'intégration, dès lors que, dans l'espace national, tous les usagers paient le même tarif pour la même fourniture, quel que soit leur lieu d'habitation, ou lorsqu'il prend en charge des investissements qui profitent aux générations à venir, cependant qu'il participe de la citoyenneté, puisque tous ses usagers ont droit au même traitement et sont égaux devant lui.

Cette solidarité, cette intégration et cette égalité des citoyens sont d'ailleurs, hors le service public marchand, à l'œuvre dans d'autres grands services, par exemple dans celui de l'éducation nationale, lui-même étant toutefois déjà touché et circonvenu par la logique de privatisation.

Dans un pays aussi diversifié que la France, le rôle intégrateur du service public n'est donc plus à démontrer. En revanche, quand les mesures de déréglementation

conduisent à proportionner le service fourni à la rentabilité financière, les handicaps des zones territoriales les plus fragiles, telles que les banlieues en voie de marginalisation ou les régions rurales en voie de désertification, s'aggravent, la mainmise des grandes entreprises sur les services publics s'accroît et les investissements à court terme prévalent.

Dans le cas particulier de l'électricité et du gaz, l'égalité tarifaire en tout point du territoire constitue un outil précieux pour faciliter l'implantation d'activités nouvelles dans les zones qui subissent des handicaps naturels ou économiques. Mais dans les zones les moins peuplées, les objectifs de rentabilité imposés par exemple à la SNCF ou à La Poste entraînent un risque croissant de désertification et d'arrêt des investissements d'infrastructure.

En France, le service public fonctionne en général de manière satisfaisante. En différentes occasions, les élus régionaux ou nationaux ont manifesté leur attachement et celui de la population aux services publics. Très récemment, les salariés de La Poste, de France Télécom, de la SNCF, d'EDF et de GDF ont exprimé clairement et dans l'unité leur propre attachement aux missions de service public de leurs entreprises.

Les uns et les autres prennent conscience que les différences de conception qui surgissent à l'endroit du concept de service public couvrent des enjeux de société essentiels, que définit la place relative des intérêts privés et de la propriété collective dans la vie économique de la nation. D'ailleurs, dans les différents pays de l'Union européenne, la logique « libérale » de Maastricht est de plus en plus contestée par des mouvements d'ampleur nationale.

Cette forte résistance au mouvement de déréglementation de la société française explique qu'il soit commode pour les libéraux français de se camoufler derrière les initiatives de la Commission européenne dont on connaît l'inventivité, la ténacité, voire la pugnacité.

Ces enjeux sont encore et tout particulièrement perceptibles dans les télécommunications, où la convergence du téléphone, de l'ordinateur et de la télévision vers des produits et des services multimédia constitue, en même temps qu'une formidable mutation technologique, un enjeu de civilisation. L'émergence du multimédia peut favoriser l'épanouissement des individus et leur maîtrise du devenir de la société, comme il peut renforcer le monopole économique, politique et culturel, aliénant d'une minorité d'intérêts privilégiés aux dépens de notre identité nationale.

Depuis les années 80, nos gouvernements successifs sont à l'initiative de la déréglementation. Nombre d'entreprises nationales, telles que Renault, ou des services publics, comme La Poste, France Télécom et la SNCF, ne méconnaissent point, tant sans faute, les critères de gestion de la logique libérale.

A EDF et GDF les directions mettent en place des orientations fondées sur l'idée que le statut des personnels et la nationalisation s'opposent à la compétitivité et à l'efficacité de l'entreprise jusqu'à incliner les salariés eux-mêmes à désespérer d'une entreprise qui supprime des postes, procède au transfert d'activités statutaires et précarise l'emploi.

Les contrats de plan signés entre l'Etat et La Poste d'une part, et l'Etat et France Télécom, d'autre part, bénéficient largement plus aux multinationales qu'aux PME.

En tout état de cause, le but de ces attaques contre les monopoles d'Etat et les services publics est toujours d'offrir aux multinationales et autres intérêts privés des parts de marché dans des secteurs où les évolutions offrent de fortes opportunités de profits.

Mais une fois encore, ces projets ne sont pas si faciles à mettre en œuvre ; tout d'abord à cause de la capacité des salariés et des usagers à se rassembler et à lutter pour empêcher la déréglementation ; luttés dont le Conseil européen des ministres de l'énergie a dû tenir compte le 1<sup>er</sup> juin jusqu'à ne point adopter la proposition de la Commission de déréglementer le service public de l'énergie.

La Cour européenne de justice avait d'ailleurs, dans son arrêt du 27 avril 1994, rappelé les restrictions de concurrence inhérentes aux monopoles publics en charge de service public, s'appuyant en l'occurrence sur le traité de Rome qui permet « aux entreprises chargées d'un service économique d'intérêt général d'échapper aux règles de la concurrence dans la mesure où ces règles feraient obstacle à l'exécution par cette entreprise de sa mission de service public ». La solution que nous souhaitons n'est pas celle du *statu quo*, c'est-à-dire un service public continuellement menacé par le harcèlement des intérêts privés, mais celle qui s'appuie sur le développement de ce service public, seul capable de répondre aux exigences de l'intérêt général indépendamment des impératifs capitalistes de profit et de rentabilité immédiate.

L'existence d'un service public aux activités étendues est une originalité française. Pour avoir joué un rôle déterminant dans les avancées sociales, l'emploi et l'indépendance nationale, un rôle décisif dans le développement industriel et de la recherche, il a acquis ses lettres de noblesse historiques et ouvrières et demeure un atout essentiel pour l'essor national. Que sa spécificité, héritée de notre histoire, indispose l'Europe maastrichienne, soucieuse de mise en conformité de nos institutions économiques et politiques, n'est point fait pour nous surprendre.

Serait-on prêt à jeter cette spécificité, produite par deux siècles d'histoire et de culture françaises dans le creuset incertain et cosmopolite d'une Europe en quête d'identité en brisant les services publics, ces services publics que M. le ministre a tout à l'heure totalement oubliés dans le troisième point de son exposé et qui structurent et vivifient notre manière française de vivre et d'exister. Je dis notre « manière française de vivre » car à Montaigne ne plaise que je m'exprime ici en yankee ! Rappellerai-je que notre conception du service public entend accorder plus de place aux usagers, à leurs élus et aux personnels dans l'élaboration de la stratégie des différents services publics ?

Dans son discours de politique générale du 23 mai, le Premier ministre a évoqué deux dossiers européens chers à la France : celui de la politique commune agricole qui ne saurait être mise en danger par les prochains élargissements de l'Union européenne, et celui des services publics qui ne doivent pas être remis en cause par – je le cite – « les nécessaires évolutions réglementaires » au niveau européen.

M. Karl Van Miert, commissaire européen, affirme dans un propos récent que « service public et concurrence ne sont pas incompatibles ». Pour dissiper tout malentendu, il se livre à un distinguo subtil entre les objectifs et les moyens du service public en France. Il précise en outre que la Commission devrait présenter d'ici à l'été une proposition de directive visant à une libération progressive du marché postal qui assurerait, au niveau

communautaire, un service minimum universel. Qu'est-ce que ce service universel prévu pour La Poste, sinon un service réduit au domaine des activités non rentables qui n'intéressent pas les intérêts privés? De tels propos appellent des précisions de la part du Premier ministre et de la vôtre, monsieur le ministre. En tout état de cause rappelons que, dans le processus de décision communautaire, si c'est la Commission qui propose, si pugnace soit-elle, c'est le Conseil des ministres de l'Union qui dispose.

Pour terminer, puis-je vous demander à mon tour, monsieur le ministre, s'il est prévu que le traité issu de la conférence intergouvernementale de 1996 sera, en France, soumis à référendum conformément à la Constitution et si, avant même cette conférence de 1996, vous organiserez une consultation populaire sur le mandat à donner au négociateur français? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Maxime Gremetz.** Ce serait conforme à la démocratie!

**Mme le président.** La parole est à M. Willy Diméglio.

**M. Willy Diméglio.** Faut-il alléger les structures et procéder à un nouvel équilibre institutionnel? Faut-il revoir l'architecture et la mécanique de l'Union européenne? Nous avons déjà longuement débattu de ces questions fondamentales qui méritent réflexion, et je voudrais appeler votre attention sur d'autres qui me paraissent présenter un intérêt vital.

D'abord, alors que l'Europe compte aujourd'hui plus de vingt millions de chômeurs peut-elle envisager son avenir comme un long fleuve tranquille?

En outre, en Europe centrale et orientale, les jeunes démocraties éprouvent d'énormes difficultés à sortir du totalitarisme et à trouver un équilibre économique et social. Quelle espérance donner aux cent millions d'hommes et de femmes qui se sont tournés vers nous?

Dans le monde méditerranéen, la tendance est à la séparation, au divorce, à la déchirure, à la guerre. Jamais les risques de rupture n'ont été aussi forts au Sud. Je voudrais mettre le projecteur sur cette partie de nous-mêmes que beaucoup d'Européens considèrent comme une espèce de banlieue peu fréquentable, je veux parler de la Méditerranée. Sur ce sujet, ma conviction est ferme et ma conclusion est claire: l'Europe sera contrainte, dans les années qui viennent, de se repenser à partir de la Méditerranée.

Le cadre géopolitique de la Méditerranée est caractérisé par une formidable pression démographique qui pousse à la migration vers le Nord. Les zones Sud et Est de la Méditerranée comptent aujourd'hui 200 millions d'hommes et de femmes. Elles en compteront 330 millions d'ici à vingt ans. Pour vous donner un élément de comparaison, ces 130 millions supplémentaires représentent les populations de la Finlande, de la Norvège, de la Suède, du Danemark, de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Irlande. Voilà ce que nous aurons au-dessous de nous dans vingt ans!

En dépit d'efforts remarquables – je pense notamment à Israël, à la Tunisie, au Maroc –, la Méditerranée est une zone de dépression économique qui subit la montée d'un chômage massif, avec des phénomènes d'exclusion.

Du Maghreb à la mer Noire, on assiste à une extension violente de l'islamisme politique, en alternative à la crise de légitimité du nationalisme arabe.

L'implosion des Balkans, partie intégrante de la Méditerranée, est vécue comme un aveu d'impuissance de l'Europe.

Enfin, le processus de stabilisation complexe au Moyen-Orient, dans le cadre du processus de paix israélo-arabe, s'effectue sous direction américaine. L'Europe semble désormais hors jeu dans cette partie de la Méditerranée. Une preuve supplémentaire nous en a été donnée, à supposer que nous en doutions: dimanche dernier s'est tenue, à Amman, en Jordanie, une importante conférence sur le partage des eaux au Proche-Orient. Plus de quarante pays et organismes arabes, israéliens et occidentaux y étaient réunis sous présidence américaine.

Ainsi les raisons démographiques, commerciales, énergétiques, écologiques, culturelles, industrielles, rejoignent-elles les raisons géopolitiques et la raison tout court pour pousser objectivement l'Europe à établir des liens privilégiés avec la zone de proximité de la Méditerranée, car il y a, entre l'Europe et la Méditerranée, une similitude de symptômes, et les remèdes nécessitent une approche multilatérale. C'est le grand défi que la construction européenne devra relever à l'occasion de la redéfinition, en 1997, de sa politique méditerranéenne.

Certes, le partenariat avec les pays de la Méditerranée a progressé, notamment sous la présidence française, comme en témoigne l'Union douanière conclue avec la Turquie, le 6 mars dernier. Sont également à porter à l'actif de la présidence française les perspectives d'adhésion tracées avec Chypre et avec Malte, l'accord d'association – premier du genre – avec la Tunisie, et le document, adopté le 12 juin par le Conseil, déterminant, avant la conférence de Barcelone de novembre prochain, la stratégie globale de l'Union à l'égard des pays tiers méditerranéens. Ce document devrait, en principe, faire l'objet d'une discussion lors du Conseil européen de Cannes, mais il me paraît quelque peu décevant, monsieur le ministre, car il ne comporte aucun chiffre, aucune date, aucune nouveauté.

Certes, l'Union européenne essaie de faire, en direction du Sud, des efforts comparables à ceux faits en direction des pays d'Europe centrale et orientale. Les prêts et dons destinés aux pays méditerranéens, qui étaient de l'ordre de 29 milliards de francs pour la période 1992-1996, vont ainsi passer à 34 milliards de francs pour la période 1996-1999. Mais – parce qu'il y a un mais! – les pays du Nord ne sont pas tout à fait d'accord avec ce montant. La présidence française est finalement parvenue à une sorte de compromis qui prévoit que l'enveloppe sera rediscutée chaque année. N'en doutez pas, elle sera chaque année remise en cause et, personnellement, je doute que l'on puisse arriver au montant global initialement prévu.

La politique suivie jusqu'ici par l'Union européenne se traduit par une tendance à la marginalisation économique et commerciale du Sud. Depuis 1970, les pays tiers méditerranéens ont remboursé chaque année 30 à 40 milliards de plus qu'ils n'ont reçu des pays de l'OCDE. Pensez-vous que cette situation puisse durer?

Entre 1980 et 1989, le montant de la dette des pays tiers méditerranéens est passé de 94 milliards à 200 milliards de dollars, le service de la dette représentant presque 20 milliards de dollars par an. Pensez-vous que cette situation puisse durer?

Un autre point mérite réflexion: l'établissement d'une zone de libre-échange. Une telle zone ne présente pas trop d'inconvénients pour l'Union, dans la mesure où les échanges relatifs sont très faibles, mais, pour les pays du Maghreb, elle aura des conséquences négatives se traduisant par des déficits commerciaux et budgétaires, du chômage, ce qui constituera une cause d'émigration supplémentaire.

La grande inconnue concerne l'investissement étranger et la véritable question est de savoir si le secteur privé français est capable d'investir en Méditerranée et si le secteur public européen est capable d'y multiplier ses efforts. Si l'investissement ne connaît pas une hausse de l'autre côté de la Méditerranée, nous en supporterons tous les conséquences négatives. A titre d'exemple, pour l'ensemble des pays européens, les investissements privés directs sur la Méditerranée s'élèvent à 3 000 milliards de francs par an alors que pour la même période, les Etats-Unis investissent 20 000 milliards de francs au Mexique, soit près de sept fois plus. Et vous savez dans quelle situation se trouve encore le Mexique aujourd'hui ! Cela montre que même en multipliant l'effort par sept, on ne parvient pas à la solution.

Monsieur le ministre, l'Union européenne semble véritablement en panne de stratégie de développement pour la Méditerranée. Si nous n'y prenons garde en instaurant cette zone de libre-échange, ce seront demain les Américains, les Japonais, les Coréens qui s'installeront au Maghreb et c'est encore l'Europe qui sera prise à revers. Il nous faut donc prendre certaines décisions et peut-être conviendrait-il notamment de revoir toute notre politique, notre stratégie, en créant des sous-ensembles régionaux – le Maghreb, le Moyen-Orient, la Turquie – et en transformant la zone méditerranéenne en un espace économique intégré et articulé. Cela permettrait finalement à l'Europe de trouver un allié en Méditerranée.

Par ses capacités économiques, l'Europe pouvait faire de la Méditerranée sa « nouvelle frontière ». Elle a complètement échoué. Nous avons notre part de responsabilités, mais les pays tiers méditerranéens en ont également une, car certains se sont donné une idéologie qui les a ruinés. Le moment est venu pour la France de pousser très fort l'Europe à pratiquer une politique méditerranéenne neuve. Vous serez dans quelques jours à Cannes, monsieur le ministre. A Cannes, il vous faut oser ! Il vous faut déranger ! A Cannes, il vous faut imprimer la marque profonde de la France en Méditerranée ! La présidence ne nous reviendra pas de sitôt. Demain, l'Espagne va prendre le relais ; après demain, ce sera le tour de l'Italie. Si l'Europe latine, qui a la main, ne parvient pas à relever ce défi, alors la main passera aux pays du Nord et je crains fort que nous n'assistions à une déchirure qui serait fatale non seulement pour la Méditerranée, mais également pour l'Europe.

**M. Georges Colombier.** Très bien !

**Mme le président.** La parole est à M. Bruno Retailleau.

**M. Bruno Retailleau.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le sommet de Cannes, qui se tiendra les 26 et 27 juin prochains, s'achèvera la présidence française de l'Union européenne et, avec elle, une occasion unique d'orienter favorablement les grands dossiers européens.

Gênée par la période électorale, la France n'a pas su prendre d'initiative décisive et la Commission en a profité, comme à son habitude, pour s'engouffrer dans la brèche en lançant des projets correspondant plus à ses obsessions qu'aux vœux profonds des peuples et en accentuant la dérive fédérale et technocratique de l'Union.

Puisqu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur quatre dossiers qui me paraissent déterminants pour notre avenir. Il s'agit de deux dossiers économiques : la poli-

tique commerciale de l'Union et les questions monétaires ; et de deux dossiers institutionnels : la convention de Schengen et la conférence intergouvernementale.

La politique commerciale de l'Union européenne d'abord. Depuis quelques mois, la Commission fait preuve d'une véritable frénésie libre-échangiste. Il n'est pas un voyage effectué par Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission, chargé des questions commerciales, où celui-ci n'ait appelé à la constitution d'une nouvelle zone de libre-échange. Ce fut le cas en Afrique du Sud, dans certains pays méditerranéens et du MERCOSUR, et dernièrement aux Etats-Unis. Cette boulimie peut avoir des conséquences dramatiques sur notre industrie et sur notre agriculture.

Sur notre industrie d'abord : malgré les ravages que cette conception extrême du libre-échange a causé sur des pans entiers de notre industrie – pour mémoire, je rappellerai que le secteur du textile-habillement a perdu près de 300 000 emplois en quinze ans – la Commission, plutôt que de chercher à obtenir l'application d'une stricte discipline commerciale fondée sur la protection de nos emplois, poursuit une politique désastreuse, en partie responsable de notre haut niveau de chômage.

Dans le domaine agricole ensuite, ces orientations conduiront à l'abandon irrémédiable de ce qui nous reste encore de préférence communautaire et d'agriculteurs. En effet, au regard des nouvelles dispositions du GATT, et notamment du fameux article 24, il nous sera à l'avenir impossible d'exclure l'agriculture des zones de libre-échange et, de toute façon, les pays tiers avec lesquels sont envisagés ces accords sont essentiellement demandeurs de concessions sur les produits agricoles. Pour prendre un exemple, les pays du MERCOSUR sont de grands producteurs de céréales, d'oléagineux, de viandes bovines et de volailles.

La conclusion de tels accords serait payée chèrement par nos agriculteurs qui vont devoir par ailleurs absorber l'onde de choc provoquée par l'entrée prochaine des pays d'Europe centrale et orientale.

Encore une fois, ce que nous réclamons ce n'est pas une attitude protectionniste, mais nous ne voulons pas non plus de son symétrique, une conception extrémiste du libre-échange. Nous attendons de la France un sursaut de volonté et de réalisme pour protéger efficacement les emplois qui nous restent encore.

Deuxième point, les questions monétaires. Le commissaire chargé des questions monétaires vient de présenter un Livre vert qui échafaude différents scénarios pour le passage à la monnaie unique. Ce document apparaît largement chimérique. Aussi, il est vertement critiqué, si j'ose dire, par l'Institut monétaire européen et par le ministre allemand des finances. Sans doute ces critiques ont-elles pesé lourd dans la décision du dernier conseil Eco-Fin d'hier de repousser à 1999 l'avènement de la monnaie unique. Chers collègues, ce seront les faits qui auront peu à peu raison de Maastricht !

Dans le même temps, les désordres monétaires sont en train d'ébranler les fondements mêmes de notre marché unique.

Comment peut-on, en effet, parler d'égalité de concurrence quand nos partenaires commerciaux les plus proches ont, depuis trois ans, dévalué leur monnaie de 35 p. 100 pour la lire, de 28 p. 100 pour la peseta et de 18 p. 100 pour la livre ?

Nos pêcheurs et nos agriculteurs en font une nouvelle fois les frais. Les éleveurs de viande bovine, par exemple, subissent des pertes de l'ordre de 1 600 francs par animal,

ce qui, pour eux, est intolérable. La Commission affirme que, face à ces désordres monétaires, la seule réponse c'est la monnaie unique. Cet argument est scandaleux quand on sait, d'une part, que ce ne sera pas réalisé avant 1999 au plus tôt et, d'autre part, que les prévisions les plus optimistes excluent toute participation italienne ou espagnole du processus final. D'ici là, le peu d'agriculteurs et de pêcheurs français aura disparu.

Arrêtons une fois pour toutes de sacrifier nos emplois à la monnaie. Invertissons la logique. Tentons de mettre la monnaie au service de l'emploi.

La monnaie unique est une réponse inadaptée parce qu'elle suppose un Etat unique comme l'a dit M. Tietmeyer, le président de la Buba, il y a quelques mois. Mais surtout, c'est une réponse trop lointaine. Il faut de toute urgence prendre des mesures nationales et européennes de compensation comme des aides directes aux producteurs. J'espère que les négociations agrimonétaires actuelles le permettront.

Il faut aussi rétablir des montants compensatoires monétaires qui pénaliseront les dévaluations compétitives.

Il faut enfin lancer au plus tôt une véritable monnaie commune ; l'écu-or est une bonne idée car il pourrait assurer la stabilité monétaire européenne et concurrencer à terme les grandes devises internationales dans lesquelles sont libellés les échanges commerciaux.

Troisième point, la convention de Schengen. A quelques jours de la fin de la période probatoire de la mise en application des accords de Schengen, je voudrais souligner le risque énorme que le Gouvernement prendrait s'il envisageait d'ouvrir définitivement et complètement nos frontières à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Pour ce faire, je me référerai à la déclaration de M. le Président de la République, lors du dîner réunissant ses homologues européens, qui a très justement fait remarquer au Premier ministre néerlandais que, s'il ne luttait pas plus efficacement contre le trafic de drogue, les frontières françaises pourraient être rétablies. Cette déclaration n'est rien d'autre que de bon sens. En effet, depuis 1991, les saisies de drogue par contrôles inopinés effectuées par les douanes françaises ont augmenté de 34 p. 100.

Nos concitoyens, à qui l'on explique que Schengen et son système d'information seront les gendarmes exemplaires de l'Europe, seront plus que surpris d'apprendre qu'à nos frontières il ne reste plus que 1 424 policiers, contre 1 670 en 1989. Et encore cette diminution n'est rien, comparée à celle de l'Espagne ou du Portugal qui, selon des sources officielles mais trop peu commentées, ont réduit leurs effectifs de plus de 30 p. 100.

Que dire encore de la réponse que m'a faite M. le ministre de l'intérieur, le 2 mai dernier, à la suite d'une question écrite que je lui avais adressée en début d'année et qui précise qu'aucune restructuration des services territoriaux de la direction du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins n'est envisagée ? Que penser aussi de vos propos, monsieur le ministre, lorsque le 14 juin 1995 vous déclariez que certains éléments du système Schengen présenteraient « encore des insuffisances, en particulier en matière de coopération entre les polices et de dispositions relatives au droit d'asile » ?

Compte tenu de cette impréparation, la prorogation de la période probatoire proposée par le sénateur Masson est la moindre des précautions, car je pense qu'il serait plus sage de rétablir rapidement les contrôles aux frontières.

La France ne peut pas prendre le moindre risque, alors que les intégristes et les marchands de drogue de tout poil guettent le moindre signe de faiblesse.

Dernier point : la conférence intergouvernementale.

Le Conseil européen de Cannes doit normalement fixer le mandat du groupe de réflexion mis en place à Messine le 2 juin dernier. Là encore règne une certaine confusion. Il était ainsi prévu que chacune des institutions européennes rende public un rapport sur le fonctionnement du traité de Maastricht d'ici le sommet de Cannes. Qu'en est-il ?

Comment se fait-il aussi que le Conseil n'ait pas pris la peine de demander officiellement à chaque parlement national d'apporter sa contribution à la conférence intergouvernementale ? Il est heureux que les deux délégations pour les affaires européennes du Parlement français aient pris elles-mêmes l'initiative de publier leurs réflexions. Mais il est à craindre qu'on fera bien peu de cas de leurs excellents rapports.

L'actualité dans cette matière est, une fois de plus, dominée par les propositions allemandes. Mardi dernier, la CDU a publié un nouveau document, apparemment plus conciliant, plus anodin, mais qui implique, quand on l'examine avec attention, des changements radicaux, comme l'extension de la majorité qualifiée à la politique étrangère et la création d'une organisation supranationale en matière de défense – le tout accompagné d'une interview du conseiller de M. Kohl au *Spiegel*, M. Karl Lamers, où il réclame à nouveau un gouvernement fédéral européen.

Quelle est la position de la France sur cette question ? Du côté du Président de la République dont la campagne présidentielle laissait espérer quelques changements d'orientation, ou du côté de son ministre des affaires étrangères, qui a appelé à Messine à l'intégration fédérale de l'Europe ?

Sur un sujet aussi majeur, il est inconcevable que notre pays apparaisse en retrait. D'ores et déjà, alors que des enquêtes d'opinion révèlent un scepticisme grandissant dans de nombreux Etats membres, quelques idées simples devraient conduire les travaux de la conférence intergouvernementale.

Il faut avant tout une réforme en profondeur des institutions, allant non pas vers une absurde fuite en avant fédérale mais au contraire vers un ressourcement dans les textes fondateurs. Il faut en fait un nouveau traité. Ainsi, la Commission, au lieu de préfigurer un gouvernement de type fédéral, doit se contenter de préparer et d'exécuter les tâches que lui confie le Conseil. Organe essentiellement administratif, elle doit renoncer à jouer toute fonction politique. Pour cela, le Conseil devrait se doter d'une ou de plusieurs vice-présidences d'une durée de trois ans, par exemple, afin d'assurer la permanence et la continuité nécessaires à ses travaux. La règle de l'unanimité doit être maintenue sur tous les sujets que les Etats membres estiment eux-mêmes d'importance vitale. Quant au Parlement européen, il conviendrait d'encadrer ses attributions dans un accord institutionnel avec le Conseil, et de veiller surtout à ce que les parlements nationaux participent conjointement à l'exercice de ces attributions, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la norme européenne.

Ensuite, les politiques de l'Union européenne doivent être redéfinies et clarifiées : les deuxième et troisième piliers doivent demeurer de la compétence intergouvernementale ; la politique agricole commune doit être, au même titre que la politique commerciale, animée par le

principe de la préférence européenne ; l'Union doit favoriser la coopération entre les services publics nationaux, sans chercher à imposer un modèle d'organisation unifié ; enfin, la fraude et le gaspillage affectant le budget de l'Union doivent faire l'objet de poursuites systématiques, et la Cour des comptes européenne doit pouvoir disposer des moyens suffisants pour assurer sa fonction de contrôle.

Pour terminer, je voudrais insister pour que le nouveau traité fasse l'objet d'une véritable ratification populaire, par référendum, comme s'y est engagé Jacques Chirac il y a quelques semaines seulement.

Ce n'est pas seulement une question de respect de la parole donnée vis-à-vis des Français, mais une décision aussi capitale, sans doute unique dans toute l'histoire de notre pays, ne peut être légitime que si elle est dûment tranchée par le peuple français lui-même.

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme de ce débat, j'ai l'intention d'aborder essentiellement, durant les quinze minutes dont je dispose, les questions institutionnelles qui se posent à l'Europe aujourd'hui.

Je voudrais néanmoins souligner que le Conseil de Cannes abordera également la délicate question du financement des actions extérieures de l'Union au profit des pays ACP, d'une part, des pays de l'Est et des pays méditerranéens, d'autre part. A cet égard, mon groupe appuie la volonté du Gouvernement d'obtenir que soit maintenue à son niveau actuel l'aide aux pays en voie de développement et que soient recherchés un meilleur équilibre, une meilleure répartition de l'aide communautaire entre les pays de l'Est et les pays de la Méditerranée. C'est un objectif qui nous tient à cœur. Je tenais à le dire d'entrée de jeu.

Le sommet de Cannes sera surtout l'occasion pour les Quinze de lancer la phase préparatoire de la Conférence intergouvernementale de 1996 qui devra préparer la réforme des institutions européennes, réforme qui devra prendre en compte simultanément les enseignements du passé et du présent et préparer l'adaptation des institutions de l'Union à son futur élargissement.

Cette réforme dont nous avons discuté au sein de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, cet hiver, doit être, à nos yeux, non pas un simple replâtrage des institutions mais un remodelage profond qui permette de corriger les dysfonctionnements présents, tire les conséquences des changements déjà intervenus, notamment avec l'entrée de nouveaux pays, et prépare l'Union européenne aux adhésions futures.

Chacun sait que, pour y parvenir, il faudra faire preuve de beaucoup de volonté, surmonter de grandes divergences de vues entre les Quinze, et nul ne peut exclure que cette Conférence soit suivie d'une crise au sein de l'Union européenne. Mais l'Europe en a connu d'autres, et celle-là, comme les autres, pourra être surmontée. En tout cas, il est clair, à nos yeux, que, comme l'a indiqué le Premier ministre, l'Union a aujourd'hui besoin d'un nouveau pacte fondateur et non pas d'une adaptation, d'un simple replâtrage.

En préalable à toute réflexion sur ce sujet, je tenterai de clarifier une terminologie qui est devenue usuelle, mais qui n'est pas pour autant très claire. La délégation a essayé de préciser ce que l'on devrait entendre par « l'Europe à la carte », « l'Europe à géométrie variable », « l'Europe à plusieurs vitesses ». L'Europe à la carte, c'est

l'Europe sociale telle qu'elle a émergé des discussions de Maastricht, c'est-à-dire une Europe dans laquelle chaque pays compose son menu.

C'est ainsi que les Anglais se sont exemptés des contraintes de la politique sociale et qu'ils se sont réservé la faculté de prendre ou de laisser celles de l'Union monétaire. Cette attitude, à nos yeux, est inacceptable, car elle porte en elle le germe de la dislocation de l'Europe.

Il en va autrement de l'Europe dite « à géométrie variable ». Pour moi, elle est illustrée par les décisions prises en matière d'union économique et monétaire : là, l'ensemble des Etats sont invités à délibérer en commun sur le point de savoir si tel ou tel membre est en mesure de s'engager dans telle ou telle politique commune sur la base de critères objectifs et non pas en se fondant sur son propre choix. Nous avons atteint ce stade, et il faut en prendre acte.

Quant à l'Europe à plusieurs vitesses, elle est défendue par ceux qui pensent qu'il faut tenir compte du rythme d'évolution des différents pays : dès lors que tous les Etats membres acceptent de s'assigner les mêmes objectifs, peu importe s'ils ne les atteignent pas en même temps. Si l'on admet ce principe, on peut combiner Europe à géométrie variable et Europe à plusieurs vitesses. C'est en fait le système dans lequel nous sommes déjà entrés.

Quoi qu'il en soit, l'évolution de la construction européenne et la réponse appropriée au défi de l'élargissement commandent d'assigner à la réforme institutionnelle plusieurs objectifs : d'abord, doter l'Europe d'institutions plus efficaces et plus flexibles ; ensuite, mieux délimiter les compétences de l'Union et assurer le respect du principe de subsidiarité ; enfin, résorber le déficit démocratique en associant davantage les parlements nationaux à la vie communautaire.

D'abord, parce que l'Europe offre désormais une géométrie variable, il est indispensable, pensons-nous au sein de la délégation et au sein de notre groupe, de la doter d'institutions flexibles.

C'est indispensable, tant en raison de la diversité des engagements souscrits par les signataires du traité de Maastricht que du fait des élargissements, passés et à venir.

Une difficulté supplémentaire découle d'ailleurs des incertitudes qui entourent encore l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale. En effet, même si le processus d'adhésion de ces pays se précise, on ne peut encore être certain que cette adhésion sera subordonnée à l'acceptation de l'acquis communautaire dans son entier. Or, pour la majorité des membres de la délégation, cette acceptation devra être la condition *sine qua non* des adhésions à venir.

Toutefois, il n'est pas absolument certain que cette position soit politiquement viable, car la pression en faveur d'une adhésion aussi rapide que possible des pays de l'Europe centrale et orientale est considérable. Dans cet ordre d'idées, certains, au sein même de mon groupe, estiment préférable que les futurs adhérents se regroupent en un ou plusieurs sous-ensembles régionaux et effectuent ainsi le chemin que les Douze, puis les Quinze, ont accompli depuis la mise en œuvre du Marché commun.

Bref, plusieurs conceptions s'opposent à propos des adhésions à venir, avec, évidemment, des conséquences différentes sur l'adaptation des institutions européennes.

Si l'on optait pour une adhésion échelonnée des pays candidats acceptant l'acquis communautaire, il serait en tout cas nécessaire de veiller à ce que cet acquis soit, je le

disais, intégralement accepté. Rien, en effet, ne serait plus dangereux pour la France et pour l'Europe qu'un élargissement au rabais rapprochant l'Europe d'une zone de libre-échange, ou entraînant une mise en cause des politiques communes.

De ce point de vue, ce n'est pas sans inquiétude que nous avons appris, cet hiver, que quatre études d'experts réalisées à l'initiative de sir Leon Brittan évaluaient à des coûts très élevés – allant de 13 à 37 milliards d'écus – l'extension de la politique agricole commune aux pays d'Europe centrale et orientale. Si ces évaluations étaient exactes, autant dire tout de suite que la PAC ne survivrait pas à l'élargissement. Or, comme l'a indiqué récemment le Premier ministre, la France doit absolument obtenir la sauvegarde de la politique agricole commune. Cette sauvegarde doit être la condition *sine qua non* de son accord pour l'adhésion de nouveaux Etats.

Indépendamment de cette grave incertitude, il est clair, à nos yeux, que l'adaptation des institutions européennes à la diversité d'une grande Europe implique une dose de flexibilité institutionnelle.

Cette flexibilité devrait marquer d'abord le Conseil européen : dans sa formation plénière, réunissant les chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les pays membres, le Conseil définirait les grandes orientations de l'Union, notamment en matière économique et commerciale, mais il pourrait aussi décider d'une action commune.

Ensuite, afin de donner un « toit » politique à l'Union monétaire, d'une part, au cercle Défense qu'il serait souhaitable de constituer, d'autre part, le Conseil européen pourrait aussi se réunir en formation *ad hoc*, correspondant à ces deux politiques communes, mais non acceptées par l'ensemble des Etats membres.

La stabilité des orientations du Conseil serait assurée par l'élection en son sein d'un président pour deux ans et demi ; la cohérence des mêmes orientations serait garantie par l'adjonction, à ce président, de deux vice-présidents qui présideraient, l'un le conseil *ad hoc* de l'Union monétaire, l'autre le conseil *ad hoc* de la défense, et seraient donc choisis parmi les chefs des Etats participant à ces cercles restreints.

Le travail de ce Conseil européen à géométrie variable devrait être préparé par un secrétariat général étoffé, doté d'une cellule d'analyse et de prospective, et dont le secrétaire général jouerait un rôle éminent auprès du conseil européen de la défense.

La présidence du Conseil des ministres, ou Conseil de l'Union, cesserait d'être nécessairement assurée par le pays présidant le Conseil européen. La présidence des différents conseils des ministres pourrait être répartie entre plusieurs Etats.

L'autorité politique du Conseil sur la commission doit, à mes yeux, être très clairement réaffirmée.

Il serait ainsi souhaitable que la Commission présente chaque année devant le Conseil européen un rapport dressant le bilan de son action, rapport qui donnerait lieu à une délibération, voire à un vote d'approbation ou de désapprobation du Conseil.

Deux autres objectifs doivent être impérativement assignés à la conférence intergouvernementale de 1996, car ils sont liés à la réforme des institutions de l'Union. Il s'agit, d'une part, de la délimitation des compétences de l'Union et d'un respect plus strict de l'idée de subsidiarité ; d'autre part, d'une plus forte implication des parlements nationaux dans la vie communautaire.

Qu'il soit nécessaire de mieux définir la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres, c'est une évidence et tout le monde sera d'accord sur ce point. Le flou qui entoure les compétences et les prérogatives de l'Union remonte au traité de Rome et a été entretenu par un certain nombre de textes. Je pense notamment à l'article 235, qui a permis aux organes communautaires de prendre des initiatives non prévues par le traité, en sorte que l'on a assisté à une extension imprévue et imprévisible des activités et des compétences de l'Union.

Il est donc indispensable de procéder aujourd'hui à une délimitation aussi précise que possible des compétences respectives de l'Union et des Etats membres. On ne peut se satisfaire du système actuel, dans lequel les transferts de compétences des Etats vers l'Union se multiplient dans l'ambiguïté et dans l'imprécision. Il faut s'appliquer à déterminer de façon rigoureuse les compétences de l'Union, détermination que ne suffit pas à opérer le principe sans doute juste mais trop général de subsidiarité.

Il serait par ailleurs souhaitable que figure dans la rédaction du traité qui sortira des travaux de 1996 un principe simple inspiré du système fédéral allemand, principe selon lequel c'est l'Etat qui détient les compétences de droit commun, l'Union n'exerçant que des compétences d'attribution. Si ce principe était inscrit dans le traité, il fournirait au juge une très précieuse règle d'interprétation.

Il faudra aussi assurer le contrôle de cette répartition des compétences. A nos yeux, ce contrôle ne peut être exercé principalement, comme c'est le cas aujourd'hui, par la Cour de justice des Communautés européennes, celle-ci n'étant pas une cour constitutionnelle puisqu'il n'y a pas de constitution de l'Europe. Le contrôle de la subsidiarité est un problème politique. Il met en jeu les prérogatives des Etats autant que celles de l'Union. Nous souhaitons donc qu'un contrôle politique *a priori* soit exercé sur la répartition des compétences.

Il a été proposé, et l'idée a été reprise par le nouveau Président de la République, que ce contrôle *a priori* soit exercé par une sorte de « comité interparlementaire » réunissant un petit nombre de représentants de tous les parlements des Etats membres, sous la forme d'une exception que tout parlement pourrait soulever devant ce comité et qui aurait pour nom l'« exception de subsidiarité ». Si une telle exception était adoptée par le comité issu des parlements nationaux, le projet communautaire serait bloqué.

Nous tenons beaucoup à cette idée, monsieur le ministre, car nous croyons que l'Europe a besoin d'une clarification des compétences et d'une meilleure application du principe de subsidiarité.

De surcroît, si cette idée était retenue, l'innovation que nous proposons permettrait en même temps de restreindre le déficit démocratique dont souffre l'Union européenne. En effet, on pourrait soumettre pour avis à ce comité interparlementaire les projets importants de l'Union : la révision des traités, les accords internationaux, le budget communautaire, les textes concernant les affaires intérieures et judiciaires, ainsi que, le cas échéant, les questions monétaires et de défense. On parviendrait ainsi à insérer mieux encore qu'aujourd'hui, dans le processus de décision communautaire, les parlements nationaux et donc les peuples qu'ils représentent.

Pour notre groupe, monsieur le ministre, de telles réformes s'imposent, afin d'assurer à l'Union des bases juridiques plus sûres et une assise démocratique plus solide.

Nous souhaitons aussi – et ce point de vue a recueilli une très large majorité au sein de la délégation – que la France ne renonce pas à l'application du compromis de Luxembourg, qui est pour notre pays une garantie essentielle de la défense de ses intérêts vitaux.

J'ai bien conscience, en avançant ces diverses suggestions, de proposer une sorte de « big bang » institutionnel. Mais pour une Europe à géométrie variable, pour une Europe avançant à plusieurs vitesses, ce sont des institutions renouvelées, souples, efficaces et démocratiques à la fois qu'il nous faut imaginer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Michel Barnier,** *ministre délégué aux affaires européennes.* Mesdames, messieurs les députés, mes premiers mots seront pour vous remercier très sincèrement pour la qualité de ce débat. Dans les propos des uns et des autres, propos d'une égale sincérité quelles que soient vos approches respectives de la construction européenne, nous avons trouvé, le ministre des affaires étrangères et moi-même, beaucoup de matériaux pour nourrir les réflexions ou les débats qui président à la préparation de la conférence intergouvernementale dans laquelle nous sommes désormais engagés.

Nous avons également été sensibles à la présence de personnalités dont la voix est aussi autorisée et la compétence aussi reconnue, en matière européenne, que celles des présidents Philippe Séguin, Valéry Giscard d'Estaing, Pierre Mazeaud et Robert Pandraud.

J'ai vivement apprécié, monsieur Pandraud, le témoignage de reconnaissance que vous avez adressé à mon prédécesseur. Est-ce la coutume de le reconnaître, je n'en suis pas certain, mais je trouve cet hommage justifié, et je lui en ferai part, personnellement, dès demain.

Vous vous êtes qualifié vous-même de « soutier », d'« éboueur » de l'Europe, en raison du labeur ingrat, patient, tenace, que la délégation que vous présidez réalise depuis tant d'années. Me permettez-vous de préférer à ces mots ceux de « mécanicien » ou de « vigie », qui me paraissent tout aussi bien rendre compte du travail remarquable de chacune et de chacun des membres de cette délégation, qui ont été parmi mes tout premiers interlocuteurs, en tant que nouveau ministre des affaires européennes ?

Je veux souligner, en particulier, le très grand intérêt que le Gouvernement a pris à la lecture du rapport que Mme Catala et Mme Ameline ont présenté au nom de la délégation, il y a quelques semaines à peine. Je vous promets, madame Catala, que le Gouvernement tirera grand profit de ce document, qui sera l'une des bases de la réflexion qu'il conduit en vue d'arrêter sa propre position dans les travaux préparatoires de la conférence intergouvernementale.

En m'efforçant de ne pas être trop long, je regrouperai mes réponses, qui seront aussi spontanées que possible, autour de trois points : les questions économiques et monétaires ; les problèmes de politique étrangère ; la conférence intergouvernementale et la question institutionnelle.

Beaucoup d'entre vous, notamment MM. Josselin, Chevènement, Carrez et Retailleau, ont évoqué la monnaie unique. Je confirme que c'est sur la proposition du

ministre de l'économie et des finances que le conseil Eco-fin, réuni hier à Luxembourg, a décidé de proposer au Conseil européen de Cannes de ne plus retenir l'année 1997 comme date de passage à la monnaie unique pour les pays qui le souhaitent et qui respectent les critères de convergence. Cette position adoptée par les ministres des finances respecte le traité de Maastricht, qui dispose, je le rappelle, que les Etats ont jusqu'à 1999 pour passer à la troisième phase de l'union économique et monétaire. En aucun cas, il ne s'agit de substituer de nouvelles procédures de décision à celles fixées par le traité pour passer à la monnaie unique, qui demeurent totalement applicables.

La décision arrêtée hier, et qui sera proposée officiellement par les ministres de l'économie et des finances au Conseil européen, est fondée sur le réalisme. On peut avoir l'ambition de l'Europe, y mettre parfois un peu d'utopie, cela n'interdit pas, au contraire, le pragmatisme et le réalisme. Même les Etats membres qui respectent d'ores et déjà les critères, comme l'Allemagne, ne sont pas prêts à passer dès 1997 à la monnaie unique. Pour les autres, l'allongement de deux ans de la période de transition permettra de mieux étaler les réformes nécessaires pour assurer le respect des critères de convergence. Je pense notamment à la limitation du déficit public, qui est un vrai problème pour la France. Il nous faudra ces deux années-là pour être prêts.

Ce constat réaliste ne remet pas en cause la nécessité de déterminer rapidement le scénario concret sur la base duquel le passage à la monnaie unique se fera en 1999. Le Livre vert de la Commission servira de base à la réflexion du Conseil européen de Cannes, dans la perspective du Conseil suivant, qui se tiendra à Madrid.

Enfin, ces deux années supplémentaires permettront à un plus grand nombre de pays de passer ensemble à la troisième phase. Il y a donc là un facteur supplémentaire de stabilité au sein de l'Europe, qui en a bien besoin.

Au demeurant – certains d'entre vous contesteront cette affirmation, mais je le dis comme je le pense – on ne peut pas à la fois se plaindre des turbulences monétaires et refuser la perspective de la monnaie unique. L'effet social et commercial des turbulences, très grave pour de nombreuses productions, non seulement de l'agriculture ou de la pêche mais aussi de l'industrie, les distorsions monétaires actuelles et leurs implications, sont autant de questions examinées en ce moment même par le Conseil des ministres de l'agriculture et dont l'examen sera poursuivi à Cannes.

Je reconnais avec M. Carrez que la monnaie unique n'est pas la seule réponse à ces turbulences, mais c'est une des réponses. Il restera, en tout état de cause, à traiter la question de la coexistence, j'allais dire de la cohabitation, au moins pendant un temps, entre les pays qui disposeront de la monnaie unique et ceux qui n'en disposeront pas, problème qui doit être réglé dans ses implications à la fois économiques et institutionnelles. Mais la seule solution, je le dis au nom du Gouvernement, réside dans la construction par étapes de cette monnaie unique, qui doit peu à peu s'étendre, grâce à la convergence des politiques économiques, à tous les pays de l'Union européenne. C'est bien d'ailleurs cette progressivité-là, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, que définit, pour la réalisation de la troisième phase, le Livre vert de la Commission.

Les conséquences des fluctuations monétaires, et notamment des dévaluations compétitives, ont été évoquées par M. Chevènement, M. Zeller et M. Retailleau. Il est vrai qu'elles sont plus graves, en tout cas plus per-

ceptibles, dans la vie quotidienne de secteurs comme l'agriculture et la pêche. Après les mouvements des années 1992 et 1993, l'instabilité que nous subissons à nouveau depuis l'automne 1994 suscite de légitimes inquiétudes. Mais avant d'évoquer l'action du Gouvernement et les mesures envisagées en ce moment même à Luxembourg par les ministres de l'agriculture, je tiens à souligner que le régime agrimonétaire actuel, qui date de décembre 1994, est meilleur que le précédent. Certains diront moins mauvais, je maintiens meilleur. Il est moins coûteux, en effet, pour le budget et, en réduisant les écarts monétaires, il garantit les conditions d'une concurrence plus loyale au sein du marché intérieur.

Je reconnais néanmoins que ce régime reste insuffisant et incomplet. Le ministre de l'agriculture préside en ce moment un conseil agricole qui s'efforce de trouver une solution. Dans quelles directions doit-on la rechercher ? Aujourd'hui, trois constats s'imposent. D'abord, seule la lire italienne s'est réellement dépréciée au-delà de ce qui était justifié. Ensuite, le solde extérieur de la France s'est considérablement amélioré ces dernières années. Enfin, nous tirons profit de notre appartenance au marché communautaire ; la mise en place de restrictions aux échanges serait donc, d'une certaine manière, contraire à nos propres intérêts.

D'où les deux objectifs que se fixe la France dans cette négociation : obtenir un dispositif qui permette aux Etats membres d'accorder des aides à leurs agriculteurs victimes des fluctuations monétaires, aides qui devront être agréées pour éviter les distorsions de concurrence ; obtenir un engagement de la Commission à modifier les mécanismes qui, aujourd'hui encore, encouragent les pays dont la monnaie se déprécie.

Telles sont les réflexions, sans doute trop brèves, que je souhaitais vous livrer à propos des fluctuations monétaires. Les choses étant liées, je dirai à M. Chevènement et à M. Retailleau quelques mots de cet épouvantail agité par certains – je ne pense pas à eux – ce projet de zone libre échange euro-atlantique que Sir Leon Brittan lui-même a qualifié de peu réaliste. Quoi qu'il en soit, et quoi qu'en pensent les uns et les autres, les autorités françaises ont très clairement indiqué à leurs interlocuteurs canadiens et américains, pas plus tard que la semaine dernière, que ce projet n'était pas opportun aujourd'hui et que la priorité devait être accordée au renforcement de l'OMC, c'est-à-dire au cadre multilatéral.

M. Chevènement, je crois, a évoqué l'attitude américaine à propos du marché automobile, question d'actualité qui concerne non seulement l'Europe mais aussi le Japon. Puis-je rappeler que le Japon, avec l'accord de l'Europe, a porté cette affaire devant l'OMC ? Ainsi, ce n'est pas l'attitude américaine qui est étonnante. Ce qui est nouveau, justement, c'est que l'OMC permette au Japon de se défendre contre toute mesure unilatérale. Du reste, le sommet Europe-Japon qui s'est tenu hier à Paris a montré que le comportement européen vis-à-vis de Tokyo produisait des résultats.

Jean-Pierre Chevènement, mais aussi Willy Diméglio, ont évoqué, d'une manière différente mais avec la même préoccupation, les pays du Sud qui se trouvent directement à notre porte et que la France, plus que d'autres, doit se garder d'oublier, parce que tout ce qui s'y passe la concerne et l'interpelle.

Il y a d'abord cette partie de la Méditerranée où la paix a été enfin rétablie grâce à des hommes d'Etat courageux et responsables : je veux parler du Moyen-Orient.

L'Europe, permettez-moi de le rappeler, monsieur Chevènement, est le premier donneur d'aide au territoire autonome palestinien : 500 millions d'écus sur cinq ans, dont la moitié en dons. Ce n'est pas rien ! Mais, comme le disait d'ailleurs clairement M. Diméglio, ce n'est sans doute pas suffisant. Il nous semble, au ministre des affaires étrangères et à moi-même, que l'Union européenne doit faire davantage d'efforts, cohérents avec l'importance et le volume de ses aides, pour que sa présence politique soit plus réelle et plus lisible. Cela dit, nous ne restons pas inactifs dans cette région, même si nous faisons moins de bruit que d'autres. Ainsi, l'Europe sera responsable de l'observation des élections qui se dérouleront en Palestine au cours du deuxième semestre de l'année 1995, si un accord est conclu d'ici au 1<sup>er</sup> juillet entre Israël et Yasser Arafat à propos de l'autonomie palestinienne.

A cet égard, monsieur Diméglio, il n'est pas tout à fait juste de dire que nous sommes restés les bras ballants. Je le rappelle, un document de stratégie a été adopté le 12 juin. C'est la première fois que les pays du bassin méditerranéen font ainsi l'objet d'une approche globale de la part de l'Europe. Tous les aspects – politiques, économiques et socioculturels – sont pris en compte. Cette région est considérée comme un ensemble, dont il faut encourager la stabilité : sur ce point, parmi d'autres, vous avez raison.

La présidence française de l'Union s'achèvera bientôt. Elle sera suivie par celle de l'Espagne, puis de l'Italie. Voilà, après nos propres efforts, une année durant laquelle des signes devront être adressés aux pays du bassin méditerranéen. L'un de ces signes, monsieur Diméglio, monsieur Chevènement, a du reste déjà été fait il y a quelques jours, lorsque les ministres des affaires étrangères se sont mis d'accord sur le volume des aides que l'Union européenne apportera aux pays associés d'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux pays du bassin méditerranéen. Cela n'a pas été une discussion facile. En tout état de cause, vous l'avez d'ailleurs vous-même relevé, monsieur Chevènement, le montant de nos aides aux pays méditerranéens pour 1996 augmente de 27 p. 100. Il est vrai toutefois qu'aucun engagement chiffré n'a été pris pour les années qui suivent. Mais la France restera vigilante, et elle ne sera pas la seule.

Ce même accord pour 1996 prévoit une évolution nouvelle qui aboutira, en 1999, à mettre au même niveau les aides consenties par l'Union européenne à l'Est et au Sud. Ce signe politique fort – permettez-moi de le rappeler – a été obtenu grâce à l'impulsion donnée par la France pendant sa présidence.

MM. Josselin, Lefort, Chevènement et Hage ont évoqué le problème des services publics. Je n'en attendais pas moins d'eux d'ailleurs. Certains membres de la majorité s'en sont également préoccupés, ainsi que l'ont démontré récemment plusieurs questions d'actualité. C'est un domaine dans lequel il faut trouver un équilibre au sein du marché intérieur. Certes, la libéralisation peut être bénéfique pour le consommateur, notamment en matière de coûts. Mais dans certains secteurs – énergie, transports, télécommunications, poste – elle risque d'ignorer les exigences de l'intérêt national et de méconnaître l'égalité de traitement entre les usagers à laquelle nous tenons, ainsi que la nécessité d'investissements coûteux. En tant qu'élu d'une région de montagne, je suis particulièrement sensible à la nécessité d'assurer un aménagement équilibré du territoire.

Sur cette question dont il a été et dont il sera encore beaucoup question, le Gouvernement veut simplement rappeler qu'il veillera très scrupuleusement et dans chacun des secteurs que j'ai évoqués, à ce que les exigences du service public tel que nous le comprenons, nous Français, soient bien comprises, admises et respectées par les autres. Nous portons une attention encore plus particulière à la définition des politiques à long terme qui sont indispensables à l'indépendance énergétique de notre pays. Vous l'avez rappelé M. Hage, la présidence française a enregistré des avancées importantes à l'occasion du conseil de l'énergie du 1<sup>er</sup> juin.

M. Carrez s'est inquiété de savoir si le collectif budgétaire, que le Premier ministre présentera dans quelques jours, comporterait un programme en faveur du logement social. Je lui demande de patienter pendant quelques jours. Je peux toutefois lui indiquer, bien que je ne sois pas sûr que tel soit le sujet que je dois traiter aujourd'hui, que le Gouvernement a bien entendu la demande qui s'est exprimée dans les dernières semaines du débat présidentiel pour plus d'égalité dans l'accession au logement social.

MM. Zeller et Pandraud ont parlé de l'application des sanctions au sein du marché intérieur. Vous le savez, mesdames et messieurs les députés, la construction législative et réglementaire de ce marché est aujourd'hui presque achevée. L'objectif désormais est donc, plutôt que de multiplier les textes, d'obtenir que les règles ainsi définies soient effectivement appliquées dans tous les Etats membres. Cela implique, et c'est plus facile à dire qu'à faire, une bonne transposition des directives communautaires dans le droit national par tous les Etats membres. En ce domaine, certains sont beaucoup plus en retard que nous. Le commissaire responsable qui distribuait les bons ou les mauvais points l'autre jour au Conseil du Luxembourg, rappelait que nous étions le troisième pays parmi les quinze dans la bonne fourchette. Encore faut-il que les règles, une fois transposées, soient appliquées, ce qui n'est pas le cas partout, nous le savons bien. C'est pourquoi le conseil que j'ai présidé le 6 juin dernier a adopté une résolution prévoyant des sanctions en cas de violation des règles du marché intérieur à laquelle la présidence française tenait beaucoup. Une telle disposition est importante pour assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des pays de l'Union.

Plusieurs d'entre vous, je pense notamment à M. Carrez, à M. Zeller, à M. Josselin, m'ont interrogé sur les grands travaux. C'est une question dont le Président de la République s'est lui-même saisi avec beaucoup de force lors du dîner qu'il a provoqué le 9 juin avec ses collègues, en demandant au président de la Commission de présenter pour le sommet de Cannes un échéancier prévisionnel précisant quand commencera la réalisation de quatorze grands projets hautement prioritaires et quel sera leur coût. Nous le savons bien, notre pays est intéressé à l'Est, vers l'Espagne et vers l'Italie par plusieurs de ces grands projets qui concernent tant les voyageurs que le transport des marchandises et, d'une certaine manière, l'environnement.

Je veux rappeler, pour répondre précisément à la question qui m'a été posée, notamment par M. Josselin et par M. Zeller, que le Conseil des ministres de l'économie et des finances a décidé hier que 75 p. 100 des financements prévus au budget communautaire pour ces grands travaux seront affectés aux réseaux pour les années 1995 et 1996.

Monsieur Josselin, je comprends et je partage, par ailleurs, votre inquiétude quant à la situation des droits de l'homme en Turquie. Nous devons tout faire pour qu'ils progressent. L'Union, dès l'instant où elle tend la main à la Turquie, doit s'y employer. Monsieur Josselin, la présidence française l'a très nettement indiqué à plusieurs reprises : le Parlement européen ne sera pas saisi de la ratification de l'accord d'union douanière avant que des avancées importantes aient été réalisées. C'est ce que Mme Ciller a entendu aujourd'hui même encore à Paris de la bouche du Premier ministre. Elle a confirmé que des efforts importants étaient en cours, notamment en ce qui concerne le projet de réforme constitutionnelle souhaité par l'ensemble des pays de l'Union européenne. Nous devons encourager ces efforts. Nous continuerons ainsi à nous rapprocher de ce pays si stratégique pour l'Union et pour la paix dans l'ensemble de cette région.

En matière économique, l'Union européenne a obtenu des garanties de la Turquie, notamment sur le rapprochement des législations sur la propriété intellectuelle.

En ce qui concerne l'UEO, messieurs Josselin et Zeller, notre objectif reste, en effet, d'en faire le bras armé de l'Union qui doit selon nous disposer d'une défense commune. Il appartiendra à la conférence intergouvernementale d'envisager les moyens d'y parvenir. Il est vrai que ce sujet ne fait pas actuellement l'objet d'un consensus. Je ne crois pas qu'il faille exclure à terme, comme l'Allemagne le souhaite, l'intégration de l'UEO dans l'Union. Aujourd'hui, notre priorité doit être double : développer les capacités opérationnelles de l'UEO, et renforcer les relations de l'UEO et de l'Union. C'est ce que nous avons commencé de faire sous la présidence française.

A propos de politique étrangère, M. Lefort s'est inquiété des conséquences diplomatiques ou politiques de la décision annoncée par le Président de la République de la reprise temporaire, limitée en nombre et dans le temps, des essais nucléaires. Je comprends très bien que ceux qui se sont toujours opposés à la force de dissuasion nationale...

**M. Jean-Claude Lefort.** Non, vous ne pouvez pas dire cela ! Un peu de respect ! Moi, je vous ai respecté, respectez-vous !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Je n'ai pas le sentiment de ne pas vous respecter en expliquant que...

**M. Jean-Claude Lefort.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Attendez, vous ne m'avez pas laissé terminer ma phrase !

**M. Jean-Claude Lefort.** Cette phrase est déjà trop longue !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... en expliquant que ceux qui n'ont jamais été tellement favorables, parfois même pas favorables du tout...

**M. Jean-Claude Lefort.** Pas du tout ou pas tellement ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... à la force de dissuasion nucléaire ne souhaitent pas que l'on reprenne ces essais, dont pourtant nos experts...

**M. Jean-Claude Lefort.** Lesquels ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... ont souligné qu'ils étaient nécessaires, en nombre limités et dans le temps qu'il nous reste d'ici à la fin 1996, afin que notre force de dissuasion reste fiable. Ou bien

on a une force de dissuasion et on veut qu'elle soit fiable ou bien n'en veut pas. Or le Gouvernement français reste attaché à la force de dissuasion. Voilà pourquoi cette décision a été prise. Mais, monsieur Lefort, la décision du Président de la République comporte deux aspects. Le premier, c'est la reprise des essais qui, notons-le, n'a pas provoqué de réactions exacerbées de nos partenaires du G 7. Le second, c'est l'engagement solennel de la plus haute autorité de notre pays, le Président de la République, à renoncer définitivement après cette dernière campagne d'essais, à tous les essais. C'est cela le véritable engagement par rapport à la politique précédente.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Très bien !

**M. Charles Josselin.** Renoncement même en cas d'échec des essais ?

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Lefort, vous allez sans doute encore me dire que je ne vous respecte pas – et pourtant, croyez-le bien, je vous respecte comme chacune et chacun des parlementaires, quelles que soient leurs opinions – mais j'ai quelquefois le sentiment que, en ce qui concerne l'Europe, vous ne vivez pas avec votre temps. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) Vous avez tort d'utiliser les angoisses, le chômage...

**M. Jean-Claude Lefort.** S'il vous plaît !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... pour appeler à une sorte de « recroquevillement » de notre pays.

**M. Jean-Claude Lefort.** S'il vous plaît !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur Lefort, l'avenir n'appartient pas aux peuples qui se recroquevillent.

**M. Jean-Claude Lefort.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** La France n'est grande que quand elle tend la main, quand elle est sûre d'elle-même, quand elle entraîne et donne l'exemple. Le général de Gaulle a été l'un des tout premiers à le démontrer, et avec quel éclat ! Et, déjà, le parti communiste s'était opposé à lui. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Il n'est donc pas étonnant qu'il continue à le faire aujourd'hui.

Monsieur Retailleau, vous m'avez interrogé sur le sort du rapport du Conseil sur le fonctionnement des institutions. Sachez que votre information n'est pas exacte : en effet, ce rapport a été présenté et adopté par le conseil affaires générales lors de sa séance du 10 avril 1995.

J'en viens au dernier grand sujet qui a été évoqué par beaucoup d'entre vous, et c'était bien légitime...

**M. Jean-Claude Lefort.** Le référendum !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... celui de la réforme institutionnelle. Je représente le gouvernement français au sein du groupe de réflexion qui comporte, outre les quinze représentants des gouvernements, deux représentants du Parlement européen et le commissaire européen.

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais aucun parlementaire national !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Je n'y suis pour rien, monsieur Lefort !

**M. Jean-Claude Lefort.** Je vous le dis ! Vous pourriez le déplorer avec moi !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Ce groupe, qui s'est déjà rencontré deux fois, se réunira une troisième fois la semaine prochaine et pratiquement tous les quinze jours jusqu'à la fin de l'année afin de présenter son rapport au sommet de Madrid. J'espère, mesdames, messieurs, que ce groupe de réflexion ne se transformera pas en un groupe de négociation et qu'il manifesterait bien, comme beaucoup d'entre vous le souhaitent, l'ambition dont l'Europe a besoin. Car l'Europe ne s'en sortira que par le haut.

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Beaucoup d'entre vous, notamment Mme Catala, ont rappelé les propositions intelligentes et utiles qui ont déjà été faites pour améliorer la mécanique européenne. Précisons d'abord que ce terme de « mécanique » n'est en rien trivial ou banal et qu'il recouvre au contraire des implications institutionnelles, politiques très nobles. Quid de la majorité qualifiée ? Du vote à l'unanimité ? Combien de membres pour la commission ? Et quel rôle pour cette dernière ? Comment renforcer le rôle du Conseil, objectif auquel le Gouvernement et le Président de la République sont particulièrement attachés ?

Je vous rappelle que je me suis engagé à venir informer votre délégation, à chaque fois qu'elle le jugera bon, sur les travaux du groupe de réflexion. Dès que ces derniers seront achevés, nous entrerons dans la phase active de la négociation dans le cadre de la conférence intergouvernementale. Il me semble légitime que vous puissiez alors débattre de ces orientations, voire vous prononcer par un vote si le Gouvernement le souhaite alors.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et le référendum ?

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Après !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Je parle non pas de la conclusion de la CIG, monsieur Lefort, mais de la période intermédiaire pendant la négociation de la CIG.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Vous mettez la charrue avant les bœufs, monsieur Lefort !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** L'approbation par les Français, approbation que j'espère la plus large possible, est une autre question. J'espère que nous arriverons à un résultat ambitieux et intelligent pour ce nouveau traité fondateur puisqu'il s'agira bien de cela. Le Président de la République lui-même ayant parlé de référendum, comment pourrais-je dire autre chose ?

Quoi qu'il en soit, lorsque le référendum aura été décidé – c'est-à-dire au terme de cette négociation et il s'en faut encore de quelques mois – sachez, mesdames et messieurs, que dans la modeste position où je me trouve, je ferai tout pour que nous n'y arrivions pas dans le même état qu'à celui sur le traité de Maastricht...

**M. Adrien Zeller et Mme Nicole Catala.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... à savoir avec un paquet ficelé, à prendre ou à laisser, sans que les Français aient eu l'occasion d'en débattre.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** J'entends donc, dès cet automne, engager le débat sur le terrain...

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... pour voir par exemple comment sont utilisés les fonds structurels. J'espère que vous voudrez bien m'accueillir dans vos régions respectives.

**M. Jean-Claude Lefort.** Avec plaisir !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** J'irai sur le terrain pour voir les réalisations d'ores et déjà financées par les crédits de l'Union européenne, savoir comment les élus locaux les apprécient, et pour débattre avec les paysans, les jeunes...

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** ... les ouvriers et les chefs d'entreprise de la réforme de l'Europe.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** C'est cela la démocratie, monsieur Lefort !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** J'ai l'intention de consacrer du temps et de l'énergie à aller sur le terrain pour expliquer comment fonctionne l'Europe, pour montrer qu'elle ne fonctionne pas si mal que certains se complaisent à le dire.

**M. Robert Pandraud, président de la délégation.** Absolu-ment !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Je veux également écouter les Français pour savoir ce qu'ils pensent, comment ils ressentent l'Europe, afin d'en tirer profit dans le cadre de la préparation de cette grande réforme.

Nous avons donc trois grandes ambitions.

La première est la nouvelle frontière, c'est-à-dire l'élargissement, la grande Europe dont a parlé, l'un des tout premiers, le général de Gaulle.

Il faut ensuite que cette Europe-là, trouvant ou retrouvant sa nouvelle frontière, sa véritable frontière, obtienne aussi une légitimité populaire qu'elle n'a pas vraiment aujourd'hui. En effet, les citoyens ne comprennent pas l'Europe. Ils ne la perçoivent que comme un espace marchand, financier, quelquefois spéculatif, et non comme un espace démocratique dans lequel ils auraient leur mot à dire. Ils la ressentent plutôt – cela correspond malheureusement à la réalité économique – comme un espace de chômage, alors que nous voulons qu'elle devienne un espace de prospérité. C'est donc en luttant contre le chômage et en faisant en sorte que l'Europe soit plus démocratique, que cette dernière trouvera sa légitimité populaire.

Enfin, nous devons donner à l'Europe un nouveau pouvoir – peut-être ne serons-nous pas d'accord sur cette question, – notamment en mettant en œuvre une véritable politique étrangère de sécurité et de défense commune. Pour atteindre cet objectif, il convient de faire confiance au Conseil européen, c'est-à-dire aux chefs d'Etat et de gouvernement qui tiennent leur légitimité des parlements nationaux voire directement du peuple, comme cela est le cas en France. Mme Catala et Mme Adeline ont développé cette idée dans leur rapport.

Je m'en tiens là sur ce sujet, sans avoir eu la prétention de répondre à toutes vos questions.

M. Charles Josselin, que j'ai écouté avec attention, a mal débuté son propos en s'en prenant au Président de la République qu'il a estimé avoir été « le moins européen

des candidats à l'élection présidentielle ». D'abord Jacques Chirac n'est plus candidat ; il a été élu par le peuple. Ensuite il me paraît injuste de le qualifier ainsi, permettez-moi de le dire avec beaucoup d'objectivité. J'ai soigneusement écouté les propos qu'il a tenus tant au cours de la campagne que depuis qu'il a été élu et je n'ai jamais eu l'impression qu'il manquait de volontarisme en matière de construction européenne.

Cela ressort clairement du discours qu'il a prononcé au mois de mars et il a employé, récemment, des termes qui m'ont beaucoup frappé en disant que l'Europe devait progresser sans cesse. Il ne veut certes pas que cela se passe n'importe comment et dans la précipitation, mais il n'est nullement question de reculer. Lors du grand débat sur l'étape importante qu'a constitué le traité de Maastricht il a opéré un choix très clair.

Nous ne saurions donc craindre, de sa part, un manque de volontarisme dans la construction européenne. Il saura le manifester lorsqu'il le faudra, avec le souci, que j'ai exprimé au nom du Gouvernement, de réaliser une Europe plus légitime et plus démocratique. Vous pouvez compter sur le Gouvernement pour faire de la construction de l'Europe un sujet de passion, un sujet d'espérance, un sujet de débat, et pas seulement tous les vingt ans, plutôt qu'un sujet de polémique et de division.

Telle est l'ambition du Gouvernement à un moment, monsieur Josselin, que vous avez à juste titre qualifié d'important pour l'histoire de l'Europe.

Je m'en tiendrai là en vous priant de m'excuser si je n'ai pas répondu à toutes vos questions et en remerciant plus particulièrement ceux d'entre vous qui, comme Mme Catala, MM. Carrez, Zeller et Dimeglio, ont approuvé l'approche positive de Gouvernement en lui apportant, ainsi que, plus modestement, au ministre délégué aux questions européennes, leur soutien, leur confiance, et quelquefois même leurs encouragements, car nous en avons bien besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** Le débat est clos.

7

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 29 juin inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Demain à quinze heures :

- questions au Gouvernement ;
- proposition de résolution sur les directives concernant le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel.

Jeudi 22 juin, à neuf heures trente : questions orales sans débat.

Mardi 27 juin à seize heures, après l'éloge funèbre d'Emmanuel Aubert, et vingt-et-une heures trente.

Mercredi 28 juin à quinze heures, après les questions au Gouvernement et éventuellement à vingt et une heures trente : projet de loi d'amnistie.

Jeudi 29 juin, à neuf heures trente : questions orales sans débat.

A quinze heures : propositions de résolution sur le règlement du Conseil sur l'organisation commune du marché vitivinicole.

8

### OBSERVATIONS D'UNE COMMISSION PERMANENTE SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**Mme le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères a décidé de faire connaître ses observations sur la proposition de résolution de M. Bernard Carayon sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1996 (E 422) (n° 2078) dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

9

### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Mercredi 21 juin 1995, à quinze heures, séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion de la proposition de résolution, n° 2069, de M. Franck Borotra sur les propositions de directives concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (n° E 211).

M. Claude Gaillard, rapporteur au nom de la commission de la production (rapport n° 2076),

M. Franck Borotra, rapporteur au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (rapport d'information n° 2068).

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq).*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 20 juin 1995)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 29 juin 1995 inclus est ainsi fixé :

**Mercredi 21 juin 1995**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport de la commission de la production (n° 2076) sur la proposition de résolution de M. Franck Borotra (n° 2069) sur les propositions de directives concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (COM [91] 548 final/n° E 211).

**Jeudi 22 juin 1995**, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

**Mardi 27 juin 1995**, l'après-midi, à seize heures, après l'éloge funèbre d'Emmanuel Aubert, et le soir, à vingt et une heures trente, et **mercredi 28 juin 1995**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi portant amnistie (n° 2083).

**Jeudi 29 juin 1995 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion des conclusions du rapport de la commission de la production sur les propositions de résolution de MM. Marcel Roques (n° 2019), André Gérin (n° 2026), Alain Le Vern et Martin Malvy (n° 2072) sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (COM [94] 117 final/n° E 401).

### PROCLAMATION DE DÉPUTÉS

Par une communication du 19 juin 1995, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que, le 18 juin 1995, ont été élus députés : MM. Jean-Pierre Dupont (3<sup>e</sup> circonscription de la Corrèze), Pierre Méhaignerie (5<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine), Pascal Clément (6<sup>e</sup> circonscription de la Loire), Dominique Perben (5<sup>e</sup> circonscription de la Saône-et-Loire).

### CESSATION DE MANDATS ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Vu l'article 23 de la Constitution,

Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, notamment son article 1<sup>er</sup>, et l'article L.O. 153 du code électoral,

Vu le décret du 18 mai 1995 publié au *Journal officiel* du 19 mai 1995 relatif à la composition du Gouvernement,

M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la cessation, le 18 juin 1995 à minuit, du mandat de député de :

M. Bernard Pons, nommé ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports ;

M. Charles Millon, nommé ministre de la défense ;

M. Jean-Louis Debré, nommé ministre de l'intérieur ;

M. Jacques Barrot, nommé ministre du travail, du dialogue social et de la participation ;

M. Claude Goasguen, nommé ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté ;

Mme Elisabeth Hubert, nommée ministre de la santé publique et de l'assurance maladie ;

M. Eric Raoult, nommé ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion ;

Mme Colette Codaccioni, nommée ministre de la solidarité entre les générations ;

M. Philippe Vasseur, nommé ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ;

M. Pierre-André Périssol, nommé ministre du logement ;

M. Jean-Jacques de Peretti, nommé ministre de l'outre-mer ;

M. Guy Drut, nommé ministre de la jeunesse et des sports ;

Mme Françoise de Panafieu, nommée ministre du tourisme ;

M. Pierre Pasquini, nommé ministre des anciens combattants et victimes de guerre ;

M. Jacques Godfrain, nommé ministre délégué à la coopération ;

Mme Anne-Marie Couderc, nommée secrétaire d'Etat pour l'emploi ;

M. François Baroin, nommé secrétaire d'Etat, porte-parole du Gouvernement ;

M. François d'Aubert, nommé secrétaire d'Etat au budget ;

M. Jean de Boishue, nommé secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur ;

Mme Françoise Hostalier, nommée secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire ;

M. Raymond-Max Aubert, nommé secrétaire d'Etat au développement rural ;

Mme Françoise de Veyrinas, nommée secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté ;

Mme Nicole Ameline, nommée secrétaire d'Etat à la décentralisation.

Par une communication de M. le ministre de l'intérieur, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le président a été informé que sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale :

M. Bernard Pons (seizième circonscription de Paris) par M. Pierre Rémond ;

M. Charles Millon (troisième circonscription de l'Ain) par M. Gérard Armand ;

M. Jean-Louis Debré (première circonscription de l'Eure) par Mme Françoise Charpentier ;

M. Jacques Barrot (première circonscription de Haute-Loire) par M. Serge Monnier ;

Mme Elisabeth Hubert (deuxième circonscription de Loire-Atlantique) par M. Vincent Delaroux ;

M. Eric Raoult (douzième circonscription de Seine-Saint-Denis) par M. Pierre Bernard ;

Mme Colette Codaccioni (première circonscription du Nord) par M. Jacques Richir ;

M. Philippe Vasseur (troisième circonscription du Pas-de-Calais) par Mme Brigitte de Prémont ;

M. Pierre-André Périssol (première circonscription de l'Allier) par M. Guy Canard ;

M. Jean-Jacques de Peretti (quatrième circonscription de la Dordogne) par M. Dominique Bousquet ;

M. Guy Drut (cinquième circonscription de Seine-et-Marne) par M. Jean-François Copé ;

Mme Françoise de Panafieu (dix-septième circonscription de Paris) par M. Roland Coche ;

M. Pierre Pasquini (deuxième circonscription de la Haute-Corse) par M. Jean-Claude Bonaccorsi ;

M. Jacques Godfrain (troisième circonscription de l'Aveyron) par M. Georges Privat ;

Mme Anne-Marie Couderc (neuvième circonscription de Paris) par M. Patrick Trémège ;

M. François Baroin (troisième circonscription de l'Aube) par M. Gérard Menuel ;

M. François d'Aubert (première circonscription de la Mayenne) par M. Henri Houdouin ;

M. Jean de Boishue (troisième circonscription de l'Essonne) par Mme Geneviève Colot ;

Mme Françoise Hostalier (onzième circonscription du Nord) par M. Michel Dessaint ;

M. Raymond-Max Aubert (première circonscription de la Corrèze) par M. Lucien Renaudie ;

Mme Françoise de Veyrinas (sixième circonscription de la Haute-Garonne) par M. Alain Barres ;

Mme Nicole Ameline (quatrième circonscription du Calvados) par M. Yves Boisseau.

### DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans sa séance du 20 juin 1995, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Jean-Marie Bertrand, député de la cinquième circonscription du Var.

### MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 20 juin 1995)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(225 membres au lieu de 240)

Supprimer les noms de MM. Raymond-Max Aubert, François Baroin, Jean de Boishue, Mmes Colette Codaccioni, Anne-Marie Couderc, MM. Jean-Louis Debré, Guy Drut, Jacques Godfrain, Mme Elisabeth Hubert, Mme Françoise de Panafieu, MM. Pierre Pasquini, Jean-Jacques de Peretti, Pierre-André Périssol, Bernard Pons, Eric Raoult.

GRUPE DE L'UNION  
POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE ET DU CENTRE  
(197 membres au lieu de 204)

Ajouter le nom de M. Pierre Méhaignerie.  
Supprimer les noms de Mme Nicole Ameline, MM. François d'Aubert, Jacques Barrot, Claude Goasguen, Mme Françoise Hostalier, MM. Charles Millon, Philippe Vasseur, Mme Françoise de Veyrinas.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE  
(28 au lieu de 3)

Ajouter les noms de MM. Gérard Armand, Alain Barres, Pierre Bernard, Yves Boisseau, Jean-Claude Bonaccorsi, Dominique Bousquet, Guy Canard, Mme Françoise Charpentier, MM. Pascal Clément, Roland Coche, Mme Geneviève Colot, MM. Jean-François Copé, Vincent Delaroux, Michel Dessaint, Jean-Pierre Dupont, Henri Houdouin, Gérard Menuel, Serge Monnier, Dominique Perben, Mme Brigitte de Prémont, MM. Georges Privat, Pierre Remond, Lucien Renaudie, Jacques Richir, Patrick Trémège.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE  
(224 membres au lieu de 225)

Supprimer le nom de M. Jean-Marie Bertrand.

GRUPE DE L'UNION  
POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE ET DU CENTRE  
(200 membres au lieu de 197)

Ajouter les noms de MM. Yves Boisseau, Pascal Clément, Patrick Trémège.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE  
(25 au lieu de 28)

Supprimer les noms de MM. Yves Boisseau, Pascal Clément, Patrick Trémège.

### TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Communication du 15 juin 1995 :

E-430. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'année 1996 : volume 0 : Introduction générale. Volume I : Etat général des recettes. – Financement du budget général. Volume 7 : Comité économique et social et comité des régions. Section III – Commission : Etat général des recettes. Section III – Commission. – Partie A : Crédits de fonctionnement. Section III. – Commission : Etat des dépenses. Partie B : Crédits opérationnels. Sous-section : B0, B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7.

### QUESTIONS ORALES

*Commerce et artisanat*  
(*fermeture hebdomadaire – réglementation – conséquences – petit commerce*)

649. – 21 juin 1995. – **Mme Janine Jambu** attire l'attention de **M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat** sur la multiplication des infractions concernant la fermeture hebdomadaire des magasins et sur la remise en cause du principe du repos dominical pour les salariés des grandes surfaces de vente. Cette situation, résultant d'une réglementation insuffisante et contestable, nuit gravement aux

conditions de vie et de travail tant des employés que des détaillants. De plus, elle favorise la position de force des grandes surfaces au détriment du commerce de proximité. Pourtant, il est nécessaire que celui-ci, dans l'intérêt même des consommateurs, tienne une place plus grande dans le tissu social. L'amélioration de l'équipement commercial de nos villes et villages, répondant ainsi à un besoin public, passe par des mesures particulières pour le commerce de proximité. Si la fermeture dominicale doit s'imposer aux grandes surfaces, les petites entreprises doivent pouvoir choisir le jour de fermeture hebdomadaire obligatoire dans le respect des conventions collectives. Elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour redéfinir une réglementation allant dans ce sens et répondant à l'attente de ces catégories sociales.

*Professions sociales  
(aides à domicile – aides ménagères –  
allocation dépendance – fonctionnement – financement)*

**650.** – 21 juin 1995. – **M. Gilbert Blessy** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité entre les générations** sur la baisse du nombre d'heures d'aides ménagères financées par les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'interroge sur les conditions dans lesquelles la future allocation dépendance s'inscrira dans le dispositif actuel d'aide à domicile.

*Retraites : régimes autonomes et spéciaux  
(travailleurs de la mine : pensions de réversion –  
conditions d'attribution – taux)*

**651.** – 21 juin 1995. – **M. Jean-Pierre Kucheida** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité entre les générations** sur le taux des pensions de réversion. Il lui rappelle en effet que la France, avec ses 54 p. 100, est en cette matière lanterne rouge par rapport aux autres pays de la Communauté européenne, comme l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la Grèce, la Belgique, l'Angleterre et le Luxembourg où le taux est de 60 à 80, voire 100 p. 100. Ce constat traduit bien une non prise en compte de notre pays de la situation des veuves qui connaissent des difficultés croissantes pour faire face à un pouvoir d'achat de plus en plus restreint, face à une politique gouvernementale plus que jamais austère pour les plus modestes. Par ailleurs, les modalités d'attribution de la pension de réversion sont en France soumises à des conditions qui n'existent pas dans la moitié des pays de la Communauté, notamment la durée d'union entre le décédé et le conjoint survivant ; c'est en effet en France que cette durée est la plus longue, soit deux ans contre un an en Belgique et au Luxembourg. De plus, beaucoup de ces veuves sont confrontées au chômage des jeunes dont elles doivent supporter seules le poids moral, psychologique et financier et nombre de celles-ci doivent souvent aider leurs enfants et leurs petits-enfants privés d'emploi. Cela est encore plus vrai dans la région Nord - Pas-de-Calais qui, avec un taux de chômage de 16, voire 20 p. 100 dans l'arrondissement de Lens contre 12 p. 100 de moyenne nationale, est la région la plus touchée en matière de chômage. Si la pauvreté augmente dans notre pays, une enquête récente du Centre de recherches, d'études et de documentation sur la consommation (CREDOC) permet de constater que plus de la moitié des Français s'imposent des restrictions dans leurs dépenses ; il lui laisse le soin de juger de la situation qui est celle des régions minières, en complète reconversion et dont les collectivités locales sont parmi les plus pauvres de France, avec un potentiel fiscal moyen des communes de même taille représentant le tiers de ce qu'il est dans le reste du pays. De plus, un effort est à faire en direction des veuves du régime minier qui ont été exclues de la revalorisation de 52 à 54 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1995, dans les conditions prévues par le régime général de la sécurité sociale car, selon les allégations du précédent gouvernement, les veuves de mineurs sont dans une situation avantageuse par rapport à leurs homologues du régime général. La réalité est toute autre. En effet, les dispositions prises en ce qui concerne l'absence de conditions d'âge se justifiait largement par la dangerosité du métier de mineur ; elle se justifie d'ailleurs encore aujourd'hui. Cela dit, les veuves de moins de cinquante-cinq ans qui touchent la pension de réversion ne sont que 2,5 p. 100 seulement de la population d'ayants-droit. S'agissant des conditions de ressources, selon de récentes estimations de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale minière (CAN), seulement 290 veuves seraient concernées par cette disposition. Il est donc tout à fait faux de déclarer que les veuves de mineurs sont favorisées. La France a une dette envers

la population minière et notamment envers ces femmes, qui ont payé un lourd tribut à l'industrie minière. Elles ne méritent pas une telle injustice. Il lui demande donc si elle compte, dans un avenir proche, ajuster le taux et les conditions d'attribution des pensions de réversion sur les pays de la Communauté et aligner le taux de la pension des veuves de mineurs sur celui des pensions du régime général.

*Politiques communautaires  
(développement des régions – aides –  
fonds structurels européens – conditions d'attribution –  
bassin minier du Nord - Pas-de-Calais)*

**652.** – 21 juin 1995. – **M. Serge Janquin** appelle l'attention de **M. le ministre délégué chargé des affaires européennes** sur les disparités de traitement engendrées par la décision du Conseil européen, intervenue en août 1993, d'exclure la partie occidentale du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais de l'objectif 1, et ce, dans le cadre des fonds structurels européens. Les fonds structurels constituent les aides les plus importantes que l'Europe accorde aux régions en retard de développement par rapport à la moyenne. C'est à partir de la contribution de chacun des Etats membres que la Commission européenne assure une redistribution des fonds en fonction des besoins des pays et des régions. Il appartient aux gouvernements concernés d'indiquer à la commission les régions de leur pays qu'ils souhaitent voir inscrire en « objectif 1 » (aides maximales) ou en « objectif 2 » (nettement moins avantageux). Le bassin minier ouest répondait à cette époque et répond encore aujourd'hui, de toute évidence, aux critères permettant son classement au titre de l'objectif 1 (75 p. 100 du PIB moyen). Ce qui n'a pas empêché le gouvernement précédent de le faire classer en objectif 2 seulement. Une autre partie du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais (Valenciennois et Douaisis) a, elle, eu droit par contre à l'objectif 1. Une telle mesure, pour le moins critiquable, a eu pour effet de couper en deux une entité géographique, industrielle, sociale et humaine, qui avait toujours été, jusqu'alors, considérée dans son ensemble, sans que jamais une partie de son territoire subisse un sort différent de la totalité du bassin minier lui-même : mêmes problèmes de fond, mêmes taux de chômage, projets comparables... Le gouvernement avait à l'époque soutenu que Bruxelles ne souhaitait pas étendre aux secteurs géographiques contigus les avantages conférés au Hainaut et au bassin minier est du Nord - Pas-de-Calais. Aussi, dans le contexte économique et social déjà difficile de la région Nord - Pas-de-Calais et au regard des difficultés que rencontrent les arrondissements de Béthune et Lens où s'aggrave le chômage et l'exclusion, le député demande par souci d'équité un reclassement de ces deux entités au titre des zones éligibles à l'objectif 1. Il avait déjà, à l'instar de plusieurs de ses collègues, signalé cette situation inacceptable. La question retrouve sa pleine actualité puisqu'il apparaît que la Belgique est en passe d'obtenir de la Commission européenne le classement en objectif 1 du secteur géographique Wallon contigu du Hainaut déjà éligible. Doit-on penser que la philosophie de la Commission a évolué ? Ou doit-on penser que le gouvernement belge sait mieux défendre que le gouvernement français ses secteurs géographiques en difficulté ?

*Parcs naturels  
(parcs régionaux – aides de l'Etat)*

**653.** – 21 juin 1995. – **M. Jean-Paul Fuchs** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur le budget de fonctionnement des parcs naturels régionaux, qui a été conventionné avec l'Etat, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, pour un total de 20 millions de francs. Il était prévu, au titre de 1995, que le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) apporterait 3,5 millions de francs en crédits de fonctionnement. Or la DATAR a délégué 3,5 millions de francs en crédits de fonctionnement. Il lui demande si ces 3,5 millions de francs de crédits de fonctionnement, indispensables pour soutenir l'action des parcs naturels régionaux, notamment dans le domaine de l'emploi, seront prochainement délégués aux préfets de région. L'Etat respectant ainsi ses engagements.

*Poste  
(fonctionnement – grève – conséquences –  
Bouches-du-Rhône)*

**654.** – 21 juin 1995. – **M. Jean-François Mattei** attire l'attention de **M. le ministre des technologies de l'information et de la poste** sur le conflit du travail qui affecte La Poste dans les

Bouches-du-Rhône. Entamé le 16 mars, le mouvement de grève se poursuit depuis sans interruption avec les conséquences que l'on peut imaginer, pour les particuliers comme pour les entreprises : prestations sociales non perçues par les plus défavorisés d'entre nous, PME en difficulté, vingt-deux licenciements économiques d'ores et déjà comptabilisés du seul fait de cette grève... Après plusieurs semaines de négociations concernant, d'une part, la restructuration des centres de tri et, d'autre part, la réorganisation des tournées, un nouveau point de désaccord relatif au paiement des journées de grève ravive maintenant les tensions. L'exaspération de la population comme du monde économique est aujourd'hui plus que légitime. Il lui demande ses intentions pour régler un conflit qui n'a que trop duré.

*Hôpitaux et cliniques  
(hôpital d'Autun – fonctionnement –  
modernisation – financement)*

655. – 21 juin 1995. – **M. Jean-Paul Anciaux** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie** sur la politique de restructuration hospitalière, et plus particulièrement sur les difficultés que l'hôpital d'Autun (Saône-et-Loire) rencontre dans sa mise en œuvre. En effet, très rapidement cet établissement, en faveur duquel tous les habitants se sont mobilisés, s'est engagé dans une série de mesures en vue de répondre aux objectifs fixés par le ministère. Ces efforts, soutenus par les professionnels et reconnus par les pouvoirs publics, ont amené l'hôpital à être considéré, notamment par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), comme un modèle. Or, aujourd'hui, cette volonté et ces premières réalisations se trouvent bloquées dans leur application par des problèmes techniques et matériels, au risque de décourager les personnels et de compromettre l'existence de l'hôpital. La configuration actuelle des bâtiments, qui rend déjà difficile le fonctionnement actuel des différents services, ne permet pas la réorganisation prévue. Aussi une modification de l'agencement intérieur des locaux s'impose-t-elle. A cette fin, les responsables ont commandé une étude de manière à remédier à ces dysfonctionnements. Au vu des conclusions et propositions de cette étude, il s'avère que le coût de ce réaménagement dépasse largement les seules capacités financières de l'établissement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les différentes mesures que le ministère entend prendre pour participer à l'action de rénovation de l'hôpital d'Autun.

*Ministères et secrétariats d'Etat  
(jeunesse et sports : fonctionnement – terrains de sport –  
aménagement – Paris XV<sup>e</sup> arrondissement)*

656. – 21 juin 1995. – **Mme Martine Aurillac** souhaite appeler l'attention de **M. le ministre de la jeunesse et des sports** sur la situation du terrain de sport situé entre le boulevard de Grenelle et la rue de la Fédération à Paris. Une opération immobilière, menée conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, a été engagée sur ce terrain, afin d'édifier un immeuble à usage mixte, de logements sociaux pour le ministère de l'éducation nationale et de bureaux pour le ministère de la jeunesse et des sports, ainsi qu'un terrain d'environ 4 000 mètres carrés affecté à la réalisation d'un plateau sportif. A ce jour, il semblerait que la deuxième partie de ce projet, très attendue par l'ensemble des sportifs et des familles des VII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements, soit toujours en phase d'instruction et non en phase opérationnelle. Elle souhaiterait savoir si l'Etat compte maintenir son projet d'immeuble, si une date est prévue concernant le commencement des travaux et enfin si la surface réservée aux activités sportives sera préservée.

*Chimie  
(Elf Atochem – restructuration – plan social –  
application – conséquences)*

657. – 21 juin 1995. – **M. André Berthol** appelle l'attention de **M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation** sur la disparité de traitement des salariés d'Elf-Atochem/Carling relevant du régime minier, vis-à-vis de la mise en place du plan social 94/95 qui suscite le mécontentement des salariés. En effet, le plan social fait état de 66 agents miniers... dont le départ est basé sur le volontariat, mais dont les conditions de départ sont différentes de celles dont bénéficient les salariés quittant l'entreprise dans le cadre du Fonds national de l'emploi

(F.N.E.). Le départ des agents « miniers » se fait dans des conditions de ressources et l'obligation de cotisations sociales jugées inégalitaires par ces agents qui ne demandent qu'une équivalence de traitement. Il lui indique, par ailleurs, que le sort des 230 autres agents miniers n'est pas réglé, ni même évoqué. Ces derniers devraient pouvoir être assurés dans les mêmes conditions de départ que celles résultant du plan social 94/95. Une telle mesure présenterait également l'avantage d'offrir des perspectives d'embauche à des jeunes et, selon la représentation syndicale, l'entreprise serait même financièrement gagnante, rajeunirait ses effectifs et contribuerait ainsi à la réduction du chômage des jeunes dans un bassin d'emploi fortement marqué par le repli de l'industrie charbonnière. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer comment on peut justifier, dans un même plan social, deux poids et deux mesures, quand bien même le départ des agents miniers procèderait du volontariat, et, d'autre part, si un réexamen de ce régime minier dans la chimie ne serait pas opportun, eu égard à son inadaptation.

*Justice  
(fonctionnement – effectif de personnel)*

658. – 21 juin 1995. – **M. Christian Demuynck** tire l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur les spécificités de l'activité judiciaire en Seine-Saint-Denis et par conséquent sur la nécessité de développer de nouveaux postes de fonctionnaires afin d'assurer le cours normal de la justice dans ce département. Le département de Seine-Saint-Denis est marqué par l'inflation des « grandes affaires » de stupéfiants et de la délinquance des mineurs. En premier lieu, la proximité de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle amène un nombre important de dossiers complexes liés à des trafics internationaux de drogue. La Seine-Saint-Denis est devenue le département qui traite le plus d'affaires de ce type. Les litiges sont en augmentation constante et mobilisent les effectifs du tribunal de Bobigny, territorialement compétent. En ce qui concerne la délinquance des mineurs, la Seine-Saint-Denis se trouve également être le plus touché de France. Dans ce domaine, les effectifs restent inférieurs à d'autres départements moins affectés. Des initiatives intéressantes comme la coopération entre l'éducation nationale, les services judiciaires et la police permettent un traitement efficace de la violence et de la délinquance en milieu scolaire. Mais cette collaboration a pour conséquence de multiplier les dossiers. Alors que le département difficile de la Seine-Saint-Denis souffre d'une insuffisance d'effectif, un certain nombre de substituts, budgétairement affectés au tribunal de Bobigny, sont dans les faits détachés dans un autre service ou dans un ministère. Il lui demande donc de lui préciser si les postes de substituts vacants en Seine-Saint-Denis peuvent être rapidement pourvus, et si les effectifs du parquet de Bobigny peuvent être augmentés de manière significative.

*Système pénitentiaire  
(maison d'arrêt de Meaux –  
fonctionnement – perspectives)*

659. – 21 juin 1995. – **M. Pierre Quillet** attire l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur la situation délicate de la maison d'arrêt de Meaux (Seine-et-Marne) et sur l'inquiétude que suscite son avenir, sujet sur lequel il est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement (voir question écrite n° 20071 publié au *Journal officiel* du 7 novembre 1994). Il semble, en effet, que l'avenir de cette maison d'arrêt soit gravement compromis. Les incarcérations dans cet établissement ont subi, depuis 1993, une augmentation de 48 p. 100, portant le nombre de détenus de 133, fin 1993, à 140 au 1<sup>er</sup> février 1995, alors que l'effectif théorique est de 55 places. La maison d'arrêt de Meaux doit donc faire face depuis de nombreuses années aux conséquences de cette surpopulation pénale. Par ailleurs, les locaux de l'ancienne gendarmerie, mitoyens de la maison d'arrêt et cédés par le département en 1991, auraient dû être affectés à la création d'un centre de semi-liberté. Actuellement hormis l'aménagement d'un lieu de résidence pour le directeur de cette maison d'arrêt, ces locaux sont toujours inoccupés. En outre, les travaux qui avaient été engagés en vue de la restructuration de ces locaux ont été stoppés depuis le mois d'avril 1994, alors qu'ils avaient été pris en compte dans le budget de 1994. Il lui demande s'il serait en mesure de lui préciser si ces travaux seront repris et dans quels délais, et s'il envisage la création d'un centre de semi-liberté à Meaux. Enfin, dans le cadre du programme pluriannuel pour la

justice (1995-1999), des études sont actuellement en cours pour la construction de 4180 nouvelles places qui devraient prendre en compte les besoins de l'Est parisien. Il est, en effet, prévu de créer un nouveau centre de détention qui regrouperait plusieurs maisons d'arrêt de Seine-et-Marne. Dans la perspective de cette restructuration, la fermeture des petites structures d'incarcération existantes, dont la maison d'arrêt de Meaux. Or, l'activité propre à cette maison d'arrêt génère des conséquences économiques revêtant un caractère particulièrement important pour la ville, tant du point de vue de l'emploi que de celui de l'activité commerciale et de sous-traitance pour les PME de ce secteur. Aussi, il lui demande s'il serait envisageable que le futur centre de détention de l'Est parisien soit implanté à Meaux ou dans sa périphérie. Pour toutes ces raisons, il le remercie de bien vouloir lui préciser la nature et les perspectives de son action ministérielle à l'égard de ce dossier et de lui faire connaître son sentiment sur ces questions qui conditionnent l'avenir de la maison d'arrêt de Meaux.

*Enseignement maternel et primaire  
(fonctionnement – effectifs de personnel –  
soutien scolaire)*

**660.** – 21 juin 1995. – **M. Frédéric de Saint Sernin** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle** sur l'inquiétude manifestée par les parents d'élèves et les enseignants des écoles primaires de son département, à propos de la suppression des postes de soutien scolaire. Destinés à apporter un encadrement personnalisé aux enfants en difficulté, ces postes s'avèrent essentiels à la réussite scolaire de ces élèves. En effet, les difficultés d'apprentissage des matières élémentaires (lecture, calcul notamment), dans des classes bien souvent surchargées rejaillissent sur les résultats scolaires. Or, grâce à la mise en place de cette politique de soutien qui se traduit par la création de postes d'instituteurs, le niveau des élèves a augmenté et les résultats sur le plan pédagogique se sont améliorés. C'est souvent la raison invoquée par l'inspection académique pour supprimer ces postes d'instituteurs contre l'avis des parents d'élèves et des enseignants. Enfin, il lui précise que dans certains cas, des demandes d'ouverture de classes dites d'adaptation destinées à favoriser la prise en charge des élèves en difficulté sont également refusées dans son département, alors qu'il s'agit de demandes justifiées par un besoin prioritaire afin d'éviter la surcharge de classes aux effectifs déjà trop importants. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de répondre au plus près aux besoins manifestés par les enseignants en leur accordant l'ouverture des dites classes d'adaptation et en ne supprimant pas automatiquement les postes de soutien scolaire dès qu'une légère amélioration du niveau est constatée.

*Voirie  
(autoroutes et routes – aménagement –  
circulation des poids lourds)*

**661.** – 21 juin 1995. – **M. Jean Desanlis** rappelle à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** que la reprise économique a, entre autres, comme effet d'accroître rapidement le trafic sur notre réseau routier, les poids lourds en particulier, dont la proportion augmente plus vite que celle des véhicules automobiles, d'autant qu'ils négligent de plus en plus les autoroutes qui ont pourtant été construites surtout pour eux. Ainsi en est-il sur la RN 10 qui est doublée à proximité par l'autoroute A 10. Si la reprise économique s'intensifiait, la circulation automobile deviendrait de plus en plus difficile sur nos routes nationales, si on n'y effectue pas des travaux d'aménagement déjà commencés mais qu'il faut accroître sans tarder, l'amélioration de notre réseau routier étant un des volets de la politique d'aménagement du territoire. Il lui demande s'il est possible d'inciter les poids lourds à utiliser davantage les autoroutes et de financer d'urgence des travaux d'aménagement sur les routes nationales, hors contrat de plan et en plus des contrats de plan. De plus, si l'on effectue d'importants travaux d'aménagement sur le réseau routier, cela est également bon pour l'emploi.

*Mutualité sociale agricole  
(cotisations – assiette –  
revenus agricoles – montant – conséquences)*

**662.** – 21 juin 1995. – **M. René André** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur les graves difficultés qu'engendre dans les départements tels que celui de la Manche le nouveau mode de calcul des cotisations sociales agricoles. Le département de la Manche est aujourd'hui particulièrement pénalisé par ce mode de calcul basé sur le montant des revenus agricoles. En effet, le système précédent permettait à ce type de département de bénéficier de fortes cotisations puisque la valeur à l'hectare y était très élevée. Aujourd'hui, au contraire, compte tenu de la faiblesse du niveau de revenu des agriculteurs, les cotisations sociales connaissent dans ce département une véritable chute et ne permettent plus aux caisses mutuelles sociales agricoles de faire face aux demandes. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas envisageable de créer, pour ces départements ruraux déjà fortement pénalisés par la réforme de la politique agricole commune, un mécanisme de compensation de cette baisse des cotisations agricoles.